

Chapitre 2

Qu'est-ce qui rend les marchés du travail résilients pendant les récessions ?

Ce chapitre analyse l'incidence de certaines politiques et institutions du marché du travail sur la résilience de ce dernier, définie comme sa capacité à surmonter les crises économiques moyennant des coûts sociaux limités. Il montre notamment qu'en général, les politiques et institutions favorables à une bonne performance structurelle du marché du travail sont aussi positives en termes de résilience. En particulier, des institutions coordonnées de négociation collective peuvent contribuer à la fois à une bonne performance structurelle et à la résilience du marché du travail, alors qu'un recours fréquent aux contrats de travail temporaires va de pair avec une moins bonne performance structurelle et une résilience plus faible.

Résultats clés

La crise économique et financière mondiale qui a éclaté en 2008 a durement touché tous les pays de l'OCDE, mais son coût social s'est révélé très variable d'un pays à l'autre. La raison en est, dans une large mesure, que la contraction de la demande totale de biens et services n'a pas entraîné partout la même diminution de la demande de main-d'œuvre et que la charge de l'ajustement a été inégalement répartie au sein de la population active. Toutefois, les politiques de soutien des revenus ont également joué un rôle important eu égard au coût social de la crise. Le présent chapitre a pour principal objectif d'analyser l'impact des politiques *structurelles* sur la résilience du marché du travail, définie comme la plus ou moins grande capacité des marchés du travail à résister aux crises économiques moyennant des coûts sociaux limités. Bien qu'elle constitue l'objet du présent chapitre, la résilience du marché du travail doit être conçue, non comme un objectif isolé, mais comme la composante d'un cadre d'action général tenant compte du rôle des politiques et des institutions du marché du travail à la fois à court terme et à plus long terme.

Le premier enseignement du présent chapitre est que ces politiques et institutions sont importantes pour la résilience du marché du travail. En effet, elles atténuent non seulement l'impact des chocs économiques sur le marché du travail, mais aussi les effets de la diminution des revenus du travail sur le revenu disponible des ménages :

- *La diversité des politiques et des institutions peut entraîner des différences considérables entre les pays en termes d'impact global des crises économiques sur le chômage, les revenus du travail et l'inégalité de ces revenus.* Il ressort des précédentes crises économiques qu'une baisse de 1 % du PIB se traduit par une hausse du taux de chômage d'environ 0.15 point de pourcentage en moyenne au Japon pendant les quatre premières années, mais de près de 0.6 point de pourcentage en Espagne. Cet écart tient exclusivement à des différences au niveau des politiques et des institutions prises en compte dans l'analyse. De même, une contraction de 1 % du PIB entraîne une réduction du revenu du travail total inférieure à 0.5 % en Belgique mais supérieure à 1 % au Portugal. Les données de simulation semblent en outre indiquer qu'un choc économique négatif a tendance à accroître l'inégalité globale des gains dans des pays comme le Canada et l'Espagne, où l'ajustement prend principalement la forme de suppressions d'emplois, alors que dans des pays comme les Pays-Bas et le Portugal, il a plutôt tendance à réduire cette inégalité, l'ajustement se faisant essentiellement sous forme d'une réduction du temps de travail et des salaires.
- *Les données au niveau des entreprises montrent que les politiques et institutions expliquent en grande partie les différences entre pays au niveau de l'effet global de la récente crise sur le marché du travail.* Prendre en considération les différences de structures économiques et de répartition des chocs entre les diverses catégories d'entreprises facilite considérablement la compréhension des différences de dynamique générale du marché du travail. Néanmoins, ce sont les différences entre les comportements d'ajustement adoptés par des entreprises similaires de différents pays qui expliquent l'essentiel de l'écart entre pays en matière de situation de l'emploi, ce qui donne une première indication du fait que les différences entre

les politiques et institutions du marché du travail exerçant une influence sur le comportement des entreprises expliquent en grande partie la capacité globale du marché du travail à réagir aux chocs. Une analyse plus approfondie montre qu'une protection de l'emploi restrictive en faveur des travailleurs titulaires d'un contrat permanent réduit l'importance des ajustements par l'emploi par rapport à celle des ajustements sous forme de réduction du temps de travail ou des salaires, alors qu'une plus grande fréquence des contrats temporaires va de pair avec un renforcement de la place des ajustements par l'emploi par rapport à la réduction de la durée du travail et des salaires.

- *Le système d'imposition et de prestations joue un rôle majeur dans la réduction des coûts sociaux que l'adaptation du marché du travail aux chocs économiques induit pour les travailleurs et leur famille.* Des microsimulations montrent qu'en l'absence d'impôts et de prestations, une diminution de 5 % de la demande totale se traduit par une diminution de 1 % à 2 % en moyenne du revenu des ménages et accroît les inégalités de revenu. Après prise en compte des impôts et prestations, la diminution proportionnelle du revenu des ménages est inférieure de 20 % à 40 % et l'essentiel de l'accroissement des inégalités de revenu disparaît. Pour apprécier pleinement l'impact du système d'imposition et de prestations sur la résilience du marché du travail, il faut réaliser une analyse plus complète, tenant compte, non seulement des conséquences sociales de ce système, mais aussi de son incidence sur la manière dont le marché du travail réagit aux crises économiques. Si l'on en croit l'analyse macroéconomique, les prestations de chômage renforcent les effets négatifs des crises sur le marché du travail parce qu'elles favorisent la persistance du recul de l'emploi, ce qui réduit leur impact positif de ces prestations sur la résilience du marché du travail.

Le deuxième enseignement de ce chapitre est que les politiques et les institutions qui favorisent une bonne performance structurelle du marché du travail contribuent également à sa résilience. En général, les pays où le chômage structurel était faible ont aussi connu une hausse du chômage moindre à la suite des crises économiques antérieures. Il est permis d'en déduire que nombre des recommandations de la *réévaluation de la Stratégie de l'OCDE pour l'emploi* (2006) visant à améliorer la situation structurelle du marché du travail sont sans doute également de nature à renforcer sa résilience. En particulier, deux catégories de politiques ont en principe des incidences similaires sur la performance structurelle du marché du travail et sur sa résilience :

- *Les institutions de négociation salariale coordonnées peuvent favoriser à la fois une bonne performance structurelle et la résilience du marché du travail.* Plus précisément, la coordination semble fortement contribuer à la faiblesse du chômage structurel et à l'atténuation de l'effet direct des chocs sur l'emploi parce qu'elle facilite l'ajustement des salaires et/ou du temps de travail. Elle peut, en renforçant la sensibilité des salaires réels à l'évolution de la conjoncture macroéconomique, rendre moins nécessaire l'ajustement par l'emploi à la suite de chocs de production négatifs. De surcroît, ces institutions sont peut-être également plus à même de prendre en compte les externalités négatives que les négociations collectives salariales peuvent avoir sur l'emploi.
- *Les cadres institutionnels qui favorisent le recours aux contrats temporaires, par exemple les mesures de protection de l'emploi restrictives en faveur des travailleurs réguliers vont de pair avec une moindre performance structurelle et une moindre résilience du marché du travail.* Les effets négatifs du travail temporaire sur la performance structurelle du marché du travail s'expliquent peut-être par son incidence positive sur le chômage frictionnel et son

impact négatif sur la qualité de l'emploi. Le travail temporaire a des retombées négatives sur la résilience du marché du travail, parce qu'il accroît la sensibilité du chômage aux chocs de production et l'augmentation cyclique de l'inégalité des gains. Outre le fait qu'elle augmente le recours au travail temporaire, une protection de l'emploi restrictive en faveur des travailleurs réguliers a peu d'effet direct sur la plupart des indicateurs de performance structurelle ou de résilience du marché du travail examinés dans ce chapitre. Cependant, elle peut peut-être atténuer l'effet des chocs économiques sur le chômage et l'inégalité des gains en incitant les entreprises à faire davantage porter les ajustements sur les salaires et le temps de travail que sur l'emploi.

Introduction¹

La crise économique et financière mondiale qui a éclaté en 2008 a durement touché tous les pays de l'OCDE, mais son coût social s'est révélé très variable d'un pays à l'autre. La raison en est, dans une large mesure, que la contraction de la demande totale de biens et services n'a pas entraîné partout la même diminution de la demande de main-d'œuvre. Cette disparité s'explique aussi par des différences au niveau de la répartition de l'ajustement au sein de la population active, c'est-à-dire au niveau de l'importance de la rétention de la main-d'œuvre et du poids relatif des autres variables d'ajustement (emploi, temps de travail et salaires). Par exemple, dans des pays comme l'Irlande, l'Espagne et les États-Unis, l'ajustement du marché du travail s'est en grande partie traduit par des suppressions d'emplois. Dans d'autres pays, comme l'Allemagne et le Japon, où les entreprises ont eu tendance à retenir la main-d'œuvre, le recul de l'emploi a été en grande partie évité. Outre les différences dans la manière dont les marchés du travail se sont adaptés face au recul de la demande totale, les politiques de soutien des revenus ont également exercé une forte influence sur le coût social de la crise.

Les différences notables entre pays quant aux conséquences sociales de la crise soulèvent des questions importantes sur le rôle que jouent les politiques et les institutions du marché du travail. Le présent chapitre tente d'analyser le lien entre les politiques structurelles et la résilience du marché du travail, définie comme la plus ou moins grande capacité des marchés du travail à résister aux crises économiques moyennant des coûts sociaux limités. On procède à cette analyse d'un point de vue macroéconomique d'une part, en analysant le rôle des politiques et des institutions dans la dynamique globale du marché du travail, et microéconomique d'autre part, en s'intéressant au rôle des institutions dans le comportement d'ajustement adopté par les entreprises. Les entreprises n'adoptant pas toutes les mêmes stratégies d'ajustement, les écarts entre pays en termes d'ajustement du marché du travail peuvent ne pas découler uniquement de la diversité des cadres institutionnels mais provenir aussi de la répartition des chocs entre les entreprises et de différences entre pays au niveau de la composition des entreprises. En plus de fournir de nouvelles données empiriques, le présent chapitre tire un certain nombre d'enseignements au sujet de la façon dont on peut concevoir les politiques et les institutions pour qu'elles favorisent une bonne performance du marché du travail tout au long du cycle économique.

Le présent chapitre est organisé en quatre sections. La section 1 définit la notion de résilience du marché du travail et donne un aperçu de l'évolution de la situation du marché du travail pendant la crise et la période de reprise, jusqu'au dernier trimestre de 2011. Elle examine également les principales réformes des politiques et institutions engagées par les pays de l'OCDE au cours des 15 années qui ont précédé la crise mondiale. La section 2 s'appuie sur des données historiques antérieures à la crise pour analyser l'influence des

politiques et des institutions sur la performance structurelle du marché du travail et sur différents aspects de la résilience du marché du travail d'un point de vue macroéconomique. À cet égard, il importe notamment de déterminer dans quelle mesure les politiques et les institutions qui favorisent une bonne performance structurelle du marché du travail améliorent également sa résilience. La section 3 adopte une approche microéconomique de la résilience du marché du travail en s'intéressant principalement aux comportements adoptés par les entreprises face aux chocs et à leurs conséquences sur la situation des travailleurs et de leur famille. Enfin, la section finale présente une synthèse des principaux arguments avancés dans le chapitre et émet des propositions sur les travaux à entreprendre.

1. L'impact de la crise financière mondiale sur les marchés du travail et le rôle des politiques : premier aperçu

Définir la résilience du marché du travail

Dans le présent chapitre, la résilience des marchés du travail est définie comme la plus ou moins grande capacité de ces marchés à résister aux crises économiques moyennant des coûts sociaux limités, ou de manière plus formelle, en limitant les pertes de bien-être pour les travailleurs. Trois aspects de cette définition méritent d'être soulignés² :

- La résilience du marché du travail est définie en termes de *bien-être des travailleurs* plutôt que d'efficacité productive. En d'autres termes, la définition adopte le point de vue des travailleurs plutôt que celui des entreprises. Ces deux points de vue diffèrent lorsqu'entreprises et travailleurs n'ont pas les mêmes préférences en matière de risque et la même capacité à atténuer les fluctuations de revenu. Les travailleurs sont généralement considérés comme prenant peu de risques parce que des habitudes de consommation stables sont associées à un plus grand bien-être que des habitudes de consommation plus irrégulières suivant la même tendance à long terme. Les entreprises sont peut-être davantage enclines à adopter une neutralité face aux risques parce que les profits et l'efficacité productive à long terme constituent leur principale préoccupation. Outre leurs différences de préférences en matière de risques, les travailleurs et les entreprises n'ont pas la même capacité à lisser les fluctuations de revenu. Il en va ainsi en cas de différence au niveau de l'accès au crédit et/ou à l'assurance sur les marchés de capitaux privés. En fait, la difficulté à assurer les risques individuels liés au marché du travail sur les marchés de l'assurance privée constitue un argument économique de poids en faveur des régimes publics d'assurance chômage et des programmes d'assistance sociale.
- Pour éviter toute approche normative de la définition du bien-être des travailleurs, le présent chapitre n'adopte pas de fonction de bien-être explicite, se concentrant plutôt sur certains résultats du marché du travail de nature à rendre compte des diverses voies par lesquelles les crises économiques influent sur ce bien-être. Ces résultats sont les suivants : i) l'évolution du taux de chômage ; ii) l'évolution du revenu du travail total ; et iii) la répartition de l'impact sur les gains au sein de la population active³. Alors que l'évolution du chômage et celle du revenu du travail reflètent l'une et l'autre les effets des suppressions d'emplois, elles ont probablement des implications assez différentes en termes de bien-être. Le chômage entraîne souvent des coûts sociaux qui vont au-delà de la perte de revenus parce qu'il a un effet négatif sur d'autres éléments tels que la santé, la délinquance et le bonheur. L'évolution des revenus du travail exprime non seulement la perte de gains associée à la perte d'emploi, mais aussi celle qui est liée à la réduction du temps de travail et du salaire horaire. L'instabilité des gains est

problématique quand les travailleurs sont peu enclins à prendre des risques et ne sont pas parfaitement assurés contre la perte de gains⁴. En outre, elle peut être jugée plus préoccupante pour les travailleurs qui perçoivent des revenus relativement faibles et ont généralement de ce fait une capacité plus limitée à absorber l'impact des chocs salariaux sur la consommation⁵.

- La résilience du marché du travail est définie par rapport aux chocs de *production* plutôt que par rapport à ses sources. La raison en est principalement que les fluctuations de la production, comme celles qui se sont produites pendant la crise financière mondiale, correspondent en grande partie aux fluctuations de la demande totale, qui sont en premier lieu l'affaire des politiques macroéconomiques (par exemple les politiques budgétaire et monétaire), alors que les politiques et institutions du marché du travail ont d'abord vocation à promouvoir une bonne performance du marché du travail tout au long du cycle conjoncturel. Le principal avantage qu'il y a à se fonder sur un niveau de demande totale donné réside dans le fait que la source des fluctuations de la production n'a pas à être modélisée, si bien que l'analyse peut se concentrer sur le rôle spécifique des institutions et des politiques du marché du travail. Toutefois, conditionner la simulation aux fluctuations de la production suppose de partir du principe que ces fluctuations découlent de l'évolution de la demande totale plutôt que de celle de l'offre totale. Cette hypothèse semble raisonnable dans le contexte de la crise financière mondiale mais ne s'est pas toujours vérifiée lors des précédentes crises. À noter que ce choix exclut par ailleurs toute possibilité d'effet d'hystérèse, c'est-à-dire la possibilité que l'augmentation conjoncturelle d'un excédent de l'offre sur le marché du travail devienne structurelle et entraîne de ce fait une diminution de la production potentielle⁶.

Différents modèles économiques et sociaux peuvent être compatibles avec une bonne résilience du marché du travail. Les marchés du travail peuvent être plus résilients parce que l'impact moyen des chocs sur les travailleurs est limité ou parce que les conséquences de ces chocs sur la répartition des revenus et le chômage sont faibles. De plus, la résilience du marché du travail est, en principe, compatible avec des dynamiques du marché du travail très diverses : elle peut témoigner d'une réaction initiale relativement forte de la situation de l'emploi suivie d'une reprise rapide ou d'une réaction initiale plus faible suivie d'effets de persistance plus forts. Les indicateurs de la résilience du marché du travail utilisés dans le présent chapitre prennent généralement en compte à la fois les effets *directs* et les effets de *persistance*⁷.

Il est important de souligner que la résilience du marché du travail doit être conçue, non comme un objectif isolé, mais comme la composante d'un cadre d'action général tenant compte du rôle des politiques et des institutions du marché du travail à la fois à court terme et à plus long terme. L'objectif que constitue la résilience du marché du travail, c'est-à-dire la réduction à leur minimum des fluctuations temporaires des performances individuelles sur le marché du travail, doit être mis en balance avec les objectifs de maximisation de la croissance économique et de bonne performance du marché du travail à plus long terme. Or, on ne connaît pas bien la relation qui existe entre la résilience du marché du travail et la bonne performance de l'économie et du marché du travail à plus long terme.

Encadré 2.1. Les coûts en bien-être des cycles conjoncturels

Pour analyser la résilience du marché du travail sous l'angle du bien-être, le présent chapitre s'appuie sur les constatations de publications sur le coût en bien-être des cycles conjoncturels. Dans une étude qui a fait date, Lucas (1987) analyse le coût en bien-être de ces cycles en examinant dans quelle mesure les individus seraient prêts à limiter leur consommation pendant toute la durée de leur vie pour se mettre à l'abri de toute instabilité macroéconomique. S'appuyant sur des estimations de l'aversion au risque avancées dans les publications et sur l'instabilité effective de la consommation aux États-Unis, il a estimé que les individus seraient prêts à sacrifier 0.1 % au plus de leur consommation totale, ce qui signifie que les avantages de la stabilisation macroéconomique sont limités.

La publication des conclusions de Lucas a donné lieu à de vives discussions sur le coût en bien-être de la stabilisation, et un certain nombre d'auteurs ont réexaminé ses résultats (voir Barlevy, 2005, pour une vue d'ensemble). L'évaluation de la robustesse des conclusions de Lucas pose notamment la question de savoir si l'hypothèse de l'agent représentatif est pertinente et s'il est judicieux de se fonder sur des données agrégées. Les travaux qui, tout en conservant l'hypothèse de l'agent représentatif, ont formulé des hypothèses différentes s'agissant du niveau des préférences en matière de risques, de la forme fonctionnelle de l'utilité et de la persistance de la consommation, confirment les conclusions de Lucas. Le cadre de l'agent représentatif pose cependant des problèmes quand les effets des cycles conjoncturels sur la consommation ne sont pas également répartis au sein de la population. Le coût en bien-être de ces cycles a tendance à être supérieur quand la baisse de la consommation due aux crises économiques est imprévisible et concentrée sur certains individus, quand la perte de gains est extrêmement persistante au niveau individuel et quand les individus les plus touchés disposent d'une épargne limitée et d'un accès restreint au crédit. Krebs (2007) et De Santis (2007) proposent deux applications récentes qui s'écartent du cadre de l'agent représentatif en partant du principe que les chocs sur les individus sont extrêmement persistants, voire permanents, alors que les marchés de l'assurance sont incomplets. L'un et l'autre constatent que, selon ces hypothèses, le coût social des cycles conjoncturels est considérable.

La notion de résilience du marché du travail utilisée dans le présent chapitre s'inspire de ces études récentes en ce qu'elle prend en considération à la fois les pertes moyennes de gains liées aux récessions, comme dans le cadre de l'agent représentatif, et la répartition des pertes de gains au sein la population, comme dans les études effectuées sur la base d'agents hétérogènes. Comme dans les précédentes études qui se fondent sur des agents hétérogènes pour évaluer le coût des cycles conjoncturels, l'analyse présentée ici porte davantage sur les gains que sur la consommation. Afin d'établir le lien avec la consommation ou le bien-être, elle part implicitement du principe que le système de protection sociale et le marché de l'assurance ne permettent pas d'absorber l'impact des pertes de gains sur le revenu disponible des ménages (section 2), ou tient compte de la mesure dans laquelle le système d'imposition et de prestations permet aux individus d'accéder à une assurance publique (section 3). Comme il est difficile de définir le bien-être total de manière objective, ce chapitre ne contient aucune indication explicite sur l'effet des chocs de cycle conjoncturel sur le bien-être total.

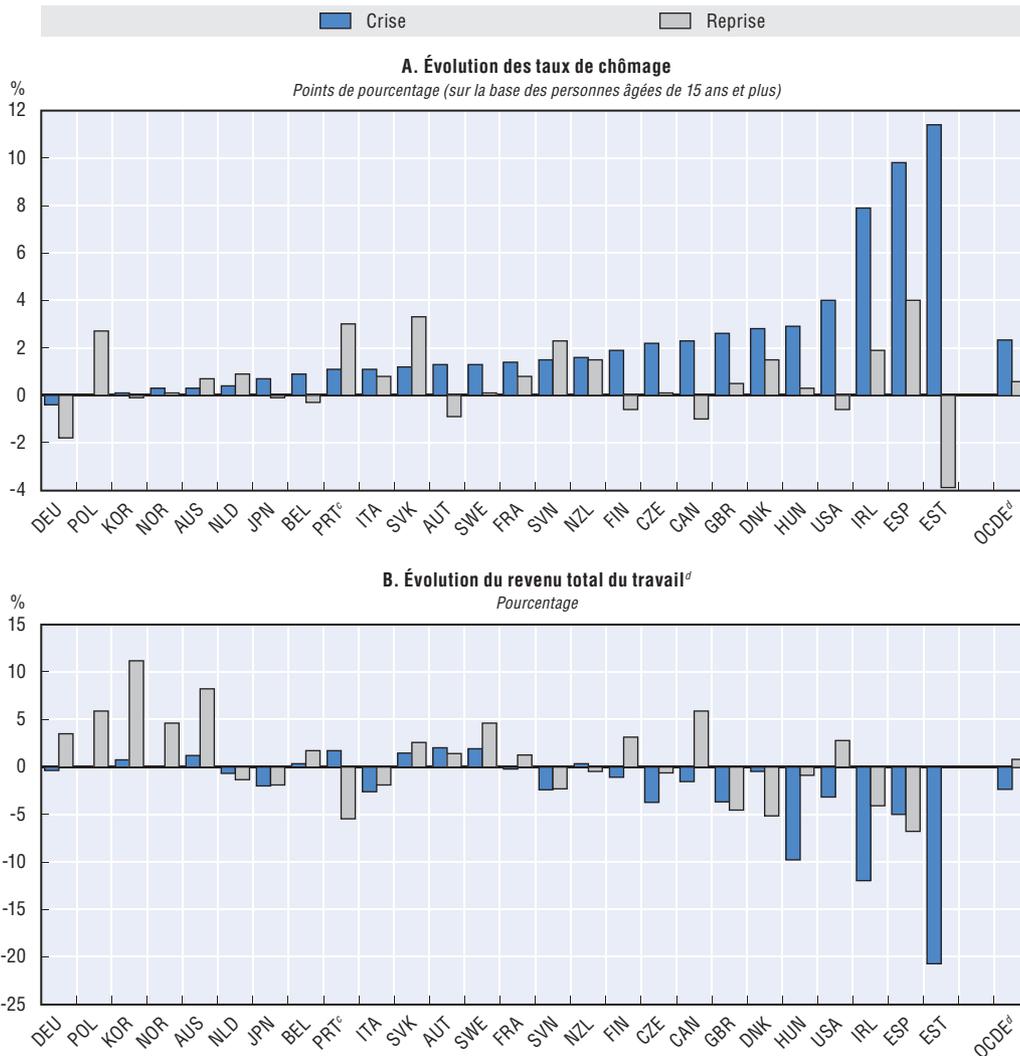
L'impact de la crise financière mondiale et du début de la reprise sur les marchés du travail des pays de l'OCDE

Cette section donne des informations générales sur le coût social de la récente crise et de la reprise lente qui l'a suivie, jusqu'au quatrième trimestre de 2011, et porte plus particulièrement sur l'impact de cette crise sur le chômage et le revenu du travail total^{8, 9}. Elle décrit également les conséquences de la crise financière mondiale pour différents groupes socio-économiques en termes d'emploi et de nombre moyen d'heures travaillées. Ce dernier aspect est intéressant en soi, mais renseigne aussi sur l'incidence du comportement d'ajustement des entreprises sur la répartition globale des gains au sein de la population active^{10, 11}.

L'impact social de la crise financière mondiale varie fortement selon les pays...

À la suite de la crise financière mondiale, le chômage a d'abord augmenté dans l'ensemble de la zone OCDE, même si l'ampleur et la durée de la hausse ont été très différentes selon les pays. Le taux de chômage de la zone OCDE est passé de 5.6 % au premier trimestre de 2008, son niveau le plus faible depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, à un pic de 8.5 % au quatrième trimestre de 2009. Si la croissance économique a redémarré dans la plupart des pays vers la fin de 2009, cette reprise n'a pas été suffisamment vigoureuse pour ramener le chômage à ses niveaux antérieurs à la crise¹². De fait, fin 2011, soit deux ans après le début de la reprise économique, le taux de chômage de la zone OCDE s'élevait à 7.9 %. Le graphique 2.1 montre l'évolution du taux de chômage et du total des gains pendant la crise, c'est-à-dire pendant la période comprise entre le point haut et point bas du PIB de chaque pays, et au début de la reprise, du point bas du PIB à la fin du quatrième trimestre de 2011¹³ :

- **Chômage (partie A).** Dans tous les pays de l'OCDE, à l'exception de l'Allemagne et de la Pologne, le taux de chômage a augmenté pendant la crise ; les plus fortes hausses ont été observées en Espagne, en Estonie et en Irlande. Pendant la reprise économique, il a continué d'augmenter pendant un certain temps dans la plupart des pays de l'OCDE avant d'atteindre son maximum, ce qui correspond au décalage habituel entre le chômage et la production mais témoigne aussi de la faiblesse inhabituelle de la reprise économique (voir le chapitre 1). En Allemagne, le taux de chômage a légèrement diminué pendant la crise, son augmentation initiale ayant été plus que compensée par la baisse ultérieure. Il a également connu un léger recul en Pologne, la crise mondiale n'ayant eu qu'un léger impact sur la demande totale.
- **Revenus du travail (partie B).** L'évolution des revenus du travail dans les différents pays pendant la crise ressemble beaucoup à celle du chômage, les plus fortes baisses de revenu ayant été enregistrées dans les pays où le chômage a le plus augmenté¹⁴. Dans les pays où le taux de chômage a peu augmenté pendant la crise (moins d'un point de pourcentage), les revenus du travail ont eu tendance à croître. En revanche, dans ceux où la hausse du chômage a été plus forte, ils ont augmenté en moyenne de plus de 1 % pour chaque point de pourcentage supplémentaire d'augmentation du taux de chômage. En Italie, au Japon et dans la plupart des pays d'Europe centrale, l'impact de la crise sur le revenu du travail a été beaucoup plus fort que ce que l'on aurait pu pronostiquer d'après la relation moyenne entre taux de chômage et revenu du travail total au sein de la zone OCDE, alors qu'au Portugal et en Espagne, son impact a été nettement plus limité¹⁵. Pendant la reprise, la corrélation négative entre l'évolution du revenu et celle du chômage s'est nettement affaiblie. Il y a lieu d'en déduire que la dynamique des revenus

Graphique 2.1. **Évolution du chômage et des revenus du travail par pays pendant la crise et au début de la reprise^{a, b}**

- a) Les pays sont classés dans l'ordre croissant de l'évolution de leur taux de chômage en points de pourcentage du point haut au point bas de leur PIB réel.
- b) La crise est la période comprise entre le point haut et le point bas du PIB réel alors que la reprise est comprise entre le point bas du PIB réel et la période la plus récente pour laquelle on dispose de données (4^e trimestre de 2011 pour la majorité des pays). Les dates du point haut (point bas) correspondent au début de l'épisode le plus long de baisses (hausses) consécutives du PIB réel depuis le premier trimestre de 2006. Pour connaître les dates du point haut et du point bas pour chaque pays, voir le tableau 2.A1.1 en annexe de OCDE (2012b).
- c) Rémunération totale des salariés pour le Portugal.
- d) OCDE correspond à la moyenne non pondérée des pays indiqués.

Source : Calculs effectués par l'OCDE à partir de la Base de données des Principaux indicateurs économiques de l'OCDE et d'après les comptes nationaux trimestriels.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932660243>

du travail et celle du chômage sont assez différentes, ce qui s'explique sans doute par le fait que l'ajustement par l'emploi est plus persistant que les ajustements par le temps de travail et les salaires.

... ce qui s'explique par des différences au niveau de la contraction de la demande totale de production...

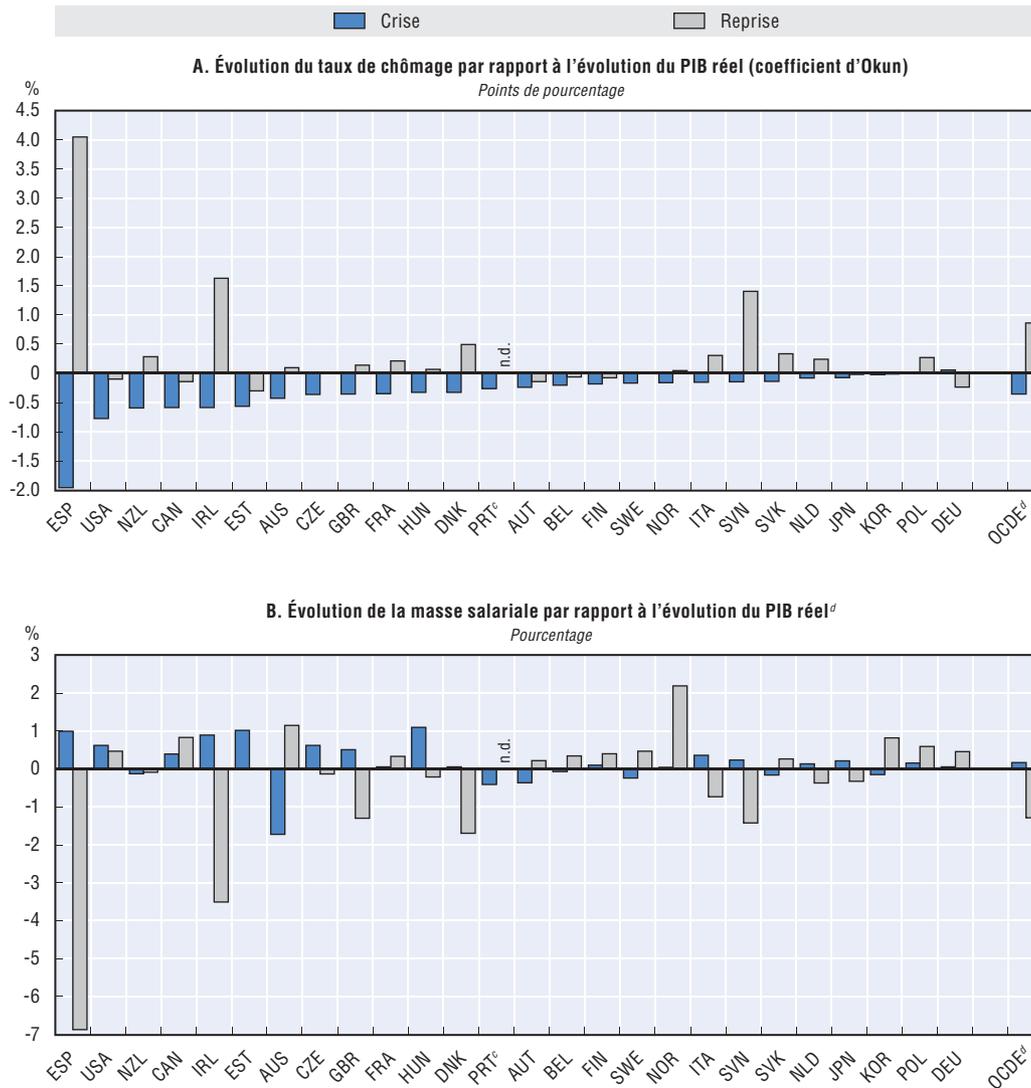
Le graphique 2.2 met en rapport l'évolution du chômage et des revenus du travail dans les différents pays pendant la crise et au début de la reprise et l'évolution correspondante du PIB :

- *Chômage (partie A)*. Pendant la crise, le taux de chômage a augmenté d'un tiers de point de pourcentage en moyenne dans les pays de la zone OCDE pour chaque pourcentage supplémentaire de contraction du PIB réel. Cette hausse est légèrement inférieure à celle découlant de la loi d'Okun, selon laquelle un choc de production négatif d'une ampleur donnée se traduit par une hausse du chômage environ moitié moins forte. Toutefois, si, comme dans la section 2, l'on tient compte du décalage avec lequel le taux de chômage réagit à une baisse du PIB, l'élasticité du chômage est proche de 0.5. Ce décalage explique aussi que l'évolution nette du taux de chômage de la zone OCDE ait été positive au début de la reprise. Cependant, la sensibilité du chômage à la diminution du PIB varie fortement d'un pays à l'autre. Le pays qui se démarque le plus est l'Espagne, où le coefficient d'Okun était d'environ 2 (en valeur absolue). Au Canada, en Estonie, aux États-Unis, en Irlande et en Nouvelle-Zélande, où la hausse du chômage a été supérieure à la moyenne, ce coefficient était légèrement supérieur à 0.5. Dans les autres pays de l'OCDE, dont bon nombre ont connu une augmentation du chômage inférieure à la moyenne, il était inférieur à 0.5.
- *Revenu du travail (partie B)*. Pendant la crise, le revenu du travail total a diminué de 0.16 % en moyenne dans la zone OCDE pour chaque pourcentage perdu par le PIB. C'est en Espagne, en Estonie et en Hongrie que le revenu du travail a le plus baissé proportionnellement à la diminution du PIB, son évolution ayant été approximativement de la même ampleur que la contraction de la demande totale, ce qui semble indiquer que le rapport de la production sur la masse salariale a été dans l'ensemble constant dans ces pays pendant la crise. Dans tous les autres pays, l'élasticité du revenu du travail au PIB a été inférieure à 1, indiquant une baisse de la productivité du travail. Pendant la reprise, la relation entre le revenu du travail et le PIB est devenue négative en moyenne, ce qui s'explique principalement par une importante réaction négative dans quelques pays (par exemple au Danemark, en Espagne, en Irlande, au Royaume-Uni et en Slovaquie). Ce phénomène est très probablement dû à l'impact différé de la crise sur l'emploi et les salaires.

... ainsi que de l'importance des différentes variables d'ajustement

Le graphique 2.3 compare l'évolution du chômage depuis le début de la crise de façon plus précise en décomposant cette évolution pendant la crise et au début de la reprise en cinq éléments : i) l'évolution de la productivité du travail corrigée de la qualité (simplement mesurée par le rapport de la production sur la masse salariale)¹⁶ ; ii) l'évolution des salaires horaires moyens ; iii) l'évolution du nombre moyen d'heures travaillées ; iv) l'évolution du taux d'activité ; et v) l'évolution de la production¹⁷. Une décomposition analogue du revenu du travail total est présentée sur le graphique 2.A1.3 en annexe de OCDE (2012b). En outre, des méthodes de décomposition de la variance sont utilisées pour donner une idée de la part des écarts d'évolution du taux de chômage entre pays qui peut être attribuée à l'évolution du PIB et aux différentes variables d'ajustement, et de la part des différences observées entre les pays au niveau du coefficient d'Okun qui peut être imputée à chaque

Graphique 2.2. Réaction du chômage et des revenus du travail à l'évolution du PIB dans les différents pays pendant la crise et au début de la reprise^{a, b}



n.d. : Non disponible.

a) Les pays sont classés dans l'ordre croissant de leur coefficient d'Okun pendant la crise.

b) La crise est la période comprise entre le point haut et le point bas du PIB réel alors que la reprise est comprise entre le point bas du PIB réel et la période la plus récente pour laquelle on dispose de données (4^e trimestre de 2011 pour la majorité des pays). Les dates du point haut (point bas) correspondent au début de l'épisode le plus long de baisses (hausses) consécutives du PIB réel depuis le premier trimestre de 2006. Pour connaître les dates du point haut et du point bas pour chaque pays, voir le tableau 2.A1.1 en annexe de OCDE (2012b).

c) Rémunération totale des salariés pour le Portugal.

d) OCDE correspond à la moyenne non pondérée des pays indiqués.

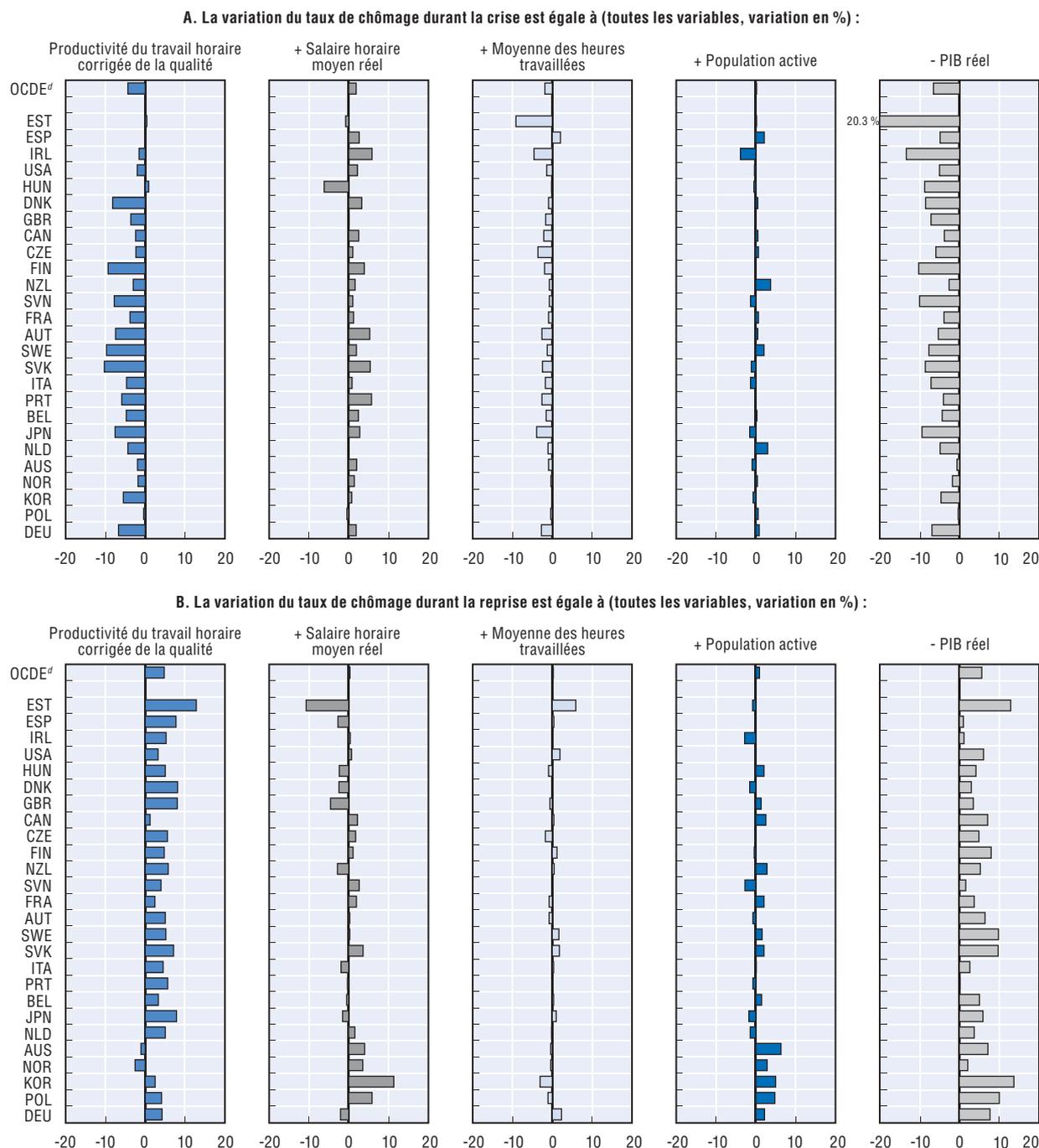
Source : Calculs effectués par l'OCDE à partir de la Base de données des Principaux indicateurs économiques de l'OCDE et d'après les comptes nationaux trimestriels.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932660262>

variable d'ajustement¹⁸. Les résultats des décompositions de la variance figurent dans le tableau 2.A1.3 en annexe de OCDE (2012b) :

- **Impact de l'évolution de la demande totale.** Pendant la crise, la baisse du PIB a représenté environ les trois quarts de la hausse du chômage. La baisse moyenne du PIB dans la zone OCDE a été de 6.7 %, ce qui explique environ 1.7 des 2.3 points de pourcentage

Graphique 2.3. Décomposition de l'évolution du chômage dans les différents pays pendant la crise et le début de la reprise^{a, b, c}



- a) Voir la note 17 pour une description de la méthodologie.
- b) Les pays sont classés dans l'ordre croissant de l'évolution en pourcentage de leur taux de chômage pendant la crise.
- c) La crise est la période comprise entre le point haut et le point bas du PIB réel alors que la reprise est comprise entre le point bas du PIB réel et la période la plus récente pour laquelle on dispose de données. Les dates du point haut (point bas) correspondent au début de l'épisode le plus long de baisses (hausses) consécutives du PIB réel depuis le premier trimestre de 2006. Pour connaître les dates du point haut et du point bas pour chaque pays, voir le tableau 2.A1.1 en annexe de OCDE (2012b).
- d) OCDE correspond à la moyenne non pondérée des pays indiqués.

Source : Calculs effectués par l'OCDE à partir de la Base de données des Principaux indicateurs économiques de l'OCDE et d'après les comptes nationaux trimestriels.

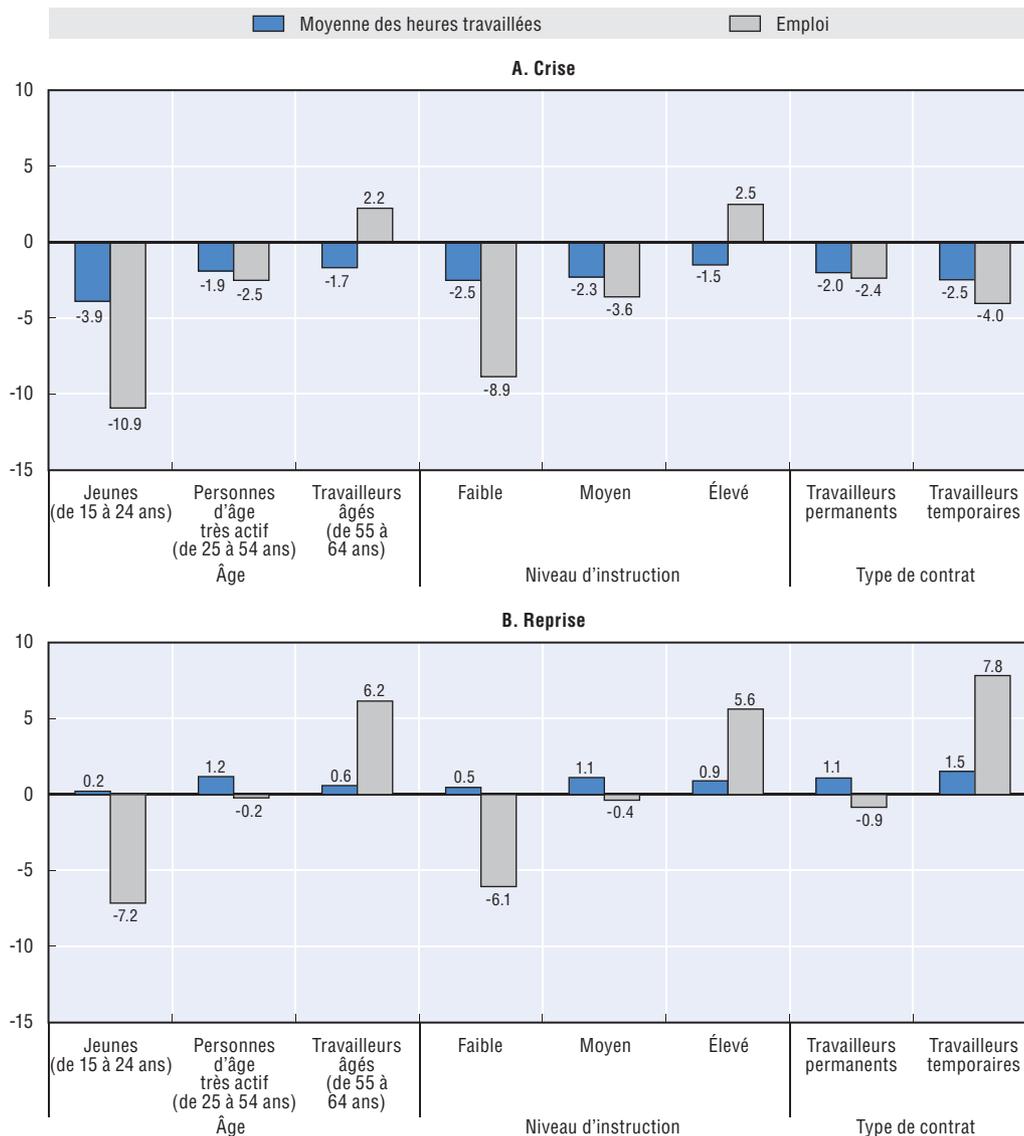
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932660281>

d'augmentation du taux de chômage. La diminution du PIB la plus forte a été observée en Estonie, où elle a été supérieure à 20 %, alors qu'elle a été inférieure à 1 % en Australie et en Pologne. Au début de la reprise, le PIB moyen de l'OCDE a augmenté de 5.7 %, ce qui a compensé la majeure partie du recul observé pendant la crise, même si la vigueur de la reprise est très différente d'un pays à l'autre.

- *Impact de l'évolution de la productivité du travail corrigée de la qualité (« rétention de main-d'œuvre »).* La rétention d'effectifs, sous forme de baisse de la productivité du travail, explique plus de la moitié des différences entre pays au niveau du coefficient d'Okun pendant la crise. La rétention de main-d'œuvre a donc fortement contribué à limiter la hausse du chômage en réaction à la baisse du PIB. Cette situation est due au fait que les employeurs ont eu tendance à reporter les ajustements du facteur travail ou à y renoncer, pour ne pas perdre du capital humain spécifique à l'entreprise et ne pas avoir à assumer des coûts de licenciement puis des coûts d'embauche au moment de la reprise. La rétention de main-d'œuvre pendant la récession a été particulièrement importante au Danemark, en Finlande, en République slovaque et en Suède, où la productivité du travail corrigée de la qualité a baissé de plus de 8 %, alors qu'elle est restée globalement inchangée en Espagne, en Estonie, en Hongrie et en Pologne. L'inconvénient de la mise en œuvre d'une stratégie de rétention intensive de main-d'œuvre pendant la crise a été qu'au début de la reprise, la productivité du travail a eu tendance à se redresser rapidement et à réduire le contenu de la reprise en emplois.
- *Impact de l'évolution des gains par travailleur.* Les ajustements des gains par travailleur, qui reflètent l'incidence de l'ajustement des salaires horaires moyens et de l'ajustement du temps de travail, expliquent environ la moitié des différences entre pays au niveau du coefficient d'Okun, et le rôle de l'ajustement du temps de travail et celui de l'ajustement des salaires sont à peu équivalents :

Le nombre moyen d'heures travaillées a généralement connu une baisse sensible pendant la crise, proche de 2 % en moyenne, limitant ainsi la hausse du chômage. Les diminutions les plus fortes ont été observées en Estonie, en Irlande et au Japon. Le seul pays où le nombre moyen d'heures travaillées a augmenté pendant la crise est l'Espagne. Pendant la reprise, ce nombre a recommencé à augmenter, mais de manière limitée. Il est resté stable dans la quasi-totalité des pays, et a retrouvé son niveau antérieur à la crise dans deux pays (les États-Unis et la Suède).

Les salaires horaires moyens ont été orientés à la hausse dans tous les pays de l'OCDE pendant la crise, sauf en Estonie, en Hongrie et en Pologne, ce qui traduit à la fois un effet de hausse des salaires pour les personnes qui ont conservé leur emploi et des effets de composition dus à la concentration de la réduction totale du temps de travail en bas de l'échelle des salaires (voir le graphique 2.4 *infra*)¹⁹. Au début de la reprise, les salaires horaires moyens ont continué à augmenter dans environ la moitié des pays, alors qu'ils ont baissé dans l'autre moitié, parfois très fortement (par exemple de plus de 10 % en Estonie et de près de 5 % au Royaume-Uni). Ce phénomène pourrait s'expliquer par un possible décalage entre l'ajustement des salaires et l'évolution de la demande totale ou par le fait que les effets de composition associés aux ajustements du facteur travail pendant la crise se sont peut-être partiellement inversés dès lors que les marchés du travail ont commencé à redémarrer²⁰.

Graphique 2.4. **Évolution de l'emploi et du nombre moyen d'heures travaillées par âge, niveau d'instruction et type de contrat**Évolution en pourcentage^{a, b}

a) Moyenne non pondérée des pays suivants : Autriche, Belgique, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Hongrie, Irlande, Italie, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, République slovaque, Slovénie, Espagne, Suède et Royaume-Uni. Pour obtenir davantage d'informations par pays, voir le graphique 2.A1.1 en annexe de OCDE (2012b).

b) La crise est la période comprise entre le point haut et le point bas du PIB réel alors que la reprise est comprise entre le point bas du PIB réel et le 2^e trimestre de 2011. Les dates du point haut (point bas) correspondent au début de l'épisode le plus long de baisses (hausses) consécutives du PIB réel depuis le premier trimestre de 2006. Pour connaître les dates du point haut et du point bas pour chaque pays, voir le tableau 2.A1.1 en annexe de OCDE (2012b).

Source : Estimations réalisées par l'OCDE d'après l'Enquête sur les forces de travail de l'Union européenne (EFT-UE).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932660300>

- **Impact de l'évolution du taux d'activité.** L'évolution du taux d'activité ne joue pas un rôle majeur dans les différences observées entre les pays au niveau du coefficient d'Okun pendant la crise (environ 5 %). L'évolution moyenne du taux d'activité au sein de la zone OCDE a été faible. Elle a été plutôt positive dans les pays qui ont enregistré une faible

hausse du chômage et plutôt négative dans les pays où le chômage a fortement augmenté. Ce phénomène correspond à un effet de découragement des travailleurs, qui se produit quand des travailleurs au chômage quittent le marché du travail faute d'emplois adaptés (voir le chapitre 1 de la présente publication). Pendant la crise, la baisse la plus importante du taux d'activité a été observée en Irlande, où elle s'est poursuivie pendant la reprise²¹. Durant la reprise, le taux d'activité a aussi fortement reculé en Slovaquie.

La montée du chômage pendant la crise a considérablement varié selon les pays parce que le choc de production n'a pas eu la même ampleur dans tous les pays et que les différentes variables d'ajustement n'ont pas joué le même rôle partout. Les différences au niveau de l'ampleur du choc expliquent la majeure partie des écarts de taux de chômage entre les pays pendant la crise, mais les différences au niveau du rôle de la productivité du travail corrigée de la qualité et des gains par travailleur constituent aussi un facteur d'explication important. La rétention de main-d'œuvre sous forme de baisse de la productivité du travail et d'ajustements des gains par travailleur a permis de modérer la réaction immédiate du taux de chômage à la diminution du PIB, mais a aussi limité le contenu en emplois de la reprise parce que les entreprises ont eu tendance à rétablir la productivité du travail et les gains par travailleur avant d'embaucher. Dans les pays où l'atonie de la demande est désormais en grande partie absorbée, on pourrait s'attendre à ce que l'emploi suive plus étroitement l'évolution du PIB à brève échéance, et renforce ainsi le contenu en emplois de la reprise.

L'ampleur des différences entre pays au niveau de l'évolution du chômage par rapport à celle de la demande totale et du rôle des différentes variables d'ajustement pendant la crise et la reprise soulève des questions importantes sur le rôle des politiques et des institutions. Toutefois, elle s'explique peut-être aussi par des différences entre pays en termes de nature de la crise, notamment de répartition des chocs entre les différentes catégories d'entreprises, et de structures économiques des pays, par exemple de composition sectorielle ou de répartition des entreprises par taille.

Les suppressions d'emploi risquent davantage de renforcer l'inégalité globale des gains, tandis que l'impact de la réduction du temps de travail devrait être limité

En plus de ses incidences sur le chômage et le revenu du travail total, l'ajustement du facteur travail par les entreprises en réaction aux chocs peut aussi être lourd de conséquences en termes d'inégalité globale des gains entre les actifs puisque le poids relatif des ajustements portant sur l'emploi, sur la moyenne des heures travaillées et sur les salaires horaires est susceptible d'influencer la répartition de la charge de l'ajustement au sein de la main-d'œuvre. Il existe principalement deux raisons à cela. Premièrement, comme les suppressions d'emplois sont nécessairement limitées à une partie de la main-d'œuvre et accroissent par conséquent la part des actifs qui ne perçoivent pas de revenu du travail, elles aggravent les inégalités de gains au sein de la population active dans son ensemble, alors que les ajustements au niveau du temps de travail et du salaire peuvent, à tout le moins en principe, être répartis de manière égale. Deuxièmement, ces trois types d'ajustement peuvent différer en termes de sélectivité eu égard à la répartition *ex ante* des gains. Par exemple, les différences en matière de coûts de rotation de la main-d'œuvre – coûts que les employeurs supportent quand ils remplacent des travailleurs en poste par de nouvelles recrues – peuvent augmenter avec les gains, étant donné que ces coûts comme les gains ont tendance à augmenter avec l'expérience professionnelle et les qualifications²². Il est donc

possible que les entreprises trouvent plus intéressant d'ajuster le facteur travail en réduisant le temps de travail ou les salaires des travailleurs percevant jusqu'alors une rémunération relativement élevée, et soient plus tentées de supprimer les emplois des travailleurs dont la rémunération est relativement faible. C'est pourquoi la manière dont les entreprises ajustent l'utilisation du facteur travail face à des chocs économiques peut avoir des effets importants sur la répartition des gains. Ce phénomène mérite d'être souligné parce qu'il est intéressant en soi, mais aussi parce que des individus ayant différents niveaux de gains risquent également de ne pas avoir la même capacité d'absorption des chocs sur les gains. Par conséquent, l'évolution de la répartition des gains peut avoir des conséquences importantes sur la répartition de la consommation et du bien-être, ce qui conduit à s'interroger sur la capacité du système de protection sociale à absorber les chocs sur les revenus.

Afin de mettre en lumière les effets de la crise financière mondiale sur la répartition des gains, le graphique 2.4 décompose l'évolution moyenne du total des heures travaillées dans les pays de l'OCDE entre l'évolution de l'emploi et celle des heures de travail pour certaines catégories socio-économiques présentant des écarts notables en termes de gains moyens²³. Le graphique montre que le recul de l'emploi pendant la crise financière mondiale a été très concentré sur les jeunes et les travailleurs peu qualifiés et, dans une moindre mesure, sur les travailleurs temporaires, ce qui confirme les constatations des éditions précédentes des *Perspectives de l'emploi de l'OCDE*²⁴. Par conséquent, les suppressions d'emploi qui ont lieu pendant les ralentissements économiques pourraient avoir des conséquences négatives importantes en termes d'inégalité des gains. En plus d'accroître la part de la main-d'œuvre ne percevant aucun revenu du travail, elles touchent principalement certaines catégories de travailleurs dont les gains sont inférieurs à la moyenne. Alors que les suppressions d'emplois sont fortement concentrées sur certaines catégories socio-économiques, les ajustements du nombre d'heures de travail semblent être répartis de manière beaucoup plus égale. Ainsi, contrairement à ce qui a été avancé *supra*, il ne semble pas que les ajustements des heures de travail soient concentrés sur les travailleurs possédant une plus grande expérience du marché du travail et un niveau de qualification plus élevé. Pour autant que l'on puisse en juger, ces réductions ont tendance à toucher essentiellement les travailleurs jeunes, peu qualifiés et temporaires, de la même façon que les suppressions d'emplois, même si, dans le cas des heures de travail, les différences entre les groupes sont très limitées. Compte tenu de la répartition quasi égale des réductions du temps de travail entre les groupes ayant différents niveaux de gains moyens, il est fort probable que la réduction du nombre d'heures travaillées atténue l'inégalité globale des gains en comblant l'écart de gains entre les chômeurs et les travailleurs dont le temps de travail a été réduit^{25, 26}.

L'incidence des réformes antérieures à la crise sur la performance structurelle et la résilience du marché du travail

La présente section fournit un aperçu de la nature des réformes structurelles engagées ces 15 dernières années dans les pays de l'OCDE, et examine leur incidence sur la performance structurelle et la résilience du marché du travail.

De nombreux pays de l'OCDE ont engagé d'importantes réformes structurelles ces 15 dernières années...

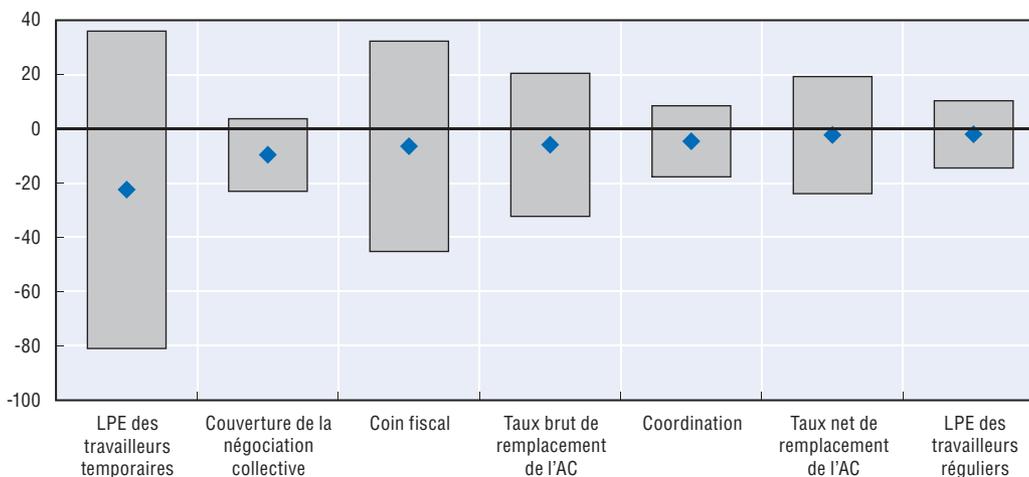
Au cours des 15 années qui ont précédé la crise financière mondiale, de nombreux pays de l'OCDE ont adopté d'importantes réformes structurelles pour favoriser la croissance économique et la création d'emplois. Les réformes du marché du travail ont principalement

consisté en des mesures visant à établir un meilleur équilibre entre la mise en place d'un système de protection sociale efficace et la réduction de la dépendance aux prestations sociales, ainsi qu'en des mesures destinées à renforcer la flexibilité du marché du travail. Ces mesures avaient pour principal objectif de remédier aux faiblesses structurelles du marché du travail, mais pourraient également avoir un impact important sur la transmission des chocs économiques aux marchés du travail.

Le graphique 2.5 donne une indication de l'orientation moyenne des réformes à l'aide d'une sélection d'indicateurs de la politique économique, ainsi que des écarts entre pays en la matière. Les indicateurs sélectionnés concernent : la générosité des indemnités de chômage (nettes et brutes)²⁷ ; la rigueur de la réglementation des contrats permanents et temporaires ; l'importance et la nature de la négociation collective (couverture et degré de coordination) ; et le coin fiscal. Les réformes examinées reflètent les variables utilisées dans l'analyse macroéconomique de la section 2²⁸. Les chiffres fournissent deux indications intéressantes. Premièrement, il semble qu'il existe une tendance à une moindre implication de l'État dans les marchés du travail et à l'assouplissement des institutions du marché du travail à l'aune des critères pris en compte ici. En témoigne l'évolution moyenne négative observée pour les indicateurs figurant sur le graphique. Deuxièmement, on observe que la nature et l'orientation des réformes sont très hétérogènes dans la zone OCDE, ce qui peut être le signe que les caractéristiques que doivent présenter les politiques et institutions du marché du travail pour favoriser des taux d'emploi élevés sont très différentes d'un pays à l'autre ; qu'il existe une incertitude au sujet du rôle des politiques et des institutions ; ou que les réformes sont en partie motivées par des considérations budgétaires et d'économie politique. Les indicateurs choisis fournissent une indication utile de l'orientation globale et de l'hétérogénéité des réformes structurelles au sein de la zone OCDE, mais ne donnent pas une vue d'ensemble complète, faute de séries chronologiques comparables pour tous les

Graphique 2.5. **Évolution de certaines institutions du marché du travail dans les pays de l'OCDE, 1995-2007**

Moyenne non pondérée de l'évolution en pourcentage dans les pays de l'OCDE, avec 90 % d'intervalle de confiance



Note : Les losanges représentent l'évolution de la moyenne simple des différents pays, alors que les zones grisées représentent la fourchette de la moyenne plus ou moins un écart type. Les institutions sont classées dans l'ordre croissant de leur évolution moyenne. Pour les données nationales utilisées, voir le tableau 2.A1.4 en annexe de OCDE (2012b).

Source : Estimations de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932660319>

types de politiques jouant un rôle. Parmi les principaux types de mesure non pris en compte figurent les mesures d'activation et la réglementation du temps de travail. L'encadré 2.2 présente une description qualitative plus précise de la nature des réformes structurelles du marché du travail engagées entre 1995 et la crise.

Encadré 2.2. Réformes structurelles engagées avant la crise

La plupart des pays ont cherché à établir un meilleur équilibre entre les systèmes de protection sociale et la dépendance aux prestations en appliquant des mesures d'activation efficaces. Les mesures d'activation se fondent sur le principe des « obligations mutuelles » selon lequel, en contrepartie des prestations reçues, les bénéficiaires sont tenus de chercher activement un emploi et de participer à des programmes actifs du marché du travail (PAMT), sous peine de sanctions visant les prestations. Les stratégies d'activation représentent une composante essentielle de la réévaluation de la Stratégie de l'OCDE pour l'emploi et ont apporté la preuve de leur capacité à améliorer les résultats du marché du travail dans les pays qui les appliquent efficacement (OCDE, 2006). L'application progressive de stratégies d'activation dans un certain nombre de pays de l'OCDE a peut-être fortement influencé l'impact de la crise en termes de chômage en permettant aux personnes privées de leur emploi de se réinsérer rapidement sur le marché du travail*. En plus d'appliquer des stratégies d'activation, certains pays dans lesquels les indemnités d'assurance chômage étaient auparavant généreuses ont cherché à réduire la dépendance aux prestations en diminuant les taux de remplacement ou en limitant la durée maximale d'indemnisation (Danemark et Pays-Bas par exemple). En revanche, plusieurs autres pays ont tenté de renforcer l'efficacité de l'assurance chômage en augmentant le montant des indemnités. Le graphique 2.5 montre que le montant brut moyen des indemnités de chômage, mesuré par le taux de remplacement moyen pendant les cinq premières années de chômage, a, en moyenne, légèrement baissé au cours de la période 1995-2007, mais aussi que la stabilité relative du montant des indemnités de chômage cache une hétérogénéité considérable entre les pays.

Les dispositions réglementaires relatives à la protection de l'emploi et au temps de travail ont un impact important sur la demande de main-d'œuvre effective car elles augmentent le coût de l'ajustement à une conjoncture économique en constante évolution. Elles sont par conséquent très intéressantes dans le contexte actuel. S'agissant des mesures de protection de l'emploi visant les contrats permanents, il n'y a pas eu de véritable changement dans le degré moyen de protection, mais la dispersion de la protection a légèrement diminué, un certain nombre de pays dotés d'une protection relativement forte l'ayant réduite (par exemple l'Autriche et l'Espagne), tandis que plusieurs pays dotés d'une protection relativement faible l'ont renforcée (par exemple en Australie et au Royaume-Uni). Quant aux dispositions qui régissent le recours aux contrats temporaires, une tendance à la libéralisation des règles a été observée. Étant donné que ces mesures ne se sont généralement pas accompagnées de réformes analogues applicables aux contrats permanents, elles ont souvent été associées à un renforcement de la segmentation du marché du travail. Dans le contexte de la crise financière mondiale, des questions importantes se posent quant aux effets de ces réformes sur l'ampleur de la réaction du chômage à la contraction de la demande totale et sur la répartition de la charge des ajustements entre les actifs. Depuis 1995, de nombreux pays de l'OCDE ont adopté des réformes qui visent à renforcer la flexibilité du temps de travail pour les employeurs et à répondre aux revendications des travailleurs en permettant un aménagement plus souple du temps de travail, de nature à faciliter la conciliation de la vie professionnelle et familiale (OCDE, 2006). Parmi les mesures permettant aux employeurs de disposer de plus de flexibilité dans la gestion du temps de travail figurent l'annualisation du temps de travail, le recours aux heures supplémentaires et les comptes épargne-temps. Ces réformes de la réglementation pourraient expliquer la place relativement importante qu'ont occupée les ajustements du temps de travail pendant la récession et la réaction relativement faible du chômage à la contraction de la demande totale.

Encadré 2.2. Réformes structurelles engagées avant la crise (suite)

De même que les réglementations applicables à l'emploi et au temps de travail, les mécanismes institutionnels de fixation des salaires jouent un rôle important dans la capacité des entreprises à ajuster l'utilisation du facteur travail en réaction aux chocs économiques. L'importance et la nature des négociations collectives jouent un rôle déterminant à cet égard. Dans la grande majorité des pays de l'OCDE, l'importance des négociations collectives, mesurée par leur couverture, a régressé depuis 1995 (voir le chapitre 3). Ce recul est la résultante de divers facteurs, qui diffèrent selon les pays, notamment : le recul du taux de syndicalisation ; le moindre rôle joué par l'extension automatique des conventions collectives aux entreprises non représentées par des syndicats ; et le recours accru à des clauses dérogatoires aux conventions collectives. Par ailleurs, le degré de centralisation des négociations salariales (c'est-à-dire la question de savoir si la négociation a lieu au niveau de l'entreprise, de la branche d'activité ou du pays) et de coordination est un indicateur important de la nature des négociations collectives. Même s'il est rare que la nature des négociations collectives ait été profondément modifiée, une tendance a été observée vers plus de décentralisation et moins de coordination, en particulier dans les pays où la centralisation et la coordination sont fortes. Dans la mesure où l'évolution de l'importance et de la nature des négociations collectives a renforcé la flexibilité salariale pour les entreprises, elle a peut-être contribué à limiter la hausse du chômage pendant la crise. À noter cependant que les négociations collectives ne portent pas uniquement sur la fixation des salaires, mais ont aussi une forte incidence sur la flexibilité de l'emploi et du temps de travail. Il peut s'agir là d'un aspect particulièrement intéressant dans le contexte d'une crise économique pendant laquelle les syndicats se préoccupent peut-être plus que d'habitude des niveaux d'emploi.

* Cependant, la récente crise et la reprise anémique qui l'a suivie mettent les stratégies d'activation de nombreux pays de l'OCDE à rude épreuve, la baisse importante du nombre d'offres d'emploi et la hausse du nombre de chômeurs menaçant de compromettre leur efficacité.

... avec des effets potentiellement importants sur la performance structurelle du marché du travail...

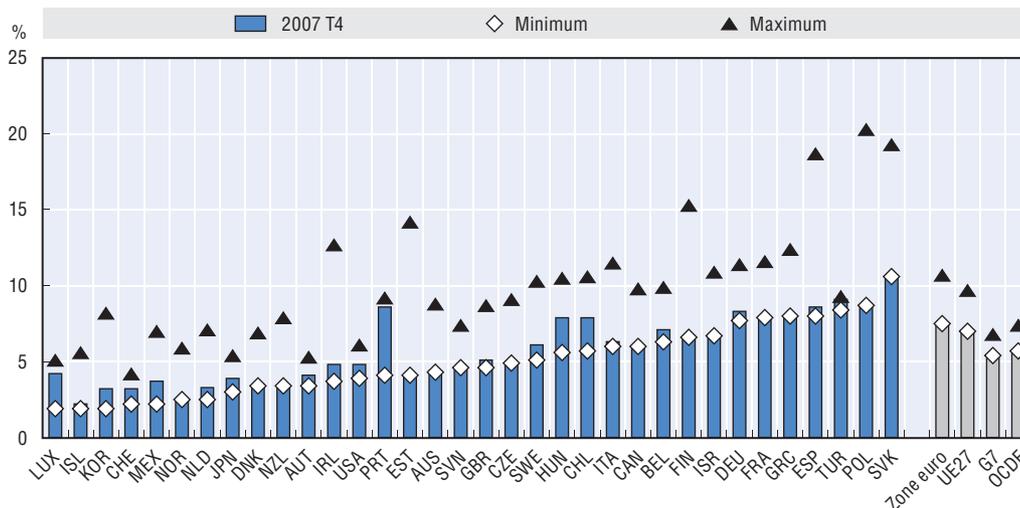
Dans la mesure où les réformes des politiques et des institutions examinées *supra* ont renforcé les incitations à travailler et accru la capacité d'adaptation des entreprises, elles ont probablement permis une amélioration des résultats en matière d'emploi. Afin de donner une première indication de l'incidence potentielle de ces réformes sur la performance structurelle du marché du travail, le graphique 2.6 présente le taux de chômage en 2007, au début de la crise, ainsi que ses valeurs minimales et maximales au cours de la période 1995-2007. On observe que dans la grande majorité des pays, le taux de chômage était à son niveau le plus bas en 2007. Les principales exceptions sont le Luxembourg et le Portugal, où le chômage était à son niveau maximal ou proche de celui-ci durant cette période²⁹. La vigueur du marché du travail au début de la crise ne s'explique probablement pas seulement par une conjoncture économique favorable : elle est aussi due aux réformes structurelles mises en œuvre au cours des 15 années précédentes. En effet, des informations empiriques récentes tirées de données de panel agrégées relatives aux différents pays montrent que la baisse du taux de chômage structurel est en grande partie imputable aux réformes des politiques et des institutions (OCDE, 2006 ; Bassanini et Duval, 2009 ; Murtin et al., 2011). Ce phénomène sera examiné plus précisément dans la section 2.

... et sur la résilience du marché du travail

Dans le contexte du présent chapitre, il est important d'apprécier dans quelle mesure les réformes structurelles examinées *supra* ont également renforcé la capacité des marchés

Graphique 2.6. **Taux de chômage harmonisés dans les pays de l'OCDE, 1^{er} trimestre de 1995-4^e trimestre de 2007**

Pourcentage de la population active totale



Note : Les pays sont classés dans l'ordre croissant du niveau minimum de leur taux de chômage harmonisé au cours de la période considérée.

Source : Calculs effectués par l'OCDE à partir de la Base de données des Principaux indicateurs économiques de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932660338>

du travail de l'OCDE à résister au ralentissement économique ou à se redresser plus rapidement. Même s'il n'est pas facile de tirer des conclusions fiables à partir des données dont on dispose sur l'impact des réformes structurelles engagées ces 15 dernières années sur la résilience du marché du travail, les travaux de Bassanini et Duval (2006), Bassanini (2011) et De Serres et Murtin (2011) montrent que l'application de stratégies d'activation et la réduction du montant des indemnités d'assurance chômage ont très probablement limité l'impact global sur le chômage des chocs touchant la demande totale. De plus, les réformes passées, en particulier celles qui ont assoupli les mesures de protection de l'emploi visant les contrats temporaires, ont sans doute modifié la dynamique cyclique parce qu'elles ont entraîné une réaction immédiate plus forte du chômage face aux chocs négatifs mais aussi accru le reflux ultérieur du chômage. Il existe moins de données sur l'incidence des politiques et des institutions relatives à la flexibilité du temps de travail et aux salaires³⁰.

2. Analyse macroéconomique de l'influence des politiques structurelles et des institutions sur la résilience des marchés du travail

Une bonne performance du marché du travail suppose des niveaux d'emploi structurels élevés et des emplois de bonne qualité, ainsi qu'une capacité à limiter l'instabilité au long du cycle conjoncturel. Dans cette section, on présente une analyse détaillée de l'influence des politiques et des institutions à la fois sur la performance structurelle et sur la résilience du marché du travail. L'analyse empirique présentée repose sur un panel non équilibré de données trimestrielles se rapportant à la période comprise entre le premier trimestre de 1982 et le quatrième trimestre de 2007 pour 18 pays de l'OCDE³¹. Pour analyser l'influence des politiques et des institutions, on examine les variables suivantes : protection de l'emploi visant les travailleurs réguliers, part des travailleurs temporaires dans l'emploi, taux de remplacement moyen des prestations de

chômage, taux de couverture des conventions collectives et un indicateur du degré de coordination des négociations collectives³². Cet ensemble de variables est très similaire à celui inclus dans la spécification de base des travaux empiriques réalisés par Bassanini et Duval (2006, 2009) pour la réévaluation de la Stratégie de l'OCDE pour l'emploi de 2006. Pour de plus amples informations sur la composition de l'échantillon et la définition des variables, voir le tableau 2.A2.1 en annexe de OCDE (2012b).

L'influence des politiques et des institutions sur la performance structurelle du marché du travail

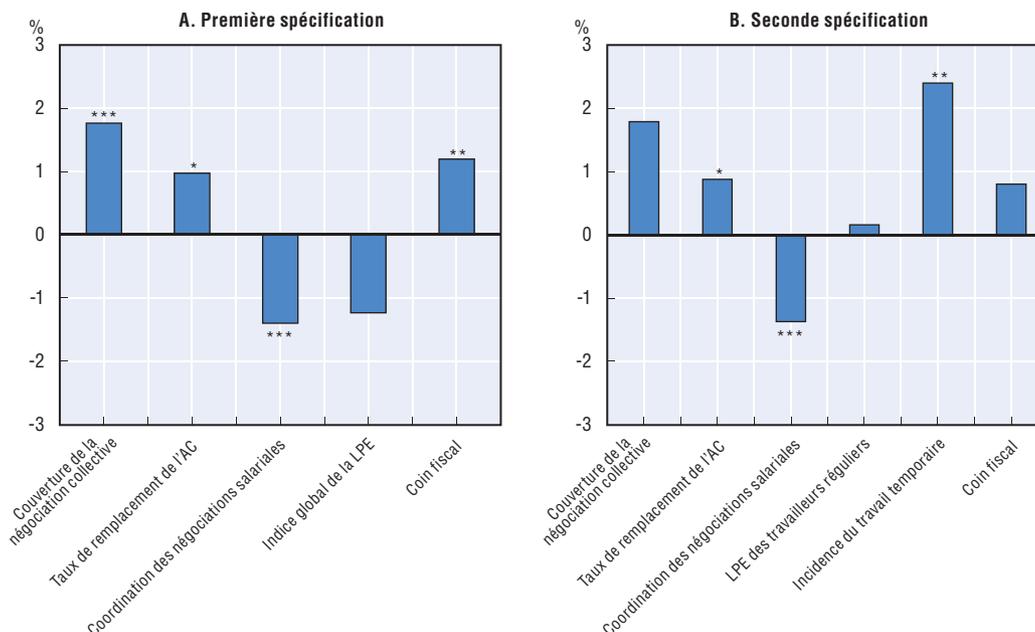
La réévaluation de la Stratégie de l'OCDE pour l'emploi de 2006 présentait une analyse approfondie du rôle des politiques et institutions de nature à garantir un taux d'emploi structurel élevé et un chômage structurel faible. Cette section présente de nouvelles données obtenues à l'aide de régressions qui modélisent les résultats du marché du travail sous forme d'une fonction faisant intervenir un ensemble de variables relatives aux politiques et aux institutions ainsi que, pour neutraliser les effets du cycle conjoncturel, la variation cyclique de la production³³. Cette analyse améliore de deux manières les données existantes. Premièrement, elle actualise l'analyse de l'emploi et du chômage structurels proposée dans OCDE (2006) et Bassanini et Duval (2006, 2009) au moyen de données plus récentes et permet de déterminer dans quelle mesure les réformes structurelles mises en œuvre au cours des 15 années qui ont précédé la crise financière mondiale ont contribué à la situation favorable de l'emploi observée dans beaucoup de pays de l'OCDE lors du déclenchement de cette crise (voir graphique 2.6). Elle rappelle aussi utilement qu'il est important de tenir compte des institutions et des politiques structurelles à plus long terme quand on évalue l'influence des politiques et institutions sur la sensibilité des résultats du marché du travail aux chocs touchant la demande totale (sous-section suivante). Deuxièmement, outre les taux de chômage et d'emploi structurels, l'analyse examine aussi l'influence des politiques et institutions sur le total des gains et sur les gains par travailleur. Par conséquent, au-delà de l'influence des politiques et institutions sur le nombre d'emplois, elle aborde aussi des questions liées à la qualité de l'emploi. Elle va dans le même sens que l'analyse de la résilience du marché du travail présentée dans ce chapitre, qui accorde une place importante, non seulement au chômage, mais aussi aux gains et à l'inégalité des gains.

Le recours au travail temporaire va de pair avec une dégradation des résultats du marché du travail, tandis que la coordination des négociations salariales est associée à de meilleurs résultats du marché du travail

Le graphique 2.7 résume les principaux résultats relatifs à l'influence des politiques et institutions sur le chômage structurel, sur la base de deux spécifications légèrement différentes. La première spécification (partie A) utilise à peu près les mêmes variables relatives aux politiques et aux institutions que la spécification de base décrite dans OCDE (2006) et dans Bassanini et Duval (2006, 2009)³⁴. Elle permet donc de comparer les résultats actuels aux conclusions de ces études antérieures. L'extension de la période couverte par l'échantillon, désormais comprise entre 2002, fin de la période couverte par l'échantillon employé par Bassanini et Duval (2006, 2009), et 2007, n'ayant qu'un impact limité sur la composition globale de cet échantillon, il n'est pas surprenant que les résultats soient qualitativement similaires. On constate que le coin fiscal, le taux de remplacement moyen et le taux de couverture des conventions collectives sont associés à une hausse du taux de chômage structurel, tandis que le degré de coordination des négociations salariales est associé à une diminution³⁵. La protection de l'emploi n'a pas d'impact statistiquement

Graphique 2.7. **L'influence des politiques et institutions sur le chômage structurel**

Effet d'une variation d'un écart-type de l'institution considérée sur le taux de chômage structurel, évolution en points de pourcentage



***, **, * : résultats statistiquement significatifs aux seuils de 1 %, 5 % et 10 % respectivement.

Source : Estimations de l'OCDE. Pour des informations précises sur les résultats, voir le tableau 2.A2.2 dans l'annexe au présent chapitre accessible en ligne seulement à l'adresse www.oecd.org/emploi/perspectives.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932660357>

significatif. Dans la spécification présentée dans la partie B, l'indice global de la protection de l'emploi est remplacé par un indice de la protection de l'emploi pour les travailleurs titulaires d'un contrat permanent et par une variable distincte pour le recours au travail temporaire³⁶. Cette différenciation entre contrats permanents et temporaires est utile à l'analyse des questions touchant à la qualité de l'emploi et des conséquences du recours croissant au travail temporaire sur la résilience du marché du travail. Les résultats indiquent que la protection de l'emploi visant les travailleurs réguliers n'a pas d'impact statistiquement significatif sur le chômage, tandis qu'une augmentation d'un écart-type du recours au travail temporaire se traduit par une hausse de plus de deux points de pourcentage du taux de chômage structurel³⁷. Les résultats pour les autres variables sont qualitativement similaires à ceux présentés dans la partie A, à ceci près que l'influence de la couverture des conventions collectives et du coût fiscal n'est plus statistiquement significative.

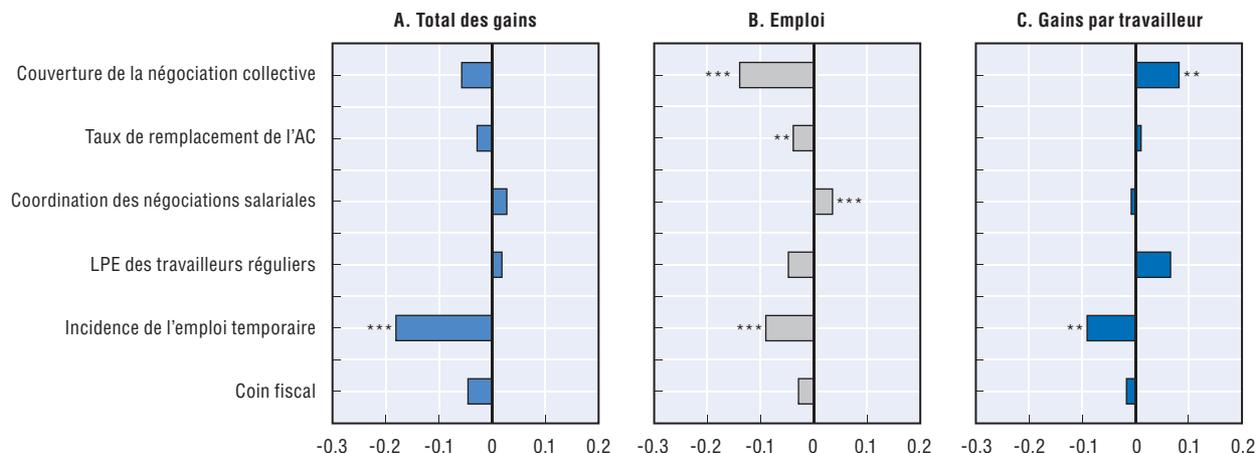
Les résultats présentés *supra* concernant l'influence des politiques et des institutions sur le chômage structurel doivent être interprétés avec prudence. Premièrement, certains d'entre eux sont sensibles à la spécification employée. Par exemple, l'effet statistiquement significatif du coût fiscal et de la couverture des conventions collectives observé dans la partie A disparaît quand on adopte une spécification empirique légèrement différente (partie B). Deuxièmement, la spécification linéaire simple utilisée ici ne tient pas compte du fait que l'impact sur le chômage structurel d'une réforme touchant une politique ou institution donnée peut dépendre de son orientation initiale. En fait, il ressort de la spécification linéaire employée ci-dessus qu'en principe, l'orientation optimale d'une politique ou institution donnée ayant un coefficient estimé statistiquement significatif est

soit zéro, soit l'infini, suivant son signe. Il convient donc de considérer que ces résultats ne donnent qu'une indication de l'effet de changements de relativement faible ampleur de l'orientation des politiques. Troisièmement, les spécifications employées ne tiennent pas compte du fait que l'incidence d'une politique ou institution donnée peut dépendre de l'état d'autres politiques ou institutions, y compris extérieures au marché du travail comme le degré de concurrence sur les marchés de produits ou l'investissement en capital humain. De fait, OCDE (2006) met en évidence l'importance potentielle des complémentarités entre les politiques. Par exemple, des prestations de chômage généreuses tendent à accroître le chômage global dans le pays de l'OCDE moyen, mais pas dans les pays qui ont pris de nombreuses mesures actives du marché du travail (Bassinini et Duval, 2009). Il est permis d'en déduire qu'exiger que les chômeurs recherchent activement un emploi ou participent aux programmes actifs du marché du travail peut compenser les effets négatifs des prestations de chômage sur la propension à chercher un emploi ou à accepter une offre d'emploi. De même, la coordination peut compenser les effets négatifs sur l'emploi de la couverture des négociations collectives (OCDE, 1997 ; Layard et Nickell, 1999)³⁸. Ces deux exemples montrent clairement qu'il vaut mieux mettre en œuvre un ensemble de mesures cohérent de nature à favoriser un chômage structurel faible plutôt que miser sur une mesure ou une institution particulière³⁹.

Le graphique 2.8, qui analyse l'impact proportionnel d'une variation d'un écart-type des politiques ou institutions sur la tendance des revenus du travail, de l'emploi et des gains par travailleur, apporte un autre éclairage sur l'influence des politiques et institutions sur la performance structurelle du marché du travail⁴⁰. La somme de la variation implicite en pourcentage de l'emploi et de celle des gains par travailleur étant égale à l'évolution en pourcentage du revenu du travail total, l'analyse porte en grande partie sur les résultats relatifs à l'emploi et aux gains par travailleur⁴¹. La couverture des conventions collectives et le taux de remplacement moyen des prestations de chômage entraînent un recul de l'emploi mais une hausse des gains par travailleur, bien que ce dernier effet ne soit statistiquement significatif que pour la couverture des conventions collectives. Ce résultat pourrait être lié à l'utilisation, par les travailleurs, de leur pouvoir de négociation pour obtenir des salaires plus élevés. L'effet négatif du taux de remplacement sur l'emploi pourrait s'expliquer par le fait que les prestations de chômage réduisent les incitations au travail ou atténuent les contraintes de liquidité, si bien que les travailleurs ne sont plus obligés d'accepter le premier emploi offert⁴². Toutefois, l'absence d'effet positif significatif sur les gains par travailleur indique peut-être que les prestations de chômage n'ont pas d'impact majeur en termes de majoration du salaire de réserve (le salaire auquel les allocataires acceptent de travailler). On constate que le degré de coordination des négociations collectives induit une progression de l'emploi sans réduire les gains par travailleur, ce qui laisse penser que la coordination contribue peut-être à internaliser les effets potentiellement négatifs de la négociation collective sur l'emploi. Le recours au travail temporaire est corrélé négativement à l'emploi, probablement parce qu'il accroît le chômage frictionnel en augmentant la rotation des travailleurs, ainsi qu'aux gains par travailleur, en raison de son impact négatif sur la qualité de l'emploi. Il s'ensuit également que le recours au travail temporaire a une incidence négative sur le total des revenus du travail.

Graphique 2.8. L'influence des politiques et institutions sur la tendance du total des gains, de l'emploi et des gains par travailleur

Effet d'une variation d'un écart-type de la politique ou institution considérée, évolution en pourcentage



***, **, * : résultats statistiquement significatifs aux seuils de 1 %, 5 % et 10 % respectivement.

Source : Estimations de l'OCDE. Pour des informations précises sur les résultats, voir le tableau 2.A2.2 dans l'annexe au présent chapitre accessible en ligne seulement à l'adresse www.oecd.org/emploi/perspectives.

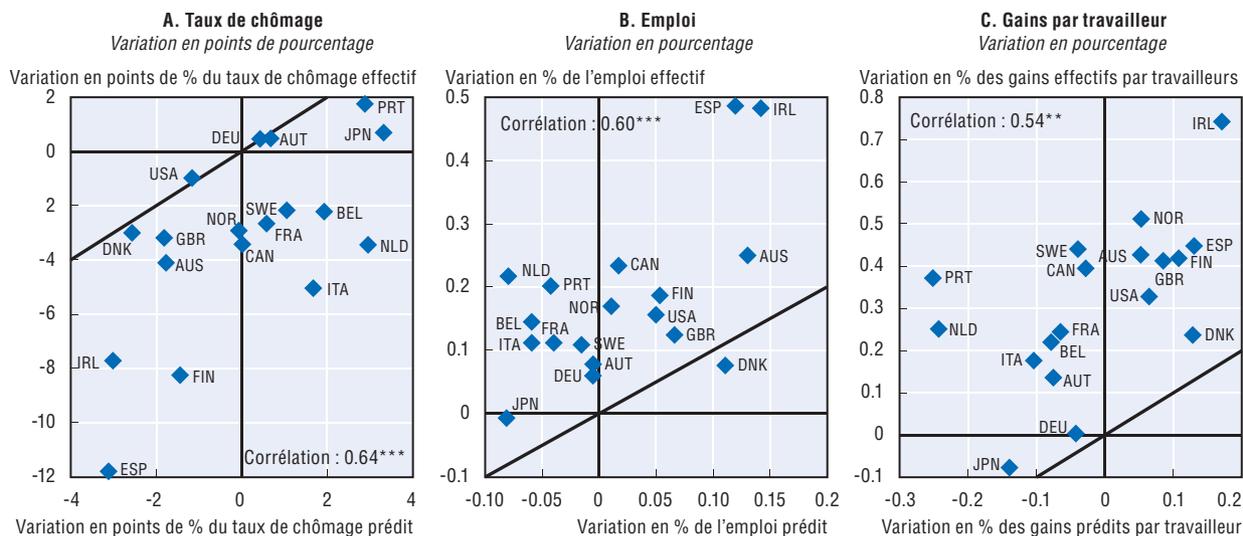
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932660376>

Les réformes structurelles expliquent une part importante de l'évolution de la performance structurelle du marché du travail depuis le milieu des années 90

Comme on l'a vu dans la section 1, beaucoup de pays de l'OCDE ont engagé d'importantes réformes structurelles ces 15 dernières années. Des travaux antérieurs de Bassanini et Duval (2009) et Murin et al. (2011) ont montré que les réformes structurelles peuvent abaisser les taux de chômage. Le graphique 2.9 met en relation, d'après les résultats de régression présentés sur le graphique 2.7, partie B, et le graphique 2.8, l'évolution effective des taux de chômage, de

Graphique 2.9. L'influence des réformes sur les résultats structurels du marché du travail

Évolution entre 1995 et 2007



***, **, * : résultats statistiquement significatifs aux seuils de 1 %, 5 % et 10 % respectivement.

Source : Estimations de l'OCDE.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932660395>

l'emploi et des gains par travailleur entre 1995 et 2007 et la part de cette évolution imputable aux réformes des politiques et institutions engagées au cours de la même période. On observe une relation positive significative entre les résultats effectifs et prédits, pour les trois variables relatives aux résultats du marché du travail⁴³, ce qui signifie que les réformes des politiques et institutions engagées dans différents pays ces 15 dernières années ont eu un effet significatif sur les résultats du marché du travail. Toutefois, cet effet n'est pas systématiquement positif. Dans environ la moitié des pays de l'échantillon, l'impact prédit des réformes sur les résultats du marché du travail est favorable, alors que dans l'autre moitié ces réformes ont peut-être aggravé la situation. Étant donné l'hétérogénéité des réformes structurelles présentées sur le graphique 2.5, cette constatation n'est guère surprenante. Les pays où les réformes structurelles ont amélioré les résultats du marché du travail à l'aune des trois indicateurs considérés sont l'Australie, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, l'Irlande, la Norvège et le Royaume-Uni.

L'influence des politiques et institutions sur la résilience du marché du travail

Au moyen de la même série de données que celle utilisée pour analyser la performance structurelle du marché du travail, on analyse dans cette section l'influence des politiques et institutions sur la résilience du marché du travail à partir de la sensibilité du taux de chômage, du total des gains et de l'inégalité des gains aux changements affectant la production. À cette fin, on estime une série de modèles dynamiques de données de panel qui spécifient l'évolution d'une variable relative au marché du travail sous la forme d'une fonction de sa première valeur retardée, de la variation de la production, d'un ensemble de politiques et institutions et d'un ensemble de termes d'interaction des variables retardées dépendantes et de la variation de la production avec chaque politique ou institution⁴⁴. L'analyse porte sur trois aspects différents de la résilience du marché du travail, à savoir l'impact à moyen terme d'une diminution de 1 % de la demande totale : i) sur le taux de chômage ; ii) sur le revenu du travail total ; et iii) sur l'inégalité des gains au sein de la population active⁴⁵. Du fait que l'analyse considère la production comme donnée, elle ne s'intéresse pas à l'influence des politiques et institutions sur l'hystérèse. L'encadré 2.3 décrit la méthodologie et le graphique 2.10 présente les principaux résultats. Il en ressort les informations suivantes :

Les politiques et institutions expliquent d'importantes différences entre pays au niveau de la résilience du marché du travail

- L'impact implicite à moyen terme d'une diminution de 1 % du PIB sur le *taux de chômage* donne une indication de l'impact des chocs de production corrigé de la durée sur le taux de chômage parce qu'il tient compte à la fois des effets d'amplification et d'atténuation, c'est-à-dire de la réaction immédiate du chômage aux chocs de production et des effets de persistance, autrement dit de la rapidité de l'ajustement vers sa tendance de long terme (partie A). L'impact à moyen terme moyen estimé d'une diminution de 1 % du PIB sur le chômage est légèrement inférieur à 0.5⁴⁶. Toutefois, il existe des différences considérables d'un pays à l'autre, l'impact sur le chômage étant 3 à 4 fois plus fort dans le pays où le chômage est habituellement le plus élevé (par exemple l'Espagne) que dans celui où il est le plus faible (par exemple le Japon).
- L'impact moyen à moyen terme d'une diminution de 1 % du PIB sur le *total des gains* (partie B) correspond à l'effet conjugué des chocs sur l'emploi et sur les gains par travailleur. Les résultats indiquent que l'impact à moyen terme se situe généralement entre -1 et -0.5, sauf

Encadré 2.3. Analyser la résilience du marché du travail au niveau macro

Pour évaluer le degré de résilience du marché du travail dans les pays de l'OCDE avant la crise, on estime une série de spécifications dynamiques sur données de panel au moyen de données trimestrielles se rapportant à la période antérieure à la crise. On utilise les résultats pour évaluer l'impact des chocs de production sur le taux de chômage, sur le log du total des gains et l'inégalité des gains. Dans chaque cas, on s'intéresse à l'impact à *moyen terme*, défini comme l'impact moyen pendant les quatre années suivant le choc de production, afin de rendre compte de l'impact des chocs de production sur les résultats du marché du travail pendant un cycle conjoncturel « type » (durant habituellement entre trois et cinq ans).

Modèle empirique

Afin d'analyser les différences entre pays au niveau de la part de la sensibilité du résultat du marché du travail considéré (y) à l'évolution de la demande globale (x) qui peut être attribuée aux différences d'institutions et de politiques du marché du travail (z), on estime le modèle dynamique sur données de panel suivant :

$$\Delta y_{it} = \alpha_0 + \gamma_0 \Delta y_{it-1} + \sum_{z=1}^Z \gamma_z \Delta y_{it-1}(z_{it} - z) + \beta_0 \Delta x_{it} + \sum_{z=1}^Z \beta_z \Delta x_{it}(z_{it} - z) + \sum_{z=1}^Z \delta_z (z_{it} - z) + \eta_i + \varepsilon_{it}$$

où les institutions et politiques sont exprimées sous forme d'écart par rapport à la moyenne de l'échantillon, η représente un ensemble complet de variables indicatrices des pays permettant de prendre en compte les facteurs spécifiquement nationaux et ε est un terme d'erreur indépendant. Le coefficient β_0 donne l'effet marginal moyen d'un choc de production sur la variable de résultat considérée quand les politiques et institutions se situent à leur moyenne de l'échantillon, et γ_0 donne le niveau de persistance moyen pour la variable de résultat considérée.

Mesurer l'impact des chocs de demande totale sur le chômage et sur le total des gains

L'impact à moyen terme des chocs de demande totale sur le taux de chômage et sur le total des gains peut se mesurer en termes nets ou bruts. L'impact net, NB_{16} , correspond à l'impact cumulé d'une variation de 1 % de la production sur la variable considérée en termes de *différence* pendant les seize premiers trimestres suivant le choc :

$$NB_{16} = \sum_{s=1}^{S=16} \beta_0 \gamma_0^{s-1} + \sum_{s=1}^{S=16} \sum_{z=1}^Z \beta_z \gamma_z^{s-1} (z_i - z)$$

où s est le nombre de trimestres écoulés depuis le choc de production et z l'ensemble des politiques et institutions. L'impact cumulé de la différence donne l'effet net en termes de niveau entre $t = t$ et $t = t + 16$. Cette mesure ne tient donc pas compte de la dynamique pendant l'intervalle. L'impact brut, GB_{16} , correspond à l'impact moyen d'une variation de 1 % de la production sur la variable considérée en termes de *niveau* au cours des seize premiers trimestres suivant le choc :

$$GB_{16} = \sum_{s=1}^{S=16} \frac{(S-s)}{S} \beta_0 \gamma_0^{s-1} + \sum_{s=1}^{S=16} \sum_{z=1}^Z \frac{(S-s)}{S} \beta_z \gamma_z^{s-1} (z_i - z)$$

L'élasticité brute rend compte non seulement de l'impact sur le niveau de la variable considérée, mais aussi de cet impact durant la totalité de l'intervalle. Cet indicateur tient donc compte des différences de dynamique et constitue par conséquent un outil de mesure utile pour analyser le coût social associé aux chocs de production.

On évalue l'impact à moyen terme : i) au niveau moyen des politiques et institutions à l'intérieur de chaque pays pour obtenir l'impact propre au pays (graphique 2.10) ; et ii) au niveau moyen des politiques et institutions dans l'échantillon pour obtenir l'impact moyen et la variation de cet impact après une augmentation d'un écart-type d'une seule politique ou institution à la fois (graphique 2.11).

Encadré 2.3. Analyser la résilience du marché du travail au niveau macro (suite)

Mesurer la sensibilité de l'inégalité des gains aux chocs de demande totale

On ne dispose pas de données chronologiques comparables mesurant l'inégalité globale des gains dans la population active. Il n'est donc pas possible d'estimer, pour l'inégalité des gains, le même modèle empirique que celui utilisé pour le taux de chômage ou le log du total des gains. C'est pourquoi on simule les effets des chocs de production sur la répartition des gains à partir de l'élasticité à la production du chômage, de l'emploi et des gains par travailleur, en formulant des hypothèses spécifiques sur le processus d'ajustement. Cet exercice est décrit précisément *infra*.

On construit d'abord un indicateur de référence de l'inégalité globale des gains, ce qui peut être réalisé au moyen de données microéconomiques ou macroéconomiques. Les données microéconomiques produisent des estimations de l'inégalité plus précises, mais elles ne sont disponibles que pour un sous-ensemble des pays considérés ici. Étant donné que le but n'est pas de présenter des chiffres sur l'inégalité, mais simplement d'illustrer comment les différences au niveau du processus d'ajustement peuvent influencer sur la répartition globale des gains, on a construit les indicateurs de l'inégalité sur la base de données agrégées. Plus précisément, on a utilisé des données sur les gains par décile des travailleurs occupés pour calculer des indices de Gini approximatifs de l'inégalité des gains parmi les actifs occupés. Au moyen de données sur les taux de chômage, on a ensuite converti ces indices de Gini en indices globaux mesurant le degré d'inégalité des gains dans l'ensemble de la population active, suivant la méthode d'Atkinson et Brandolini (2006).

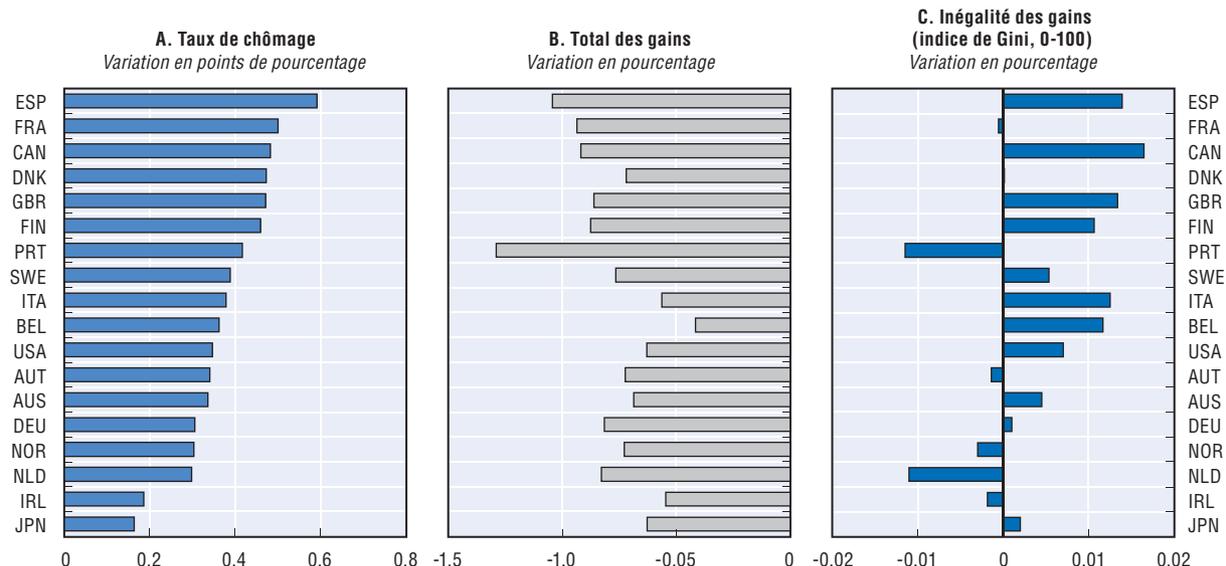
Afin de simuler l'impact des chocs sur l'inégalité des gains dans l'ensemble de la population active en utilisant l'indicateur de référence de l'inégalité globale des gains et des estimations de l'impact à moyen terme des chocs de production sur le chômage, l'emploi et les gains par travailleur, il faut faire un certain nombre d'hypothèses spécifiques sur le processus d'ajustement. Suivant Bargain *et al.* (2011), on a supposé que les variations des gains par travailleur résultant d'ajustements de la durée moyenne du travail et/ou des salaires horaires, sont réparties de manière égale sur l'échelle des salaires des travailleurs occupés, alors que les variations de l'emploi (du chômage) sont réparties de manière aléatoire sur cette échelle. En outre, on suppose que les chômeurs perçoivent des prestations de chômage égales au taux de remplacement brut des prestations de chômage pour les travailleurs percevant le salaire médian. On suppose que le revenu des travailleurs non occupés est indépendant des chocs de production.

au Portugal, où il est d'environ -1.3, en raison du degré traditionnellement élevé de flexibilité salariale dans ce pays, et en Belgique, où il est d'environ -0.4, ce qui signifie que l'emploi comme les gains par travailleur sont relativement insensibles aux changements du cycle conjoncturel. Les différences de classement des pays par rapport à la partie A s'expliquent par des écarts au niveau de l'ampleur de la sensibilité des gains par travailleur aux chocs de production (durée moyenne du travail et salaires horaires par exemple) et au taux d'activité.

- On simule l'effet d'une diminution de 1 % du PIB sur l'inégalité des gains en faisant un certain nombre d'hypothèses spécifiques sur le processus d'ajustement par rapport à la répartition des gains et en supposant que les chômeurs sont indemnisés (voir l'encadré 2.3). Il en ressort qu'une diminution de la production induit un accroissement de l'inégalité des gains dans les pays où l'impact sur l'emploi prédomine, mais qu'elle entraîne une diminution de cette inégalité dans les pays où l'impact sur les gains par travailleur prédomine. Étant donné les estimations de l'élasticité à la production, l'impact sur l'emploi est d'autant plus fort que la générosité des prestations de chômage est faible⁴⁷.

Graphique 2.10. **Aspects de la résilience du marché du travail, par pays**

Impact implicite moyen d'une diminution de 1 % du PIB réel pendant les seize trimestres suivant cette diminution



Note : Les pays sont classés dans l'ordre croissant de l'évolution implicite du taux de chômage en pourcentage.

Source : Estimations de l'OCDE. Voir l'encadré 2.3 et le tableau 2.A2.3 dans l'annexe au présent chapitre accessible en ligne seulement à l'adresse www.oecd.org/emploi/perspectives.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932660414>

Un recours fréquent au travail temporaire et des prestations de chômage généreuses ont tendance à réduire la résilience du marché du travail, tandis que la coordination des négociations salariales peut l'améliorer

Les variations d'un pays à l'autre des différents aspects de la résilience du marché du travail mises en évidence par le graphique 2.10 résultent entièrement de différences au niveau des institutions. Le graphique 2.11 donne une indication de l'influence de chaque type de politiques et institutions sur chacun des aspects de la résilience du marché du travail⁴⁸ :

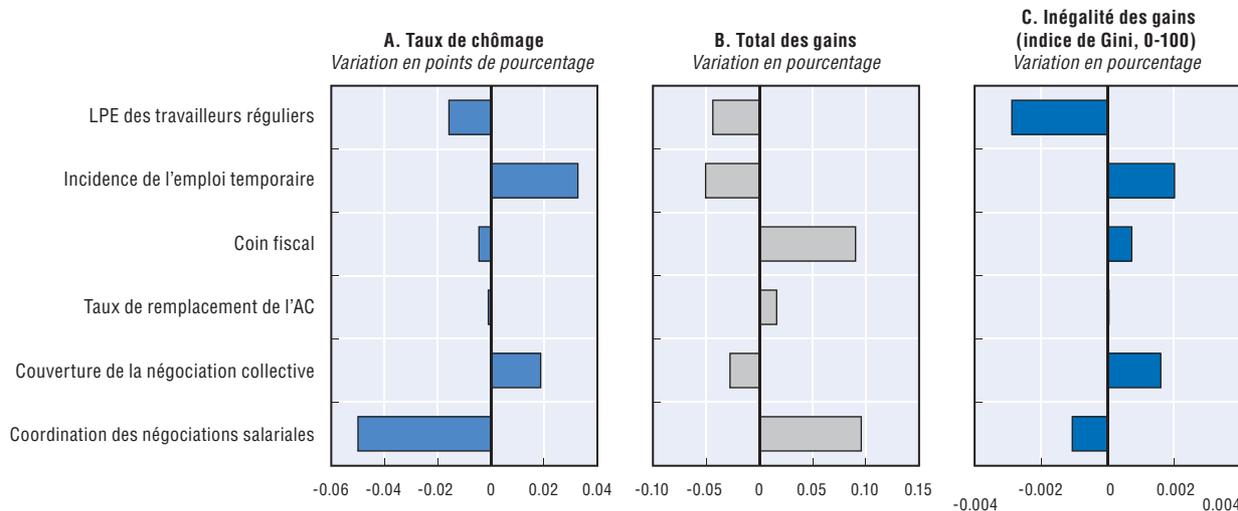
- La protection de l'emploi visant les travailleurs réguliers ne semble pas avoir d'effets majeurs sur la résilience du marché. Elle atténue tout au plus l'impact négatif à moyen terme d'une diminution de 1 % du PIB sur le chômage et sur l'inégalité des gains et renforce cet impact sur le total des gains. Elle a peut-être une légère tendance (non significative statistiquement) à réduire la sensibilité du chômage et de l'emploi aux chocs de production, mais elle augmente la sensibilité des gains par travailleur à ces chocs, ce qui peut signifier que si le coût des ajustements par l'emploi augmente, les entreprises recourent davantage aux ajustements de la durée du travail et des salaires. Toutefois, l'effet direct de la protection de l'emploi sur la sensibilité des différents résultats du marché du travail ne constitue peut-être pas un indicateur suffisant, étant donné que cette protection pourrait aussi avoir des effets indirects parce qu'elle encourage le recours aux contrats temporaires (voir ci-dessous).
- La part des travailleurs temporaires peut refléter l'influence de la réglementation relative au recours aux contrats temporaires, mais aussi la rigueur de la protection de l'emploi visant les travailleurs réguliers, cette dernière ayant une incidence sur les incitations au recours aux contrats temporaires (Blanchard et Landier, 2002 ; Boeri, 2011 ; Cahuc et al., 2012)⁴⁹. Une augmentation de la part des travailleurs temporaires renforce l'impact négatif d'une diminution de 1 % du PIB sur le chômage et sur l'inégalité des gains à

moyen terme (ce dernier effet étant dû à l'influence positive du travail temporaire sur l'élasticité de l'emploi à la production). En revanche, cette augmentation n'influe pas sur la sensibilité du revenu du travail total, étant donné que sa tendance à accroître la sensibilité de l'emploi est partiellement compensée par une réduction de la sensibilité des gains par travailleur.

- Le *coû fiscal* n'a d'impact sur aucun des aspects de la résilience du marché du travail considérés ici. Toutefois, il a d'importantes conséquences sur le profil temporel de la réaction du marché du travail aux chocs parce qu'il réduit la sensibilité immédiate des gains et de l'emploi aux chocs de production, tout en augmentant leur persistance (effet non décrit).

Graphique 2.11. Influence des politiques et institutions sur la résilience du marché du travail

Effet implicite d'une variation d'un écart-type d'une politique ou institution donnée sur l'impact moyen d'une contraction de 1 % du PIB sur le résultat du marché du travail considéré durant les seize premiers trimestres



Source : Estimations de l'OCDE. Voir l'encadré 2.3 et le tableau 2.A2.3 dans l'annexe au présent chapitre accessible en ligne seulement à l'adresse www.oecd.org/emploi/perspectives.

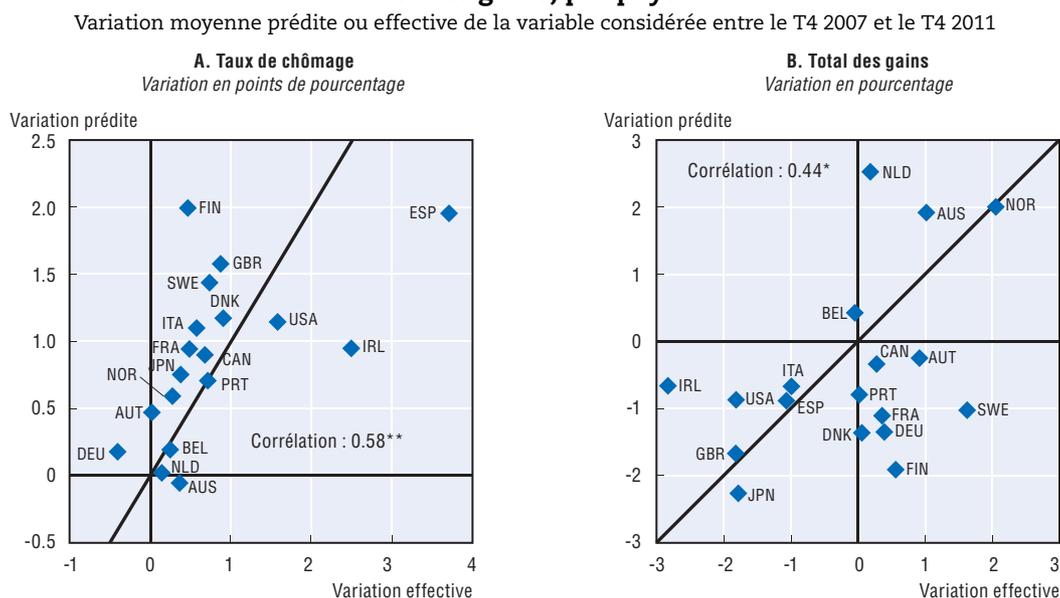
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932660433>

- Le *taux de remplacement moyen des prestations de chômage* réduit la résilience du marché du travail du point de vue du total des gains (en d'autres termes, toutes choses égales par ailleurs, un taux de remplacement plus élevé s'accompagne d'une plus forte baisse des gains en réaction à un choc de production négatif) et de l'inégalité des gains (cet effet est toutefois faible). Cette situation est due à l'impact positif du taux de remplacement moyen sur la persistance de l'emploi (donc sur la persistance du total des gains), qui est probablement lié à l'influence des prestations de chômage sur l'intensité de la recherche d'emploi ou sur le salaire de réserve. Toutefois, ces effets sont faibles.
- La *couverture des conventions collectives* n'a d'impact sur aucun des trois aspects de la résilience du marché du travail. Toutefois, certains signes montrent qu'elle modifie le profil temporel de l'évolution de l'inégalité de gains parce qu'elle augmente la sensibilité immédiate de l'emploi aux chocs et réduit la persistance de l'emploi.
- Le degré de *coordination* des négociations salariales a une incidence positive sur les trois aspects de la résilience du marché du travail⁵⁰. Dans ces trois cas, cette incidence est liée à l'influence de la coordination des négociations salariales sur l'emploi. La coordination

réduit l'impact direct des chocs de production sur l'emploi, mais augmente quelque peu la persistance. L'effet direct l'emportant sur l'effet de persistance, la coordination a un effet positif sur les trois indicateurs de résilience du marché du travail considérés ici. Il est permis d'en déduire que la coordination des négociations salariales peut contribuer à préserver les emplois en cas de chocs de production négatifs, soit à travers l'accroissement de la capacité des entreprises à conserver des effectifs excédentaires, soit à travers l'augmentation de la flexibilité des salaires. Les estimations ne mettant pas en évidence d'impact de la coordination sur la sensibilité des gains par travailleur, c'est probablement le premier facteur d'explication qui est le plus plausible⁵¹.

Dans quelle mesure peut-on utiliser le modèle dynamique de données de panel pour prédire l'évolution du taux de chômage et des gains dans les différents pays au-delà du quatrième trimestre de 2007 ? On peut obtenir une première indication en comparant l'impact moyen effectif pour chaque résultat du marché du travail entre le quatrième trimestre de 2007 et le quatrième trimestre de 2011 à l'impact moyen prédit hors échantillon apprécié à l'aide du modèle empirique reposant sur les données disponibles jusqu'au quatrième trimestre de 2007 (graphique 2.12). Les corrélations entre l'impact effectif et l'impact prédit sont positives et statistiquement significatives pour le taux de chômage et pour le total des gains⁵². Pour la plupart des pays de l'OCDE qui ont enregistré une augmentation de leur taux de chômage moyen au cours des quatre années suivant le quatrième trimestre de 2007, le modèle a tendance à surestimer l'augmentation moyenne effective du taux de chômage, ce qui laisse penser que l'augmentation effective du chômage par rapport à l'évolution de la production a été plus faible que celle à laquelle on aurait pu s'attendre d'après les profils historiques (pour les pays situés au-dessus de la bissectrice). Cependant, le modèle empirique sous-estime fortement les prévisions d'impact sur le chômage en Espagne et en Irlande et dans une moindre mesure aux États-Unis. S'agissant

Graphique 2.12. **Comparaison entre l'évolution effective et prédite du chômage et des gains, par pays**



** , * : résultats statistiquement significatifs aux seuils de 5 % et 10 % respectivement.

Source : Estimations de l'OCDE.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932660452>

des gains, la situation est à peu près similaire. L'impact effectif sur les gains au cours des quatre années suivant le quatrième trimestre de 2007 a été généralement plus positif ou moins négatif dans la plupart des pays de l'OCDE, ce qui corrobore encore la thèse selon laquelle les coûts sociaux de la crise financière mondiale ont peut-être été plus faibles que ce que l'on aurait pu attendre d'après les profils historiques. L'Australie, la Belgique, les États-Unis, l'Irlande et les Pays-Bas constituent les principales exceptions, la variation effective des gains étant moins positive que prévu pour l'Australie et les Pays-Bas et plus négative pour les États-Unis et l'Irlande⁵³.

Si les modèles dynamiques de données de panel permettent d'expliquer une part considérable des différences de profil d'ajustement du marché du travail entre les pays, les erreurs de prévision importantes constatées pour certains pays conduisent à rechercher ce qui, en dehors de l'évolution de la production durant la crise et des caractéristiques des politiques structurelles engagées avant la crise, peut expliquer la rupture par rapport à l'expérience historique. On examine ci-dessous trois facteurs essentiels :

- L'analyse ne tient pas compte de toutes les réformes des politiques et institutions mises en œuvre durant la période qui a précédé la crise financière mondiale, alors que certaines d'entre elles ont peut-être eu d'importantes conséquences sur la résilience du marché du travail (voir la section 1). L'analyse ne tient en particulier pas compte de la mise en œuvre progressive de stratégies d'activation dans beaucoup de pays de l'OCDE, qui constitue une évolution importante. Ces stratégies contribuent non seulement à expliquer les taux de chômage historiquement bas observés quand la crise a débuté, mais ont aussi probablement aidé les personnes privées de leur emploi à se réinsérer plus rapidement durant la crise qu'elles ne l'auraient fait en l'absence de ces mesures. Cet élément constitue peut-être un facteur d'explication important des erreurs de prévision pour l'Allemagne, le Royaume-Uni ou la Suède par exemple. Les politiques actives du marché du travail n'ont pas été directement prises en compte dans l'analyse parce que les indicateurs de l'intensité de ces politiques sont généralement très sensibles au cycle conjoncturel. Parmi les autres réformes des politiques et institutions non prises en compte dans la présente analyse mais susceptibles d'influencer la résilience du marché du travail, figurent les mesures mises en œuvre pour accroître la flexibilité de la durée du travail et des salaires.
- L'analyse ne prend pas non plus en compte les mesures prises par les pouvoirs publics depuis le début de la crise. La crise et le besoin d'assainissement budgétaire apparu dans son sillage ont agi comme un catalyseur de réformes structurelles, en particulier dans les pays qui avaient le plus besoin de ces réformes. D'importantes mesures structurelles ont été introduites pour réformer la plupart des aspects du marché du travail. Ainsi, l'Espagne, la Grèce et le Portugal ont réduit la protection de l'emploi visant les travailleurs titulaires de contrats à durée indéterminée. L'Espagne, la Finlande et l'Italie ont décentralisé les négociations collectives en permettant aux entreprises de bénéficier plus facilement de dérogations aux conventions collectives ou de conclure des accords au niveau de l'entreprise. De surcroît, face à la crise, la plupart des pays de l'OCDE ont adopté au moins une mesure temporaire pour en réduire les coûts sociaux (OCDE, 2009, 2010, 2011). Parmi les mesures communes à de nombreux pays qui ont probablement contribué à la résilience du marché du travail, on peut mentionner l'affectation de ressources supplémentaires à l'aide à la recherche d'emploi ainsi que la création de dispositifs de chômage partiel ou l'extension des dispositifs existants. Le chômage partiel a particulièrement contribué à préserver des emplois en Allemagne, en Italie ou au Japon par exemple (Hijzen et Venn, 2010 ; OCDE, 2012a).

- L'analyse macroéconomique ne prend pas en compte les différences au niveau de la répartition des chocs entre les entreprises et de la composition des entreprises. Les entreprises n'utilisant pas toutes les mêmes moyens pour s'adapter aux chocs, les différences entre pays en matière d'ajustement du marché du travail résultent peut-être, non seulement de différences d'environnement institutionnel, mais aussi d'écarts au niveau de la répartition des chocs entre les entreprises et de la composition des entreprises. Par exemple, en Allemagne et au Japon, la baisse de la demande de production durant la crise a surtout concerné le secteur manufacturier, alors qu'en Espagne, aux États-Unis et en Irlande, par exemple, elle a touché particulièrement durement le secteur de la construction. Le capital humain propre à une entreprise revêtant généralement moins d'importance dans la construction que dans le secteur manufacturier, les entreprises du secteur de la construction ont tendance à ajuster l'utilisation du facteur travail plus rapidement en réponse à la baisse de la demande de production. En conséquence, les différences de répartition des chocs de demande d'un pays à l'autre peuvent expliquer une partie des écarts observés au niveau des profils d'ajustement global du marché du travail⁵⁴. Étant donné le caractère spécifique de la crise dans les trois pays pour lesquels on a observé de fortes erreurs de prévision, ces différences peuvent même jouer un rôle important. On analyse ce point en détail dans la section 3.

L'influence des politiques et institutions sur la bonne performance globale du marché du travail

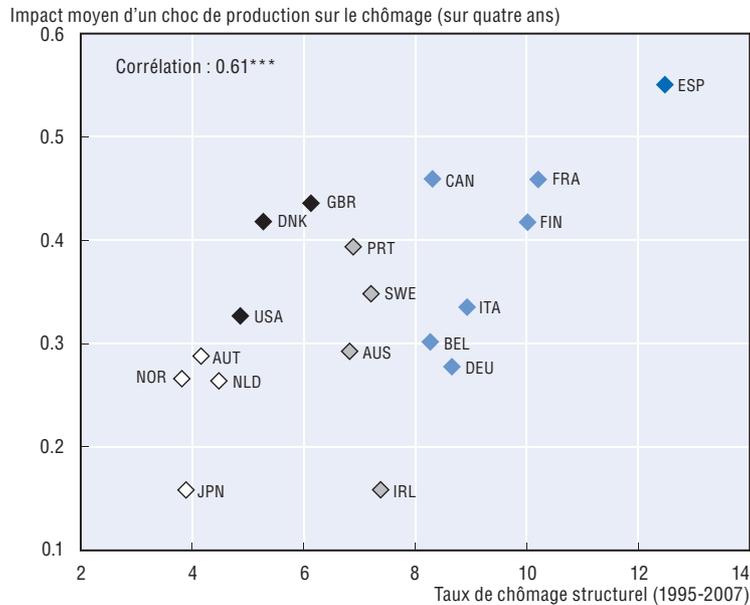
Le taux de chômage a moins augmenté pendant le ralentissement économique dans les pays où il était relativement faible avant la crise

Il est essentiel d'apprécier dans quelle mesure les politiques et institutions propices à une bonne performance structurelle du marché du travail favorisent aussi sa résilience. Bien qu'il s'agisse là d'une question complexe, on peut logiquement, pour tenter d'y répondre, commencer par relier la performance structurelle du marché du travail avant la crise à l'évolution des résultats du marché du travail durant la crise et la reprise économique. C'est ce que fait le graphique 2.13, qui relie le taux de chômage moyen entre 1995 et 2007, c'est-à-dire un indicateur simple du taux de chômage structurel, à la sensibilité (élasticité) du taux de chômage aux chocs de production, c'est-à-dire à l'impact implicite à moyen terme sur le chômage d'une diminution de 1 % du PIB. On utilise ces élasticités à moyen terme de préférence à l'évolution effective du chômage parce qu'elles neutralisent l'effet des différences d'ampleur de la baisse de la demande globale. Le graphique 2.13 montre surtout que les pays qui avaient un taux de chômage structurel faible au cours de la période 1995-2007 sont aussi dotés de marchés du travail relativement résilients en termes de chômage, comme en témoigne la corrélation positive forte et significative entre ces deux indicateurs mise en évidence par le graphique 2.13⁵⁵. Ces résultats pourraient signifier que les politiques et institutions propices à une bonne performance structurelle du marché du travail favorisent aussi la résilience de ce marché.

Outre l'examen de la corrélation entre les résultats structurels et conjoncturels du chômage, le graphique 2.14 permet aussi de distinguer différents groupes de pays⁵⁶. On constitue cinq groupes différents au moyen de l'analyse de regroupement. Le premier groupe, comprenant l'Autriche, le Japon, la Norvège et les Pays-Bas, affiche de bonnes performances aussi bien en termes structurels qu'en termes de résilience du marché du travail. Le deuxième groupe est composé de pays affichant à la fois un chômage structurel faible et une instabilité modérée. Il comprend le Danemark, les États-Unis et le

Graphique 2.13. Obtenir une bonne performance du marché du travail tout au long du cycle conjoncturel

Comparaison de la performance structurelle et de la résilience du marché du travail (mesurées en termes de chômage)



Note : On calcule les taux de chômage structurels en corrigeant le taux de chômage de la situation du cycle. L'impact moyen d'un choc de production sur le chômage est calculé comme dans le graphique 2.10. Voir l'encadré 2.3 pour une description plus précise.

*** : résultats statistiquement significatifs aux seuils de 1 %.

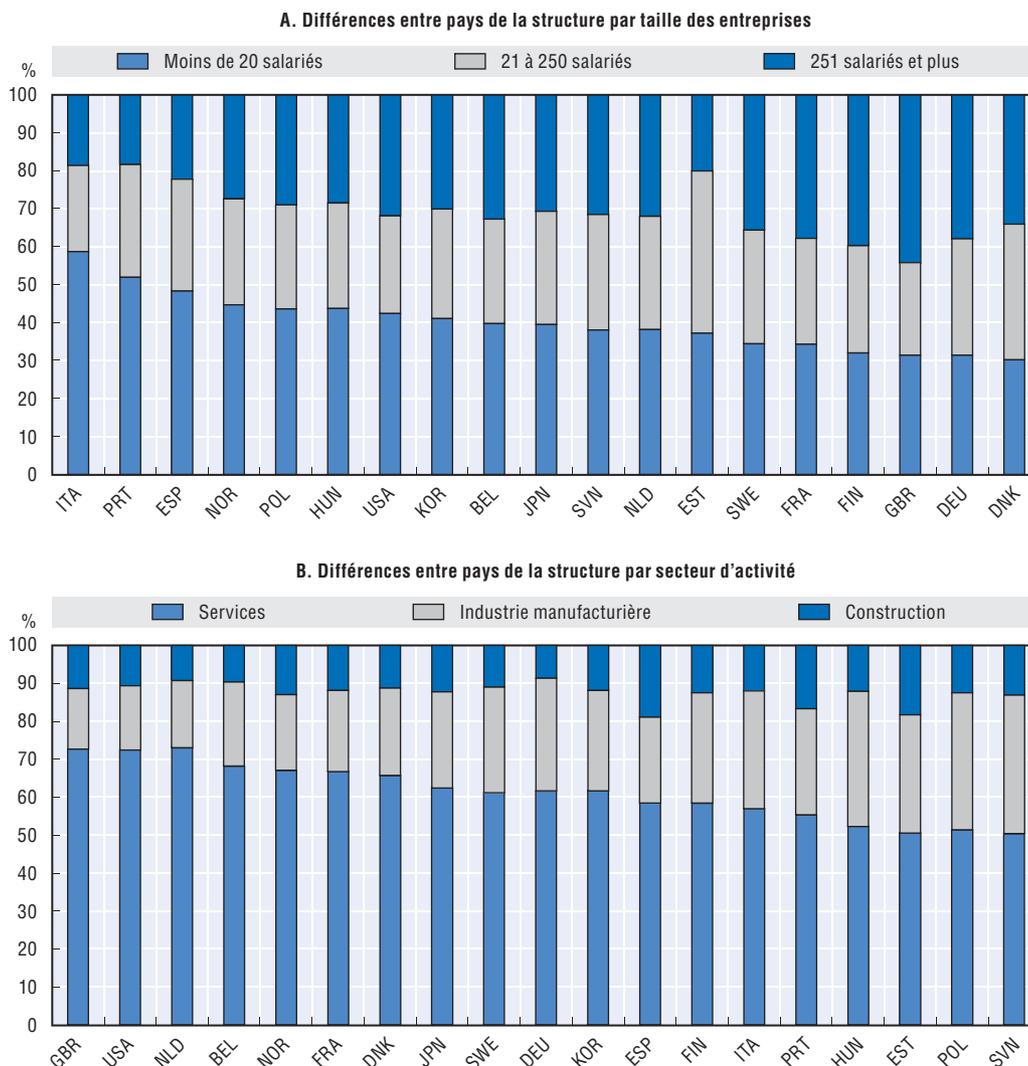
Source : Estimations de l'OCDE.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932660471>

Royaume-Uni, c'est-à-dire des pays dont le marché du travail se caractérise par une forte flexibilité. Le troisième groupe est composé de pays qui allient résilience du marché du travail à performance structurelle moyenne. Ce groupe constitue un ensemble assez hétérogène comprenant l'Australie, l'Irlande, le Portugal et la Suède. Le quatrième groupe se caractérise par un degré de résilience similaire à celui des groupes 2 et 3, mais un niveau de chômage structurel plus élevé. Il comprend l'Allemagne, la Belgique, le Canada, la Finlande, la France et l'Italie. L'Espagne se distingue des autres groupes parce qu'elle se caractérise à la fois par un niveau de chômage structurel relativement élevé et par une faible résilience du marché du travail. Ces regroupements n'ont qu'un caractère indicatif étant donné que la classification est sensible à la définition de la performance structurelle ou conjoncturelle du marché du travail ainsi qu'à la mise en œuvre statistique de l'analyse de regroupement, mais le contraste entre les groupes 2 et 3 laisse penser qu'il peut y avoir des arbitrages potentiellement intéressants entre les politiques qui améliorent la performance structurelle et celles qui renforcent la résilience du marché du travail.

Graphique 2.14. Différences entre pays au niveau des structures économiques (« hétérogénéité des structures »)

Pourcentage de salariés, 2008



Source : Calculs effectués par l'OCDE à partir des Bases de données SDBS, STAN et EFT. Pour plus d'informations, voir Gal, P., A. Hijzen et Z. Wolf (2012), « The Role of Institutions and Firm Heterogeneity for Labour Market Adjustment: Cross-country Firm-level Evidence », Documents de travail de l'OCDE sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations, Éditions OCDE, Paris, à paraître.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932660490>

3. Analyse microéconomique de l'impact des politiques structurelles et des institutions sur la résilience du marché du travail

La présente section propose une analyse plus détaillée de l'impact des politiques et des institutions sur la résilience du marché du travail, réalisée à partir de données comparables au niveau de l'entreprise pour 19 pays de l'OCDE au cours de la période 1993-2009⁵⁷. Cette analyse vise principalement à apprécier dans quelle mesure les institutions et les politiques atténuent l'impact de la crise sur les résultats du marché du travail et tient compte des différences entre pays au niveau de la répartition des chocs et de la structure économique. Elle comporte trois étapes. Premièrement, elle rend compte précisément des différences de

structure économique entre pays (dénommées « hétérogénéité des structures » et mesurées par les parts du travail) ; de la répartition des chocs de production entre différentes catégories d'entreprises (dénommée « hétérogénéité des chocs » et mesurée par le taux de croissance de la production de chaque catégorie d'entreprise) ; et de la sensibilité du facteur travail aux chocs de production (dénommée « hétérogénéité des réactions » et mesurée par l'élasticité à la production de chaque catégorie d'entreprise). Des méthodes de décomposition de la variance sont utilisées pour évaluer la contribution relative de chaque source d'hétérogénéité aux disparités entre pays au niveau des résultats globaux du marché du travail entre 2008 et 2009. La part de ces disparités imputable à l'hétérogénéité des réactions est interprétée comme une limite supérieure du rôle potentiel des politiques et des institutions⁵⁸. Deuxièmement, on analyse l'influence de certaines politiques et institutions sur l'hétérogénéité des réactions en mettant en relation les écarts entre pays au niveau de la sensibilité de l'utilisation du facteur travail face aux chocs de production et les différences au niveau des cadres institutionnels, tout en neutralisant les effets de l'hétérogénéité des chocs et des structures. L'analyse prend en considération la protection de l'emploi, le recours au travail temporaire et les négociations collectives salariales. Troisièmement, on apprécie, à l'aide de méthodes de microsimulation, les conséquences de la stratégie d'ajustement des entreprises face aux chocs sur différentes dimensions du bien-être des travailleurs, conformément à l'approche retenue dans ce chapitre, qui consiste à analyser la résilience sous l'angle du bien-être. Cette analyse porte sur deux dimensions du bien-être : le revenu disponible moyen des ménages et l'inégalité de revenu. Les effets sur le revenu sont calculés en termes marchands et nets, c'est-à-dire avant et après impôts et prestations.

L'importance relative de l'hétérogénéité des structures, des chocs et des réactions pour l'ajustement de l'utilisation du facteur travail

Pour tenir compte de l'hétérogénéité au sein de chaque pays, on procède à une stratification de la série de données en fonction de deux grands critères : la *taille de l'entreprise* (petite, moyenne et grande) et la *branche d'activité* (construction, industrie manufacturière et services)⁵⁹. Bien que l'utilisation de ces regroupements conduise sans doute à faire abstraction de certaines différences entre les entreprises appartenant à un même groupe au niveau de l'ajustement du facteur travail, le recours à des cellules définies grossièrement permet de mettre plus facilement en évidence les principaux messages de l'analyse descriptive. Pour l'analyse économétrique des politiques et des institutions, présentée dans la prochaine sous-section, on affine la constitution des groupes définis par la taille et la branche d'activité. L'examen des résultats de la décomposition est précédé d'informations sur le degré d'hétérogénéité observé entre les pays en fonction de chacun des trois critères.

Les différences au niveau de l'ajustement du facteur travail s'expliquent par une hétérogénéité des structures, des chocs et des réactions

Le graphique 2.14 fournit un bref aperçu de l'importance des différences de structure économique entre les pays en termes de taille et de branche d'activité des entreprises en 2008 :

- *Taille des entreprises (partie A)*. Les petites entreprises de moins de 20 salariés représentaient plus de la moitié de l'emploi total dans des pays comme l'Italie et le Portugal, mais moins d'un tiers au Danemark, en Finlande, en Allemagne et au Royaume-Uni. En revanche, les grandes entreprises, comptant plus de 250 salariés, représentaient moins de 20 % de l'emploi en Italie et au Portugal, contre 40 % environ en Finlande, en France, en Allemagne et au Royaume-Uni.

- *Branche d'activité* (partie B). En 2008, la construction représentait plus de 15 % de l'emploi en Espagne, en Estonie et au Portugal, pays où l'impact de la crise sur le chômage a été relativement fort, mais moins de 10 % dans des pays comme l'Allemagne, la Belgique et les Pays-Bas, où l'impact de la crise sur le chômage a été relativement faible. L'industrie manufacturière représentait plus d'un tiers de l'emploi dans les pays d'Europe centrale et orientale (PECO), environ 30 % en Allemagne, en Finlande et en Italie, et moins de 20 % aux États-Unis, en Norvège, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni. Les services représentaient plus de 70 % de l'emploi aux États-Unis, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, et à peine plus de la moitié dans les PECO.

Le graphique 2.15 met en évidence la contraction de la demande de production entre 2008 et 2009 dans les différents pays en fonction de la taille et de la branche d'activité des entreprises, fournissant ainsi indications sur le degré d'hétérogénéité des chocs. Les différences entre pays au niveau de la baisse du PIB pendant la crise financière mondiale ayant déjà été examinées dans la section 1, on s'intéresse ici aux différences au niveau de la répartition des chocs entre différentes catégories d'entreprises *au sein des pays*⁶⁰ :

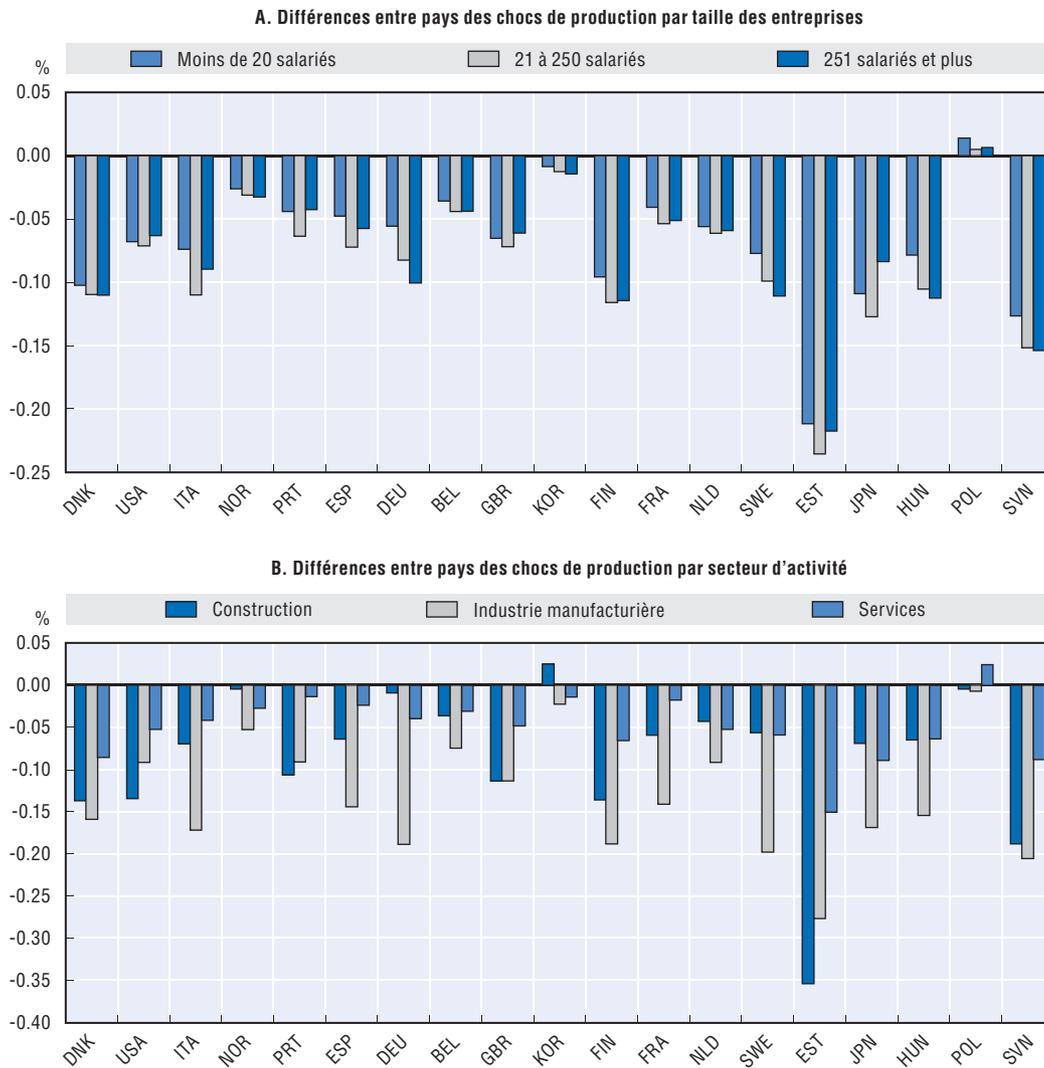
- *Taille des entreprises* (partie A). Dans la majorité des pays, les entreprises de taille moyenne ont été touchées de manière disproportionnée par la contraction de la production. Dans quelques pays, dont l'Allemagne, la Hongrie et la Suède, cette contraction a surtout concerné les grandes entreprises. Ce constat confirme d'autres données relatives à l'Allemagne selon lesquelles les chocs de production négatifs ont surtout touché les grandes entreprises exportatrices (Möller, 2010). Dans la grande majorité des pays, ce sont les petites entreprises qui ont été le moins touchées.
- *Branche d'activité* (partie B). Dans la grande majorité des pays, l'industrie manufacturière a été le secteur le plus touché par la crise. Cet impact disproportionné est particulièrement frappant en Allemagne, où la production a baissé de presque 20 % dans ce secteur, mais de moins de 5 % dans les autres. Parmi les autres pays dans lesquels la baisse de la production a été au moins deux fois plus importante dans le secteur manufacturier que dans n'importe quel autre figurent la l'Espagne, France, la Hongrie, l'Italie et la Suède. Dans quelques pays, peu nombreux, la baisse de la production a surtout touché le secteur de la construction, notamment en Estonie, aux États-Unis et au Portugal, où la réaction du chômage face à la crise a été systématiquement supérieure à la moyenne.

Le graphique 2.16 fournit des indications sur la sensibilité du facteur travail aux chocs de production en termes d'élasticité de l'emploi et des gains par travailleur à la production dans les différents pays, selon la branche d'activité et la taille des entreprises⁶¹ :

- *Pays* (partie A). En moyenne dans les différents pays, les élasticités de l'emploi et des gains par travailleur sont assez analogues, la sensibilité de l'emploi aux chocs de production étant légèrement supérieure à celle des gains par travailleur (première colonne à droite). Par conséquent, à tout le moins en termes de moyennes internationales, les ajustements immédiats à la marge *extensive* (par exemple au niveau de l'emploi) et *intensive* (par exemple au niveau du nombre moyen d'heures travaillées et des salaires) face aux chocs de production représentent une part quasiment égale de l'ensemble de l'ajustement des coûts du travail. Toutefois, la sensibilité du facteur travail varie fortement d'un pays à l'autre, et il existe une forte corrélation négative entre l'élasticité à la production de l'emploi et celle des gains par travailleur. On peut en déduire que les entreprises qui ajustent plus facilement par l'emploi ont tendance à moins le faire à la marge intensive. On rencontre l'élasticité immédiate de l'emploi la plus élevée dans des pays comme le

Graphique 2.15. Différences entre pays au niveau des chocs de production dans les groupes définis par la branche d'activité et la taille des entreprises (« hétérogénéité des chocs »)

Évolution, en pourcentage, de la production en termes réels, 2008-09



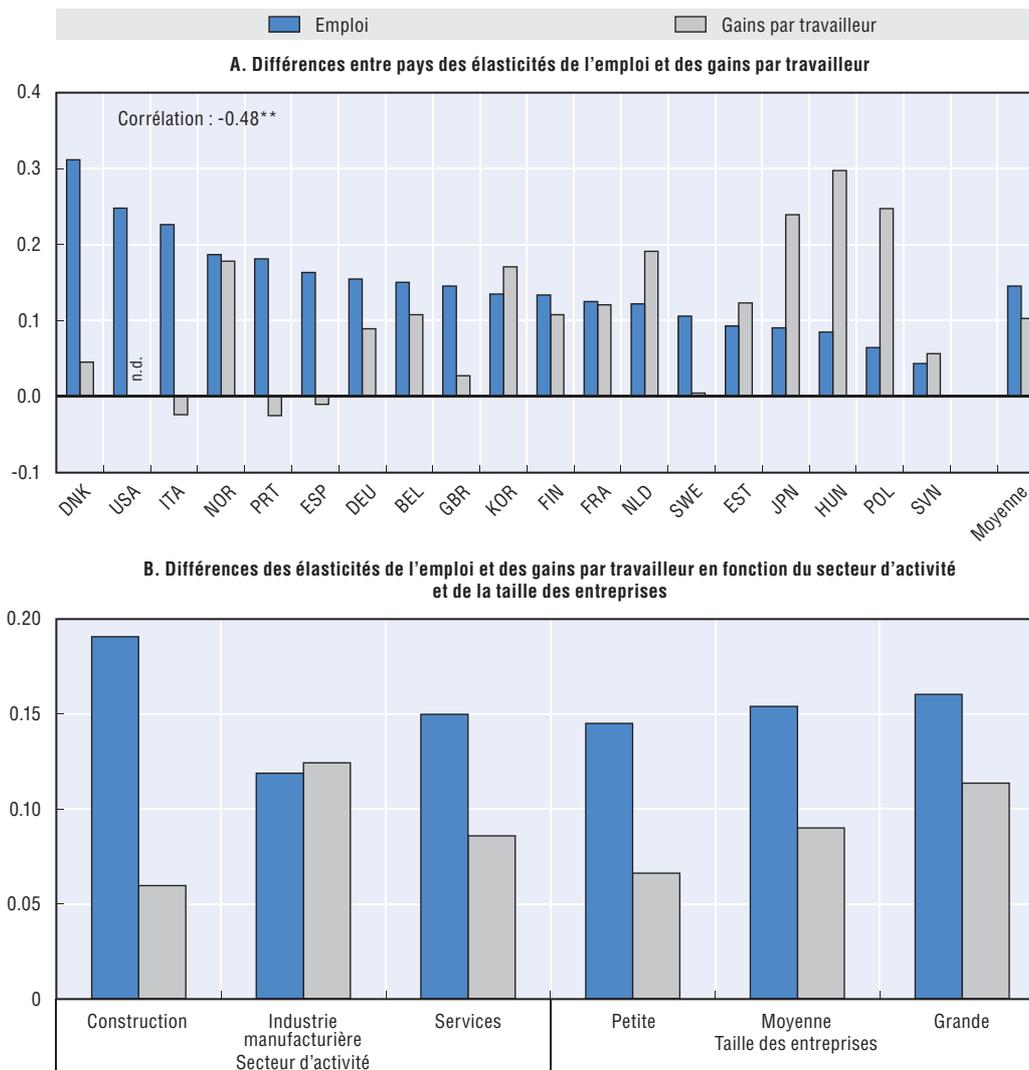
Source : Calculs effectués par l'OCDE à partir des Bases de données EFT, ORBIS, SDBS et STAN. Pour plus d'informations, voir Gal, P., A. Hijzen et Z. Wolf (2012), « The Role of Institutions and Firm Heterogeneity for Labour Market Adjustment: Cross-country Firm-level Evidence », Documents de travail de l'OCDE sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations, Éditions OCDE, Paris, à paraître.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932660509>

Danemark et les États-Unis, et la plus faible dans les PECO et au Japon. C'est en Hongrie, au Japon et en Pologne que l'élasticité des gains par travailleur est la plus forte et en Espagne, en Italie et au Portugal qu'elle est la plus faible.

- Branches d'activité (partie B). C'est dans le secteur de la construction que la sensibilité de l'emploi aux chocs de production est la plus forte et dans l'industrie manufacturière qu'elle est la plus faible, tandis que l'inverse est vrai s'agissant de l'élasticité des gains par travailleur. Les différences au niveau de l'élasticité estimée sont quantitativement importantes, l'élasticité de l'emploi (gains par travailleur) étant environ deux fois plus forte (faible) dans la construction que dans l'industrie manufacturière. Ces écarts

Graphique 2.16. **Différences entre pays au niveau de la sensibilité de l'utilisation du facteur travail aux chocs de production, selon la branche d'activité et la taille des entreprises (« hétérogénéité des réactions »)**



n.d. : Non disponible.

** : résultats statistiquement significatifs au seuil de 5 %.

Source : Estimations effectuées par l'OCDE à partir de la Base de données ORBIS. Pour plus d'informations, voir Gal, P., A. Hijzen et Z. Wolf (2012), « The Role of Institutions and Firm Heterogeneity for Labour Market Adjustment: Cross-country Firm-level Evidence », Documents de travail de l'OCDE sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations, Éditions OCDE, Paris, à paraître.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932660528>

s'expliquent probablement par des différences de méthodes de production en termes d'importance du capital humain spécifique à l'entreprise (par exemple l'industrie manufacturière) et de flexibilité saisonnière (construction), qui se traduisent par des différences potentiellement importantes en matière de structure des qualifications de la main-d'œuvre et de recours à des contrats de travail atypiques.

- *Taille des entreprises* (partie B). Les différences de sensibilité du facteur travail selon la taille des entreprises sont moins marquées que les écarts en fonction de la branche d'activité. D'après le graphique, la sensibilité de l'emploi et des gains par travailleur à la production augmente avec la taille de l'entreprise. Ce constat est en contradiction avec l'opinion traditionnelle selon laquelle l'emploi dans les petites entreprises est plus sensible aux chocs de production parce que ces entreprises rencontrent davantage de difficultés pour retenir leurs effectifs pendant les périodes de faible demande en raison de contraintes financières (Sharpe, 1994)⁶². D'après cet argument, la sensibilité à la production de l'emploi et des gains par travailleur devrait diminuer avec la taille⁶³. Cette théorie a cependant récemment été contestée par Moscarini et Postel-Vinay (2011), qui affirment que les grandes entreprises ont moins intérêt à retenir les travailleurs pendant un ralentissement économique puisqu'elles ont tendance à être plus productives et à offrir des salaires plus élevés et, par conséquent, à éprouver moins de difficultés à recruter de nouveaux travailleurs lorsque l'économie redémarre⁶⁴. Cette thèse est, en principe, corroborée par la corrélation positive observée entre la sensibilité de l'emploi et la taille de l'entreprise, mais n'explique pas la corrélation positive entre les gains par travailleur et la taille de l'entreprise⁶⁵.

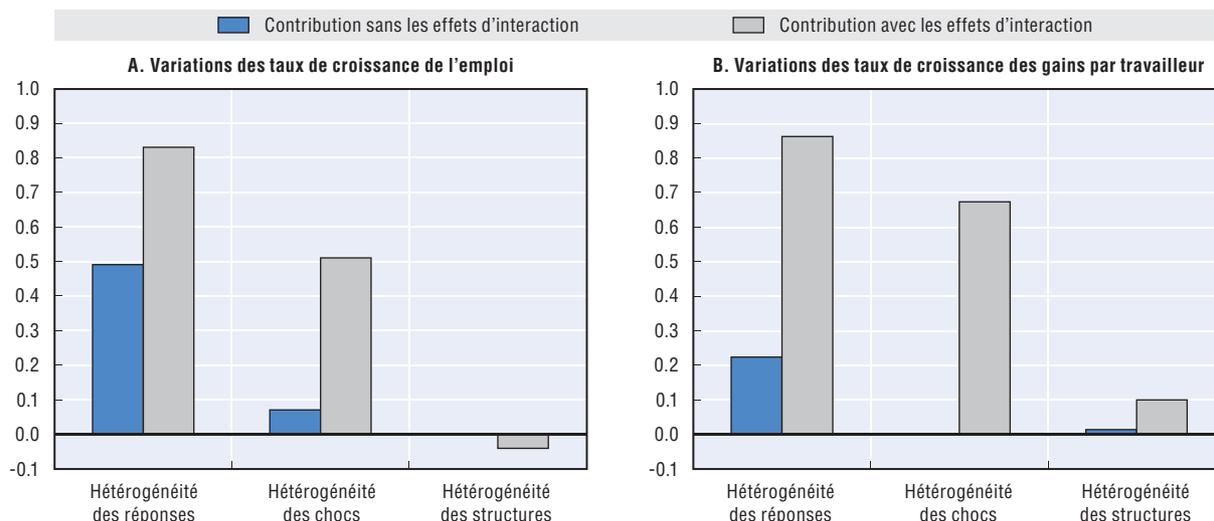
L'analyse ci-dessus montre qu'il existe des écarts importants entre les pays en matière de composition des entreprises, de répartition des chocs et de sensibilité de l'utilisation du facteur travail dans les différentes entreprises. Il est permis d'en déduire qu'il peut être important de tenir compte de l'hétérogénéité des structures et des chocs pour comprendre l'impact global de la crise financière mondiale sur le marché du travail.

Les politiques et institutions peuvent être un facteur d'explication important des différences d'impact de la crise sur les marchés du travail entre les pays

Afin d'examiner le rôle de l'hétérogénéité des structures, des chocs et des réactions dans la façon dont les marchés du travail ont été touchés par la crise financière mondiale, on a décomposé les variations entre les pays au niveau de la dynamique globale du marché du travail entre 2008 et 2009 en plusieurs éléments pouvant être imputés aux différentes sources d'hétérogénéité. La contribution de chacune de ces sources à la variance totale est calculée à la fois avec et sans effets d'interaction. La contribution d'une source d'hétérogénéité *sans* effets d'interaction est évaluée à partir de la variance résiduelle après « neutralisation » des deux autres sources. Par exemple, l'hétérogénéité des réactions explique la fraction de la variance entre pays obtenue une fois que les chocs et les parts de l'emploi sont ramenés à leur valeur internationale moyenne entre les pays. L'intérêt de cette méthode de calcul de la contribution d'une source spécifique d'hétérogénéité est qu'elle permet d'attribuer les effets exclusivement à une source unique. Toutefois, ne pas tenir compte du rôle des effets d'interaction présente l'inconvénient de laisser inexpliquée une part potentiellement importante des variations entre les pays. La contribution d'une source d'hétérogénéité *avec* effets d'interaction est mesurée par sa contribution à la variance totale sans neutralisation des deux autres sources. Par exemple, la contribution de l'hétérogénéité des réactions à la variance totale est calculée à l'aide de valeurs réelles pour les chocs et les parts de l'emploi. L'inconvénient de cette méthode est que les effets d'interaction ne peuvent pas être attribués à une source unique⁶⁶. L'importance des effets d'interaction donne une indication de la valeur ajoutée de l'utilisation d'informations désagrégées pour expliquer la dynamique globale du marché du travail⁶⁷.

Les résultats des décompositions sont présentés sur le graphique 2.17. L'hétérogénéité des réactions semble être le principal facteur d'explication des différences entre pays au niveau de l'évolution de l'emploi et des gains par travailleur pendant la crise. Elle explique environ 50 % des différences au niveau de l'emploi et 20 % des écarts en matière de gains par travailleur quand le rôle des effets d'interaction n'est pas pris en compte. Lorsque ces derniers sont pris en considération, elle explique plus de 80 % des écarts entre pays au niveau de l'évolution de l'emploi et des gains par travailleur. L'hétérogénéité des chocs sans les effets d'interaction explique moins de 10 % des écarts entre pays en matière d'emploi et ne joue quasiment aucun rôle dans les différences en matière de gains par travailleur. L'hétérogénéité des structures joue un rôle négligeable que les effets d'interaction soient pris en compte ou non. Deux grands enseignements peuvent être tirés de ces résultats. Premièrement, l'importance relative de l'hétérogénéité des réactions montre que les différences de politiques et d'institutions entre pays jouent un rôle potentiellement important dans les différences de dynamique globale du travail observées entre les pays pendant la crise. Deuxièmement, l'utilisation d'informations désagrégées peut considérablement faciliter la compréhension des différences de dynamique globale du marché du travail. La part de la variance entre les pays qui peut être attribuée au rôle des effets d'interaction selon les diverses sources d'hétérogénéité en constitue une parfaite illustration.

Graphique 2.17. **Décomposition des différences entre pays au niveau de l'ajustement du marché du travail durant la crise, 2008-09**



Source : Estimations effectuées par l'OCDE à partir des Bases de données EFT, ORBIS, SDBS et STAN. Pour plus d'informations, voir Gal, P., A. Hijzen et Z. Wolf (2012), « The Role of Institutions and Firm Heterogeneity for Labour Market Adjustment: Cross-country Firm-level Evidence », Documents de travail de l'OCDE sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations, Éditions OCDE, Paris, à paraître.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932660547>

L'influence des politiques et des institutions sur le comportement d'ajustement du facteur travail adopté par les entreprises

La présente sous-section analyse l'influence de la protection de l'emploi, du recours au travail temporaire et des négociations collectives salariales sur la façon dont les entreprises ajustent leur utilisation du facteur travail pour faire face aux chocs de production. L'appréciation de l'influence des politiques et des institutions sur le comportement d'ajustement du facteur travail adopté par les entreprises se heurte au fait que les institutions sont généralement définies au niveau national et que les différences entre pays au niveau d'une institution sont souvent liées à des écarts au niveau d'autres institutions. Il est par conséquent difficile d'isoler le rôle de telle ou telle institution au moyen des différences de données entre les pays⁶⁸. La présente analyse porte donc au contraire sur les différences au sein des pays. S'agissant de la protection de l'emploi, on analyse le rôle des exemptions qui dispensent les petites entreprises de respecter les règles nationales. S'agissant du recours au travail temporaire et des conventions salariales collectives, on compare le recours au travail temporaire/le taux de couverture entre les différentes catégories d'entreprises. On adopte une approche en deux temps pour évaluer le rôle des politiques et des institutions dans le comportement d'ajustement du facteur travail adopté par les entreprises. Premièrement, on estime l'élasticité à la production de l'emploi et des gains par travailleur à l'aide de données au niveau de l'entreprise pour chaque pays et chaque cellule. La structure des cellules est définie séparément pour chaque ensemble de variables institutionnelles afin d'optimiser les variations des données sur les institutions au sein de chaque pays. Dans un deuxième temps, on cherche à quantifier l'influence de certaines politiques et institutions sur l'élasticité à la production de l'emploi et des gains par travailleur. Voir l'encadré 2.4 pour de plus amples informations⁶⁹.

Encadré 2.4. Évaluer l'influence des politiques et institutions sur la façon dont les entreprises ajustent l'utilisation du facteur travail en réaction aux chocs

Estimations de la première étape de l'élasticité à la production de l'emploi et des gains par travailleur

Pour évaluer l'élasticité à la production de l'utilisation du facteur travail, on a estimé l'équation dynamique suivante :

$$l_{it} = \gamma l_{it-1} + \beta y_{it} + \eta_i + \varepsilon_{it}$$

où l_{it} est le niveau, exprimé sous forme logarithmique, de l'utilisation du facteur travail (emploi ou gains par travailleur) dans l'entreprise i pour l'année t , y_{it} est le niveau, exprimé sous forme logarithmique, de la production dans l'entreprise i pour l'année t , η_i désigne les effets fixes d'entreprise et ε_{it} est un terme d'erreur. L'utilisation du facteur travail comme la production sont exprimées sous forme logarithmique. Ce modèle empirique correspond à un modèle à coûts d'ajustement quadratiques pour l'emploi. On estime les élasticités β séparément pour chaque combinaison branche d'activité-taille d'entreprise à l'intérieur d'un pays. La classification par branche d'activité et taille d'entreprise est déterminée par la variation de l'institution considérée, ce qui, implicitement, suppose de faire l'hypothèse que les élasticités sont homogènes à l'intérieur des cellules. On effectue les estimations par la méthode des moments généralisés en différence pour tenir compte de l'endogénéité de la production et du niveau retardé de l'utilisation du facteur travail (Arellano et Bond, 1991).

Estimations de la seconde étape de l'influence de la protection de l'emploi (PE) sur l'ajustement du facteur travail

Pour estimer l'effet de la protection de l'emploi sur la sensibilité de l'emploi et des gains par travailleur aux chocs de production, on a calculé la régression suivante :

$$\hat{\beta}_{kjs} = \alpha_1 EPR_{ks} + \alpha_2 EPC_{ks} + \mu_k + \eta_j + \omega_s + \varepsilon_{kjs}$$

Encadré 2.4. Évaluer l'influence des politiques et institutions sur la façon dont les entreprises ajustent l'utilisation du facteur travail en réaction aux chocs (suite)

où $\hat{\beta}_{kjs}$ désigne l'estimation de la première étape de l'élasticité de l'emploi et des gains par travailleur par pays (k), secteur (j) et taille des entreprises (s). EPR_{ks} désigne la rigueur de la protection de l'emploi relative aux licenciements individuels de travailleurs réguliers et EPC_{ks} désigne la rigueur des dispositions relatives aux licenciements collectifs. Les variables μ_k , η_j et ω_s neutralisent les effets fixes pays, secteur et taille de l'entreprise. On mesure l'impact de EPR_{ks} et EPC_{ks} à l'aide de la variation intrapays induite par les exemptions accordées sur la base de la taille de l'entreprise. À cette fin, on suppose que les différences de comportement d'ajustement entre les entreprises situées de part et d'autre du seuil d'exemption sont systématiquement liées à la rigueur de la protection de l'emploi de part et d'autre de ce seuil. Pour neutraliser les effets fixes d'entreprise indépendants non liés à la protection de l'emploi, on a inclus comme variables de contrôle les pays dans lesquels il n'existe pas d'exemptions au titre de la taille. En outre, seules les entreprises dont le niveau d'emploi est toujours au-dessus ou toujours au-dessous du seuil sont prises en compte. Les données sur la protection de l'emploi et les exemptions au titre de la taille sont tirées de Venn (2009). L'analyse couvre 18 pays, dont neuf appliquent des exemptions au titre de la taille. Les écarts-types sont regroupés au niveau des branches d'activité.

Estimations de la seconde étape de l'influence du recours au travail temporaire sur l'ajustement de l'utilisation du facteur travail

On détermine l'effet du travail temporaire sur la sensibilité de l'emploi et des gains par travailleur aux chocs de production au moyen du modèle suivant :

$$\hat{\beta}_{kc} = \alpha_1 TEMP_{kc} + \mu_k + \eta_c + \varepsilon_{kc}$$

où $\hat{\beta}_{kc}$ désigne l'estimation de la première étape de l'élasticité de l'emploi et des gains par travailleur par pays (k) et cellule branche d'activité-taille de l'entreprise (c). $TEMP_{kc}$ désigne le recours au travail temporaire à l'intérieur d'une cellule. L'identification repose sur la variation intrapays induite par l'inclusion d'effets fixes pays, μ_k . En outre, on introduit des effets fixes au niveau de la cellule η_c pour neutraliser les effets des caractéristiques de l'élasticité communes aux cellules entre les pays. On suppose que la variation résiduelle peut être entièrement attribuée aux différences de recours au travail temporaire au niveau des cellules. Les données sur le recours au travail temporaire par cellule branche d'activité-taille de l'entreprise sont tirées de l'Enquête sur les forces de travail de l'Union européenne.

Estimations de la seconde étape de l'influence des négociations collectives salariales sur l'ajustement du facteur travail

Pour effectuer cette analyse, on différencie les conventions négociées au niveau de l'entreprise de celles négociées à des niveaux supérieurs (branche d'activité ou pays). On détermine l'effet du taux de couverture des conventions salariales par type de négociation sur la sensibilité de l'emploi et des gains par travailleur aux chocs de production au moyen du modèle suivant :

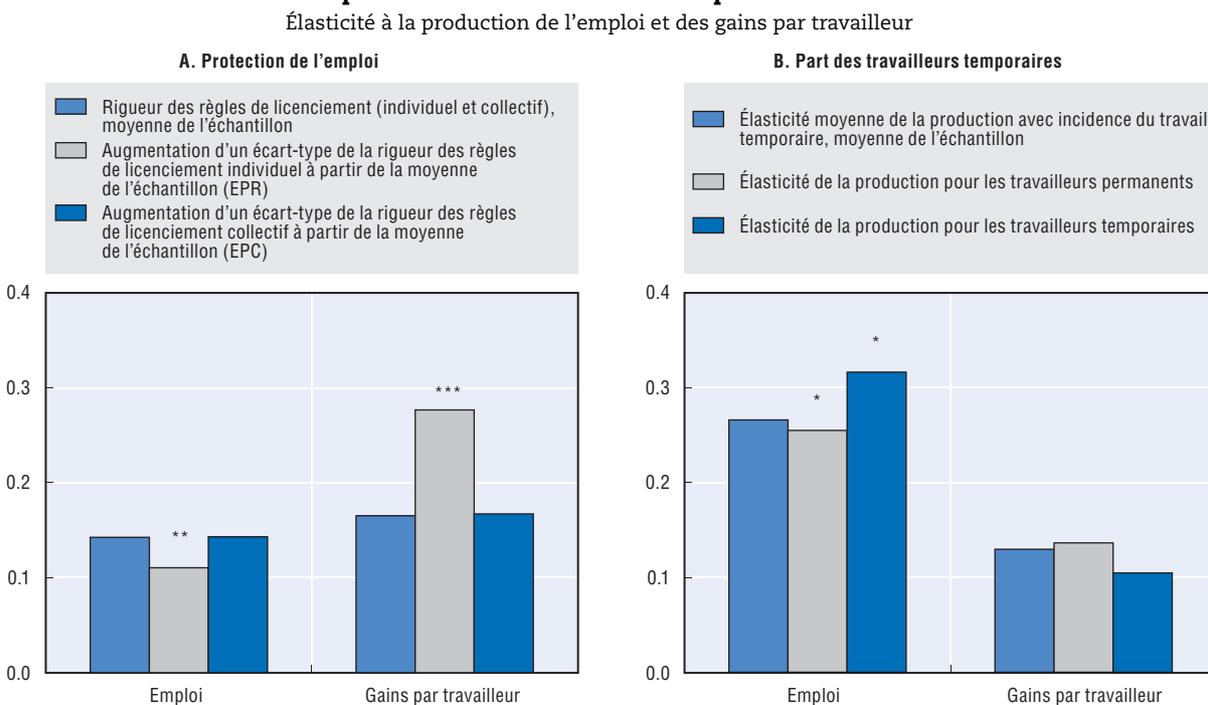
$$\hat{\beta}_{kc} = (\alpha_1 + \alpha_2 D_{Group 1}) CWB_{kc}^{firm} + (\alpha_3 + \alpha_4 D_{Group 1}) CWB_{kc}^{higher} + \mu_k + \eta_c + \varepsilon_{kc}$$

où $\hat{\beta}_{kc}$ désigne l'estimation de la première étape de l'élasticité de l'emploi et des gains par travailleur par pays (k), cellule branche d'activité-taille de l'entreprise (c). CWB_{kc} désigne le recours aux conventions salariales collectives par les entreprises dans chaque pays et chaque cellule. Les mentions en exposant (*firm, higher*) indiquent si les conventions sont négociées au niveau de l'entreprise ou à un niveau supérieur. Pour tenir compte des différences d'influence des négociations collectives entre les pays caractérisés par un marché du travail flexible, un faible taux de couverture des conventions collectives et la prédominance des négociations au niveau de l'entreprise (groupe 1 : Estonie, Pologne et Royaume-Uni) et ceux où les marchés du travail sont moins flexibles, le taux de couverture des négociations plus élevé et où les négociations ont surtout lieu au niveau des branches d'activité ou national (groupe 2 : Belgique, Espagne, France et Italie), on introduit un terme d'interaction entre les variables relatives aux conventions salariales collectives et une variable indicatrice pour le groupe 1. La distinction entre ces deux groupes se justifie surtout par le fait que l'influence des conventions salariales collectives dépend vraisemblablement du contexte institutionnel dans lequel elles s'inscrivent. Comme pour le travail temporaire, le modèle inclut des séries complètes de variables indicatrices des pays et par cellule. Les données semi-agrégées sur les négociations salariales sont tirées de l'Enquête européenne sur la structure des salaires (SES).

La protection de l'emploi réduit la sensibilité de l'emploi aux chocs de production, mais accroît celle des gains par travailleur

Dans la majorité des pays de l'OCDE, les petites entreprises sont exemptées d'une partie ou de l'ensemble des obligations nationales relatives à la protection de l'emploi⁷⁰. La présente analyse s'appuie sur les variations qui en résultent au sein de chaque pays pour examiner l'influence des mesures de protection de l'emploi relatives aux licenciements individuels et collectifs sur la sensibilité du recours au facteur travail aux chocs de production⁷¹. Pour que les résultats ne puissent être attribués qu'aux exemptions et non à d'autres différences de comportement d'ajustement potentiellement liées à la taille de l'entreprise, l'analyse tient compte des pays qui n'accordent pas d'exemptions au titre de la taille, ce qui permet de mesurer l'effet de la taille des entreprises indépendant⁷². Les résultats, présentés sur le graphique 2.18, montrent que les dispositions relatives aux licenciements individuels tendent à réduire l'élasticité de l'emploi à la production, et à accroître la sensibilité des gains par travailleur aux chocs de production. En outre, les effets des dispositions relatives aux licenciements collectifs sont considérables. Les dispositions relatives aux licenciements collectifs n'ont pas d'effet sensible sur l'ajustement de l'utilisation du facteur travail. Une augmentation d'un écart-type de la rigueur des règles visant les licenciements individuels, ce qui correspond approximativement à la différence entre le niveau de protection de la France et celui du Japon, entraînerait une réduction de 3 points de pourcentage de la sensibilité de l'emploi aux chocs de production et une

Graphique 2.18. **Effet de la protection de l'emploi sur la sensibilité de l'emploi et des gains par travailleur aux chocs de production**



*, **, *** : résultats statistiquement significatifs aux seuils de 10 %, 5 % et 1 % respectivement.

Source : Estimations effectuées par l'OCDE d'après la Base de données ORBIS ; et Venn, D. (2009), « Legislation, Collective Bargaining and Enforcement: Updating the OECD Employment Protection Indicators », *Documents de travail de l'OCDE sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations*, n° 89, Éditions OCDE, Paris. Pour plus d'informations, voir également Gal, P., A. Hijzen et Z. Wolf (2012), « The Role of Institutions and Firm Heterogeneity for Labour Market Adjustment: Cross-country Firm-level Evidence », *Documents de travail de l'OCDE sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations*, Éditions OCDE, Paris.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932660566>

augmentation de 11 points de pourcentage de celle des gains par travailleur. Il est permis d'en déduire qu'une protection de l'emploi plus forte pour les salariés réguliers incite les entreprises à ajuster moins à la marge extensive et davantage à la marge intensive.

Les mesures de protection de l'emploi peuvent également avoir un impact important sur le recours aux contrats temporaires (Blanchard et Landier, 2002 ; Boeri, 2011; Cahuc *et al.*, 2012). Les mesures qui visent les contrats réguliers renforcent les incitations à recourir à des contrats temporaires, alors que celles relatives aux contrats temporaires réglementent l'utilisation de ces derniers. Pour mettre en évidence la part des effets de la protection de l'emploi sur le comportement d'ajustement des entreprises imputable au recours au travail temporaire, la partie B analyse l'influence du recours au travail temporaire sur le comportement d'ajustement adopté par les entreprises. Comme on pouvait s'y attendre, la sensibilité de l'emploi des travailleurs temporaires face aux chocs de production est nettement supérieure à celle de l'emploi des travailleurs réguliers. Certains éléments indiquent que la sensibilité accrue de l'emploi réduit celle des gains par travailleur face aux chocs. Toutefois, la différence entre travailleurs permanents et travailleurs temporaires en matière de sensibilité des gains par travailleur aux chocs n'est pas statistiquement significative.

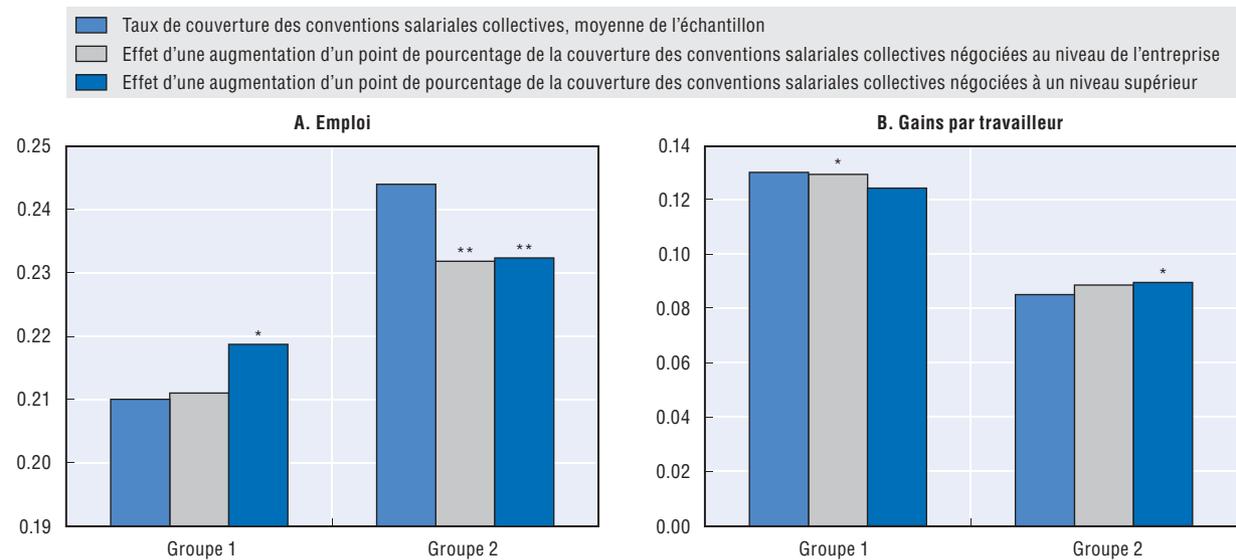
L'impact des conventions collectives salariales sur le comportement des entreprises en matière d'ajustement du facteur travail dépend peut-être de l'environnement institutionnel plus large dans lequel elles s'inscrivent

L'analyse de l'impact des conventions collectives salariales sur le comportement des entreprises en matière d'ajustement du facteur travail prend en compte à la fois leur importance, mesurée par leur taux de couverture dans les différentes entreprises au sein des cellules (définies par la taille et la branche d'activité), ainsi qu'un aspect important de leur nature, à savoir le niveau, central ou décentralisé, auquel elles sont le plus souvent négociées. Plus précisément, l'analyse s'intéresse au rôle des conventions négociées au niveau de l'entreprise d'une part et de celles négociées à des niveaux plus élevés (sectoriel ou national) d'autre part. Elle permet de prendre en compte les différences en matière d'influence de la négociation collective entre plusieurs groupes de pays : un groupe de pays caractérisés par des marchés du travail flexibles, un faible taux de couverture des conventions collectives salariales et une prédominance de la négociation au niveau des entreprises (groupe 1 : Estonie, Pologne et Royaume-Uni) et un groupe de pays caractérisés par des marchés du travail moins flexibles, un taux de couverture des conventions collectives salariales élevé et une prédominance de la négociation au niveau sectoriel ou national (groupe 2 : Belgique, Espagne, France et Italie). La distinction entre ces deux groupes de pays se justifie essentiellement par le fait que l'impact de la couverture des conventions collectives salariales risque de dépendre du cadre institutionnel plus large dans lequel elles s'inscrivent (Aidt et Tzannatos, 2008)⁷³. Pour des informations plus détaillées sur la méthodologie, voir l'encadré 2.4.

Le graphique 2.19 compare l'élasticité moyenne de l'emploi et des gains par travailleur lorsque les taux de couverture des conventions salariales collectives négociées au niveau de l'entreprise et à un niveau supérieur sont fixés à la moyenne de l'échantillon à l'élasticité moyenne observée lorsque l'on augmente les taux de couverture, un par un, d'un point de pourcentage à partir de la moyenne de l'échantillon. Il en ressort globalement qu'un taux de couverture plus élevé atténue l'effet des chocs de production sur l'emploi dans le groupe 2, tandis qu'il n'influence pas, voire qu'il renforce l'impact de ces chocs sur l'emploi dans le groupe 1. Les résultats relatifs aux gains par travailleur sont très faibles. Ils montrent tout au plus que la couverture des conventions salariales collectives augmente la sensibilité des

Graphique 2.19. Effet de la couverture des conventions collectives salariales sur la sensibilité de l'emploi et des gains par travailleur aux chocs de production

Élasticités à la production par groupe de pays^a



*, ** : résultats statistiquement significatifs aux seuils de 10 % et 5 % respectivement.

a) Groupe 1 : Estonie, Pologne et Royaume-Uni ; groupe 2 : Belgique, France, Italie et Espagne.

Source : Estimations effectuées par l'OCDE d'après la Base de données ORBIS et l'Enquête SES. Pour plus d'informations, voir Gal, P., A. Hijzen et Z. Wolf (2012), « The Role of Institutions and Firm Heterogeneity for Labour Market Adjustment: Cross-country Firm-level Evidence », Documents de travail de l'OCDE sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations, Éditions OCDE, Paris.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932660585>

gains par travailleur aux chocs dans le groupe 2 et la réduit dans le groupe 1. Toutefois, les effets sont limités et ne sont pas, d'une manière générale, statistiquement significatifs. Le fait que l'impact estimé de la couverture des conventions collectives salariales sur le comportement des entreprises en matière d'ajustement du facteur travail diffère selon le groupe de pays indique peut-être que le rôle des conventions dépend du cadre institutionnel plus large dans lequel elles sont négociées. Toutefois, ces différences peuvent aussi refléter le rôle de caractéristiques du processus de négociation non prises en considération dans la présente analyse⁷⁴. Le niveau de négociation des conventions collectives salariales, à savoir au niveau de l'entreprise ou à un niveau plus élevé, semble sans incidence dans les deux groupes de pays⁷⁵.

Conséquences du comportement d'ajustement des entreprises sur le revenu des ménages et sa répartition⁷⁶

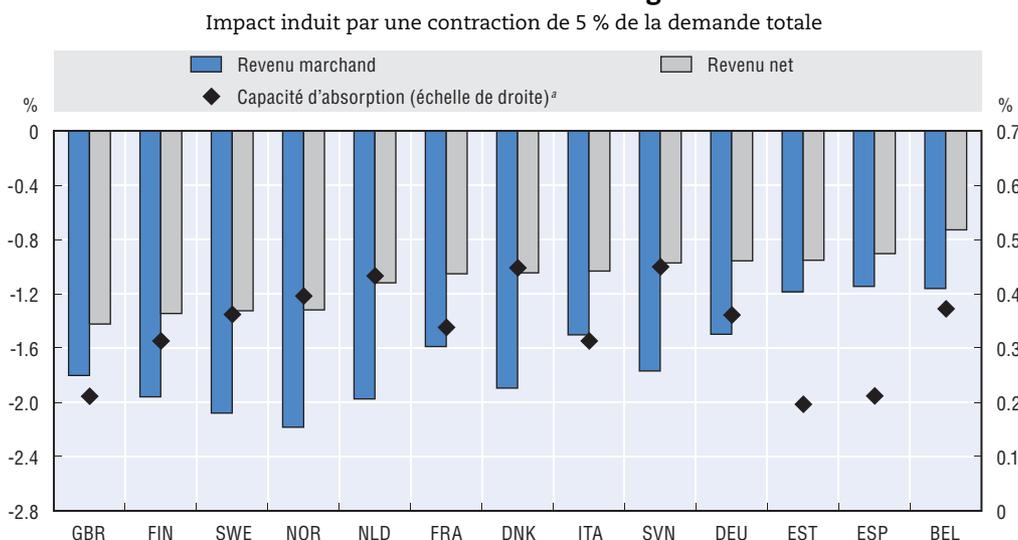
Dans cette section, on utilise des microdonnées sur les travailleurs et les ménages individuels issues des Statistiques communautaires sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC) pour simuler les conséquences du comportement d'ajustement des entreprises en cas de chocs de production sur différentes dimensions du bien-être des travailleurs, conformément à l'approche retenue dans le reste du chapitre, qui consiste à analyser la résilience sous l'angle du bien-être⁷⁷. On décrit le comportement des entreprises en réaction aux chocs au moyen d'estimations des élasticités à la production de l'emploi et des gains par travailleur variables selon les régions, les branches d'activité, la taille des entreprises et la nature du contrat⁷⁸. Pour analyser les conséquences du comportement d'ajustement des entreprises pour les travailleurs, on calcule l'évolution des gains induite par un choc de

production donné pour chaque travailleur couvert par l'EU-SILC et on formule des hypothèses spécifiques sur la manière dont cette évolution de l'emploi et des gains par travailleur est répartie au sein des cellules. Suivant Bargain *et al.* (2011) et selon la même méthode que celle utilisée dans la section 2, on suppose que l'évolution de l'emploi est répartie de façon aléatoire dans les cellules et que l'évolution des gains par travailleur est répartie de façon égale au sein des cellules entre les travailleurs qui conservent leur emploi. Après avoir apprécié les conséquences de l'ajustement opéré par les entreprises sur les gains individuels, on peut aussi évaluer les conséquences de cet ajustement sur le revenu marchand (avant impôts et transferts) et net des ménages (après impôts et transferts), ce qui constitue une démarche plus adaptée pour une analyse sous l'angle du bien-être^{79, 80}. L'analyse porte sur deux dimensions du bien-être des travailleurs : l'évolution moyenne du revenu des ménages d'une part et de l'inégalité des revenus d'autre part. Par souci de simplicité, l'analyse ne tient pas compte des différences entre pays et entreprises au niveau des chocs de demande de production et part du principe que la contraction de la demande de production est la même pour l'ensemble du secteur des entreprises et s'établit à 5 %⁸¹.

Le système d'imposition et de prestations contribue fortement à atténuer les effets négatifs des crises économiques sur le revenu disponible...

Le graphique 2.20 représente l'évolution simulée du *revenu des ménages moyen* avant et après impôts induite par une contraction uniforme de 5 % de la demande totale. Les différences entre pays au niveau de l'évolution du revenu marchand sont difficiles à interpréter parce qu'elles sont la résultante d'une multitude de facteurs, notamment : l'ajustement opéré par les entreprises en réaction aux chocs ; le taux d'emploi (puisque l'augmentation de la proportion de ménages exposés à un risque de choc touchant le revenu du travail) ; la taille du secteur public (qui réduit cette proportion, les agents publics étant censés

Graphique 2.20. **Simulation de l'incidence des crises économiques sur le revenu des ménages**



Note : Les pays sont classés dans l'ordre croissant de l'évolution du revenu net des ménages en valeur absolue.

a) La capacité d'absorption est définie comme l'évolution du revenu marchand diminuée de celle du revenu net en part de l'évolution du revenu marchand.

Source : Estimations effectuées par l'IZA et l'OCDE à partir de la troisième vague des Statistiques communautaires sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932660604>

ne pas être touchés par les fluctuations de la demande totale) ; la composition des ménages. Les écarts au niveau du revenu net s'expliquent également par ces facteurs, mais peuvent aussi résulter de différences entre pays au niveau de l'influence du système d'imposition et de prestations. Il ressort des résultats qu'une contraction de 5 % de la demande totale entraîne une baisse du revenu marchand comprise entre un peu plus de 1 % en Belgique, en Espagne et en Estonie et environ 2 % dans les pays d'Europe du Nord, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, ce qui pourrait s'expliquer par l'impact de taux de chômage élevés. De même, la diminution simulée du revenu net est comprise entre 0.7 % en Belgique et 1.4 % au Royaume-Uni. Dans tous les pays étudiés, le système d'imposition et de prestations joue un rôle de stabilisateur automatique, réduisant ainsi l'impact moyen des chocs de demande totale sur le revenu des ménages. C'est en Espagne, en Estonie et au Royaume-Uni que sa capacité à absorber les chocs est la plus faible (environ 20 %) et au Danemark, en Norvège, aux Pays-Bas et en Slovénie qu'elle est la plus forte (40 % au moins)⁸².

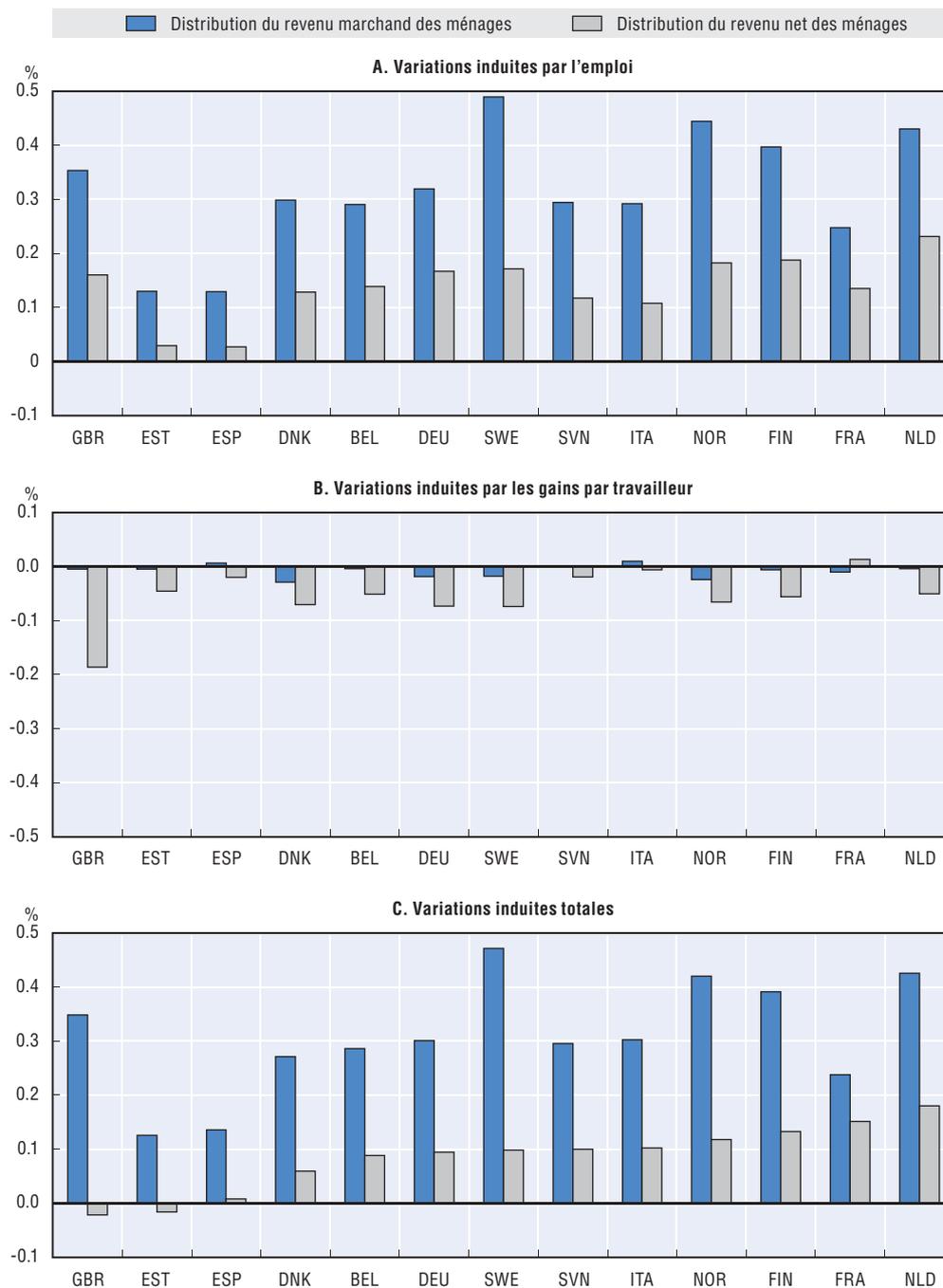
... et sur l'inégalité des revenus

Le graphique 2.21 présente une simulation de l'évolution de l'inégalité de *revenu disponible des ménages*, mesurée par le coefficient de Gini, induite par une contraction de 5 % de la demande totale. On présente séparément les résultats selon que l'évolution de l'inégalité de revenu découle d'un changement de situation dans l'emploi d'au moins un membre du ménage (partie A), d'une modification des gains moyens du ou des membres du ménage continuant à travailler (partie B) et d'une modification du revenu du travail total du ménage (partie C). D'après la partie A, une baisse de l'emploi consécutive à une contraction de la demande totale tend à accroître l'inégalité des revenus marchands, mais le système d'imposition et de prestations atténue en général l'inégalité des revenus. Selon la partie B, un ajustement moyen des gains a une incidence relativement faible sur l'inégalité des revenus marchands et cette incidence peut être positive ou négative. Toutefois, après prise en compte du système d'imposition et de prestations, l'inégalité de revenu due à l'ajustement des gains par travailleur s'estompe. Selon toute vraisemblance, ce phénomène s'explique par la progressivité qui caractérise le système fiscal de nombreux pays de l'OCDE⁸³. Il ressort de la partie C que l'effet conjugué des ajustements de l'emploi et des gains moyens sur l'inégalité de revenu est généralement positif parce que l'évolution de l'emploi a une influence plus importante sur l'inégalité. Ces résultats montrent que la manière dont les entreprises réagissent aux chocs peut être lourde de conséquences pour l'évolution de l'inégalité des revenus et, partant, du bien-être social, en particulier dans les pays où la capacité du système d'imposition et de prestations à compenser l'augmentation de l'inégalité de revenu est relativement limitée. Il n'en reste pas moins que ce système compense une part importante de la hausse des inégalités dans la majorité des pays.

Deux grands enseignements peuvent être tirés de l'analyse présentée. Premièrement la stratégie d'ajustement aux chocs choisie par les entreprises peut être lourde de conséquences pour le revenu moyen et l'inégalité de revenu et, par conséquent, pour le bien-être global des travailleurs⁸⁴. Deuxièmement, l'analyse montre à quel point il est important de tenir compte du système d'imposition et de prestations quand on analyse l'incidence des crises économiques sur le bien-être des travailleurs. Dans les pays examinés ici, ce système absorbe 20 % à 30 % de la diminution proportionnelle du revenu des ménages et compense généralement plus de la moitié de l'augmentation des inégalités de revenu. Il atténue donc fortement le coût social des récessions et joue un rôle important de stabilisateur automatique de la demande totale⁸⁵.

Graphique 2.21. Simulation de l'incidence des crises économiques sur les inégalités de revenu des ménages

Impact induit par une contraction de 5 % de la demande totale sur l'inégalité de revenu (points de pourcentage de l'indice de Gini, 0-100)



Note : Les pays sont classés dans l'ordre croissant de l'évolution globale de l'inégalité de revenu net induite.

Source : Estimations effectuées par l'IZA et l'OCDE à partir de la troisième vague des Statistiques communautaires sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932660623>

Il est important de déterminer dans quelle mesure les conclusions présentées ici, en particulier sur l'incidence de la stratégie d'ajustement aux chocs employée par les entreprises sur les inégalités, correspondent à la réalité ou sont influencées par les hypothèses de modélisation retenues. L'analyse montre que lorsque les suppressions d'emplois sont réparties de façon aléatoire au sein des cellules, elles tendent à accroître l'inégalité des revenus, tandis que la diminution des gains par travailleur produit l'effet inverse lorsqu'elle est répartie de façon égale au sein des cellules. Ce constat conduit à se demander si les hypothèses relatives aux ajustements touchant l'emploi et les gains par travailleur sont réalistes et si des hypothèses plus réalistes conduiraient à des conclusions identiques. Les statistiques descriptives présentées dans la section 1 portent à croire que dans la pratique, les suppressions d'emploi sont généralement très sélectives, y compris en cas de crise économique profonde, tandis que les ajustements touchant la durée du travail sont en principe répartis de façon plus égale. Pour apporter une réponse à ces interrogations, il faudrait, dans l'idéal, estimer les ajustements opérés par les entreprises au niveau du facteur travail pour des catégories plus fines de travailleurs et d'entreprises. Malheureusement, les données disponibles ne le permettent pas. On pourrait également envisager d'évaluer la sensibilité des résultats à d'autres hypothèses sur la répartition des coûts d'ajustement *au sein* des cellules. On pourrait par exemple supposer que les suppressions d'emplois sont strictement sélectives, à savoir que les travailleurs les moins rémunérés sont les premiers à perdre leur emploi en cas de récession. Cette méthode renforcerait cependant vraisemblablement l'impact de l'évolution de l'emploi sur les inégalités et ne modifierait donc pas les résultats qualitatifs présentés ici.

Conclusions

L'un des principaux enseignements du présent chapitre est que les politiques et les institutions qui favorisent une bonne performance structurelle du marché du travail ont généralement aussi un effet positif sur sa résilience. D'une façon générale, il semble que dans les pays dont le niveau de chômage structurel est faible, l'augmentation conjoncturelle du chômage induite par la crise financière mondiale a aussi été plus faible. Par conséquent, bon nombre des recommandations de la *réévaluation de la Stratégie de l'OCDE pour l'emploi* de 2006 visant à obtenir de bons résultats structurels sur le marché du travail sont également susceptibles d'améliorer sa résilience.

En plus de montrer que les mesures propices à une bonne performance structurelle du marché du travail sont également positives pour sa résilience, le présent chapitre apporte un nouvel éclairage sur le rôle de certaines politiques et institutions structurelles. Parmi les institutions qui jouent un rôle positif, les négociations collectives coordonnées peuvent jouer un rôle déterminant dans l'obtention de taux de chômage structurels faibles, tout en atténuant l'impact direct des chocs sur l'emploi et en facilitant l'ajustement des salaires et/ou du temps de travail. Mieux comprendre comment les relations du travail peuvent contribuer à la bonne performance du marché du travail pourrait constituer un axe de recherche important. S'agissant des institutions qui jouent un rôle négatif, les cadres institutionnels qui favorisent implicitement le recours aux contrats temporaires, par exemple les mesures de protection de l'emploi restrictives en faveur des travailleurs réguliers, sont associés à une moins bonne performance structurelle, qui peut s'expliquer par leur impact sur le chômage frictionnel et leur incidence négative sur la qualité globale de l'emploi. Ils vont également de pair avec une diminution de la résilience du marché du travail parce qu'ils accroissent à la fois la sensibilité du chômage aux chocs de production et l'augmentation conjoncturelle de l'inégalité globale des gains. Hormis son incidence sur le travail temporaire, la protection de l'emploi en faveur

des travailleurs réguliers semble avoir peu d'effet direct sur la plupart des indicateurs relatifs à la performance structurelle ou à la résilience du marché du travail examinés dans le présent chapitre. Il est possible qu'elle atténue l'impact négatif des chocs économiques sur le chômage et l'inégalité globale des gains en incitant les entreprises à privilégier les salaires et le temps de travail par rapport à l'emploi comme variables d'ajustement.

Ce chapitre laisse aussi ouvertes un certain nombre de questions importantes nécessitant d'autres travaux. Premièrement, l'analyse ne tient pas compte de l'évolution de l'action publique depuis le début de la crise financière mondiale. Or, la grande majorité des pays de l'OCDE ont mis en œuvre une ou plusieurs mesures temporaires pour tenter d'atténuer le coût social de la crise. En outre, la crise et le besoin d'assainissement budgétaire apparu dans son sillage ont agi comme un catalyseur de réformes structurelles, en particulier dans les pays qui avaient le plus besoin de ces réformes. Il sera important d'évaluer l'effet de ces mesures temporaires sur la résilience du marché du travail, ainsi que l'impact des réformes structurelles du marché du travail sur la performance structurelle de ce marché à plus long terme. Deuxièmement, on ne tient pas compte dans ce chapitre de l'impact potentiel de la crise sur l'hystérèse du marché du travail, en d'autres termes du risque qu'une partie de la hausse conjoncturelle du chômage se transforme en chômage structurel. Si cet aspect a peu de chances de modifier les principales conclusions du chapitre, il constitue néanmoins une question importante dans un contexte où le redressement de la demande totale reste faible dans nombre de pays de l'OCDE, entraînant un risque d'hystérèse. À mesure que des données plus récentes seront disponibles, il deviendra plus facile d'apprécier si la crise financière mondiale a entraîné une augmentation du risque d'hystérèse.

Notes

1. Le présent chapitre s'appuie sur un projet financé par la Commission européenne et intitulé *The role of policies for labour market resilience* (VS2010/0617-SI576449). Ce projet analyse non seulement le rôle des politiques structurelles et des institutions, mais aussi celui des politiques actives et passives, par exemple des dispositifs de chômage partiel, au long du cycle conjoncturel. Voir OCDE (2012a) pour plus d'informations.
2. La définition de la résilience du marché du travail adoptée dans ce chapitre étant axée sur le bien-être, il est possible de faire un certain nombre d'analogies avec des études plus anciennes sur les coûts sociaux de la résilience du marché du travail. Ces études sont examinées dans l'encadré 2.1.
3. Dans la mesure où le bien-être social peut être lié aux gains ou au revenu des individus, la présente analyse est cohérente par rapport à diverses approches du bien-être social. Dans la pure tradition utilitariste, dans laquelle le bien-être social est défini comme la simple addition des utilités individuelles, représentées par les revenus, les conséquences des chocs sur le bien-être social peuvent être évaluées d'après leurs conséquences sur le total des gains. Selon l'approche de Sen, dans laquelle le bien-être social (défini comme le produit du revenu moyen et de un diminué du coefficient de Gini), les conséquences des chocs sur le bien-être social peuvent être analysées d'après leurs retombées sur le total des gains et l'inégalité de ces gains. La façon dont l'inégalité est évaluée dans le présent chapitre ne permet pas d'appliquer une interprétation rawlsienne du bien-être social (reposant sur les plus pauvres), qui supposerait d'analyser les conséquences des chocs sur le revenu des catégories les plus pauvres de la population, ce que nous ne faisons pas ici.
4. Le système d'imposition et de prestations permettant, dans de nombreux pays de l'OCDE, d'assurer les travailleurs contre les pertes négatives de gains, il serait sans doute plus approprié de s'intéresser principalement aux revenus nets, après impôts et prestations, plutôt qu'aux revenus. Toutefois, en l'absence de données pertinentes récentes sur les revenus nets, le présent chapitre repose sur les revenus. Dans la section 3, on analyse cependant les conséquences du comportement d'ajustement des entreprises sur le revenu des ménages avant et après impôts et prestations. Voir Venn (2011) pour une analyse de la capacité du système d'imposition et de prestations à atténuer l'impact de l'évolution des revenus individuels sur le revenu disponible des ménages dans différents pays de l'OCDE.

5. Il s'agit là d'une forme d'aversion à l'inégalité contracyclique, étant donné qu'une l'instabilité accrue des gains parmi les individus situés au bas de l'échelle des revenus donne lieu à une inégalité contracyclique des gains, alors qu'une instabilité accrue en haut de l'échelle des revenus entraîne une instabilité procyclique des gains.
6. La principale difficulté tient au fait qu'il faudrait pouvoir prendre en compte la tendance avant et après un choc économique, ainsi que l'incidence des politiques et institutions sur les effets du choc sur cette tendance.
7. L'analyse microéconomique présentée dans la section 3 ne prend en compte que les effets directs.
8. Seuls les pays pour lesquels on dispose de données trimestrielles relatives au PIB, au revenu du travail et en chômage sont pris en compte dans cette sous-section.
9. Les différences de tendance entre pays ne sont pas prises en considération dans cette section. Elles le sont en revanche dans l'analyse économétrique de la section 2.
10. On ne dispose pas encore de données appropriées et actualisées sur l'inégalité des gains ou des revenus.
11. Les gains étant étroitement liés à la richesse et, par conséquent, à la capacité des individus à faire face aux chocs économiques, la concentration des pertes de gains au bas de l'échelle des revenus peut être lourde de conséquences pour la consommation et le bien-être des travailleurs, et soulève des questions potentiellement importantes sur l'efficacité du système de protection sociale.
12. Dans les pays dans lesquels les taux de chômage historiquement faibles observés lorsque la crise est survenue s'expliquent en partie par des bulles financière et immobilière, il n'est peut-être pas réaliste d'espérer que les taux de chômage retrouvent leur niveau antérieur à la crise. Il n'en reste pas moins que dans la majorité des pays, la reprise économique n'a pour l'instant pas été suffisamment vigoureuse pour enrayer véritablement la hausse conjoncturelle du chômage.
13. Pour des informations par pays sur les données utilisées dans cette section et pour la définition des points haut et bas, voir le tableau 2.A1.2 en annexe de OCDE (2012b).
14. Le coefficient de corrélation est de -0.8 pendant la crise et de -0.4 pendant la reprise.
15. Les écarts par rapport à cette relation moyenne correspondent probablement à des différences entre pays au niveau de l'évolution du taux d'activité et des gains par travailleur.
16. L'expression « productivité du travail corrigée de la qualité » est une formule abrégée qui désigne la productivité horaire du travail divisée par la masse salariale. Le rapport de la productivité horaire du travail à la masse salariale représente une forme de productivité du travail corrigée de la qualité puisqu'il prend en considération les changements de composition de la main-d'œuvre qui influencent la productivité horaire du travail. Il représente également l'inverse de la part des salaires dans le revenu national. Le chapitre 3 analyse l'évolution à long terme de la part des salaires avant la crise et les principaux facteurs qui la déterminent.
17. L'évolution du taux de chômage peut être décomposée comme suit :

$$\Delta \frac{U}{LF} \approx \Delta \log \frac{Y}{EHW} + \Delta \log \frac{EHW}{EH} + \Delta \log \frac{EH}{E} + \Delta \log LF - \Delta \log Y$$
 où U désigne le nombre de personnes au chômage, LF le nombre d'actifs, E le nombre d'actifs occupés, H le nombre moyen d'heures travaillées et W le salaire horaire. Cette décomposition peut être dérivée en notant que :

$$\Delta \frac{U}{LF} \approx -\Delta \log \left(1 - \frac{U}{LF} \right) = -\Delta \log \left(\frac{E}{LF} \right) = -\Delta \log \left(\frac{Y EHW}{1 Y EHW} \frac{EH}{EH} \frac{E}{E} \frac{1}{LF} \right) = \Delta \log \left(\frac{1}{Y EHW} \frac{Y EHW}{EH E} \frac{EH LF}{E 1} \right).$$
 Il est facile de développer la décomposition pour prendre en considération les changements démographiques, mais on y a renoncé ici pour des raisons de présentation.
18. La décomposition de la variance utilise le fait que la variance de l'évolution du taux de chômage entre les pays est égale à la somme des termes de covariance de chaque élément et de l'évolution des taux de chômage. La contribution de chaque élément est égale à la covariance de cet élément sur la variance du taux de chômage. La somme des différents éléments ne correspond pas parfaitement à la variance de l'évolution du taux de chômage parce que la décomposition se fonde sur une approximation logarithmique et surtout parce que les données utilisées pour calculer les indicateurs proviennent de sources différentes (par exemple, des comptes nationaux et des données des enquêtes sur la main-d'œuvre). Les parts sont normalisées pour éliminer l'influence du résidu.
19. Voir Daly *et al.* (2011) pour une analyse du poids relatif des effets de la croissance des salaires et des effets de composition dans l'évolution des gains médians aux États-Unis au cours du cycle conjoncturel.

20. Il correspond aussi probablement à des réductions du temps de travail qui ne se traduisent pas par des réductions de gains.
21. Cette baisse est en partie due à la migration de retour provoquée par la hausse brutale du chômage.
22. Les coûts de rotation de la main-d'œuvre dépendent non seulement des compétences spécifiques à l'entreprise mais aussi du type de contrat. Plus précisément, ces coûts sont généralement beaucoup moins élevés pour les travailleurs temporaires que pour les salariés titulaires de contrats à durée indéterminée. Il est important de le souligner dans le contexte actuel puisque la proportion des contrats temporaires est élevée parmi les travailleurs faiblement rémunérés.
23. En l'absence de données appropriées sur les salaires par groupe socio-économique, la décomposition porte sur le total des heures plutôt que sur le total des gains.
24. La mesure dans laquelle les ajustements de l'emploi sont concentrés sur les travailleurs temporaires dépend en grande partie du choix de la période pendant laquelle les changements sont évalués. La raison en est que les entreprises commencent en général par licencier les travailleurs temporaires lorsque l'économie ralentit, mais tendent aussi à les réembaucher beaucoup plus tôt lorsqu'elle redémarre. Voir le chapitre 1 pour de plus amples informations sur l'évolution de l'emploi par catégorie socio-économique.
25. Il semble en outre que le nombre d'heures de travail se soit stabilisé ou ait même commencé à augmenter, ce qui donne à penser que les effets des ajustements de l'emploi sur la répartition des revenus pourraient non seulement être plus négatifs, mais aussi plus persistants que ceux associés aux réductions de la durée moyenne du travail.
26. Pour plus d'informations sur l'impact de la crise financière mondiale sur l'inégalité des revenus, voir Jenkins *et al.* (2010).
27. Le taux de remplacement brut compare le montant des prestations et celui des gains du chômeur avant qu'il ne perde son emploi alors que le taux de remplacement net tient compte des impôts et des autres prestations perçues par les chômeurs. Il est plus judicieux d'utiliser le taux de remplacement brut quand on examine les principaux paramètres des régimes d'indemnisation du chômage, et le taux de remplacement net quand on étudie les comportements. L'analyse économétrique utilise dans la mesure du possible le taux de remplacement net. On utilise l'évolution des taux bruts pour élargir l'échantillon des taux nets en remontant jusqu'en 2001.
28. Comme indiqué dans la section 2, cet ensemble de variables est très proche des variables incluses dans les spécifications de base des travaux empiriques réalisés par Bassanini et Duval (2006, 2009) dans le cadre de la réévaluation de la Stratégie de l'OCDE pour l'emploi (2006).
29. Dans le cas du Portugal, cette situation pourrait s'expliquer par la baisse progressive de la compétitivité internationale depuis l'entrée du pays dans la zone euro.
30. À noter cependant que les études empiriques de la résilience du marché du travail s'intéressent en général aux effets *temporaires* des chocs conjoncturels sur le marché du travail. Elles portent soit directement sur la composante conjoncturelle des résultats du marché du travail considérés ou partent implicitement du principe que les résultats du marché du travail finissent par retrouver leur tendance à long terme. Par conséquent, ces études n'envisagent pas que des chocs conjoncturels puissent avoir des effets définitifs, ou effets « d'hystérèse », sur le marché du travail. Même s'il existe de bonnes raisons de limiter ces études de la résilience aux effets temporaires des chocs de production, le risque d'hystérèse mérite également d'être envisagé, notamment dans le contexte d'une forte récession. Le chapitre 1 propose une première évaluation de la mesure dans laquelle la hausse conjoncturelle du chômage est devenue structurelle.
31. Dans le cas présent, « panel non équilibré » signifie que la série chronologique ne couvre pas la même période pour tous les pays. Toutefois, elle couvre au moins la période comprise entre le quatrième trimestre de 1995 et le quatrième trimestre de 2007 pour tous les pays.
32. L'analyse est limitée à la période antérieure à la crise notamment parce que, pour la plupart des variables institutionnelles étudiées, les données relatives à la période postérieure à 2007 ne sont pas encore disponibles. On utilise des prévisions hors échantillon pour déterminer comment les variables relatives au marché du travail auraient évolué si les variables institutionnelles n'avaient pas changé par rapport à 2007.
33. En outre, toutes les régressions prennent en compte les caractéristiques non observées qui sont soit constantes dans le temps, soit communes à tous les pays, au moyen d'effets fixes pays ou d'effets fixes temporels.

34. À la différence de Bassanini et Duval (2006, 2009), la présente analyse utilise le taux de couverture des conventions collectives corrigé au lieu du taux de syndicalisation, le taux de remplacement net au lieu du taux de remplacement brut et un indicateur catégoriel de la coordination des négociations salariales à cinq niveaux au lieu d'un indicateur dichotomique.
35. En principe, il pourrait être justifié de prévoir qu'il puisse exister une courbe en cloche entre la coordination des négociations et le chômage, comme le proposent Calmfors et Driffill (1988). Calmfors et Driffill partent de l'hypothèse que les systèmes de négociation salariale coordonnés/centralisés comme les systèmes non coordonnés/décentralisés peuvent aller de pair avec une bonne performance du marché du travail, tandis que les systèmes intermédiaires sont probablement associés à une moins bonne performance. Les systèmes plus coordonnés/centralisés sont susceptibles de conduire à de meilleurs résultats parce qu'ils peuvent faciliter l'internalisation des externalités négatives des négociations sur l'emploi. D'un autre côté, dans le cas de négociations non coordonnées, se déroulant au niveau des entreprises, la concurrence exercée par les autres entreprises du même secteur peut constituer une forte incitation à la modération salariale. L'influence d'une faible coordination des négociations sur les résultats du marché du travail n'est pas évaluée ici parce que la variable correspondante ne change pas suffisamment dans le temps. Voir Aidt et Tzannatos (2008) pour un aperçu des données empiriques sur l'hypothèse de Calmfors-Driffill.
36. On utilise le recours au travail temporaire et non la rigueur des mesures de protection de l'emploi relatives aux contrats temporaires parce que l'application de ces mesures dans la pratique suscite des interrogations. La principale raison pour laquelle la question de l'application pose des problèmes particuliers en matière de contrats temporaires tient au fait que la motivation à assurer l'application de ces mesures est faible parce que les travailleurs comme les employeurs ont souvent mutuellement intérêt à ce qu'elles ne soient pas respectées. De ce fait, il est souvent difficile d'établir l'existence d'une relation négative entre le recours au travail temporaire et la rigueur des mesures de protection de l'emploi relatives aux contrats temporaires. Bassanini et al. (2010) fournissent des éléments empiriques qui montrent que cette difficulté s'explique effectivement par un problème d'application de ces mesures.
37. S'il est possible que la corrélation positive entre travail temporaire et chômage s'explique en partie par l'incidence du chômage sur le recours au travail temporaire, elle ne tient pas compte du fait que certains pays touchés par un chômage élevé ont, pour tenter de réduire le chômage, pu introduire des réformes pour faciliter le recours aux contrats temporaires. Des effets fixes pays étant introduits, l'impact est identifié sur la seule base des variations dans le temps. L'écart-type du recours au travail temporaire dans l'échantillon est d'environ sept points de pourcentage.
38. Fiori et al. (2012) et Murtin et al. (2011) présentent d'autres exemples dans lesquels la complémentarité des politiques peut jouer un rôle important. Fiori et al. (2012) montrent que la déréglementation des marchés de produits est plus efficace à la marge quand le marché du travail du travail est très réglementé, tandis que Murtin et al. (2011) constatent que l'effet négatif du coin fiscal sur le chômage est généralement plus fort dans les pays où les négociations salariales se déroulent au niveau sectoriel.
39. Assouplir l'hypothèse selon laquelle l'effet d'une politique ou institution donnée est non linéaire ou dépend de la nature d'autres politiques ou institutions risque de rendre les résultats assez sensibles à leur spécification précise. Cette démarche dépasse le cadre du présent chapitre.
40. À titre de test de robustesse, on a aussi estimé les mêmes régressions pour le log des gains par travailleur et pour le taux d'emploi. Les résultats sont qualitativement très similaires.
41. L'autre raison pour laquelle on examine directement l'emploi et les gains par travailleur est que, dans de nombreux cas, l'impact attendu des politiques et institutions va dans des directions opposées (sauf dans le cas du recours au travail temporaire), ce qui réduit les chances d'obtenir des résultats statistiquement significatifs quand on s'intéresse au total des gains.
42. Des prestations d'assurance chômage plus généreuses peuvent aussi créer des effets d'aléa moral en réduisant l'incitation des travailleurs et des entreprises à préserver l'adéquation entre les qualifications des travailleurs et les qualifications exigées.
43. La corrélation entre l'évolution effective et prédite du chômage est de 64 % et elle est statistiquement significative (graphique 2.9, partie A). Elle est légèrement inférieure à celle constatée par Bassanini et Duval (2009), qui s'établit à 69 %. La prise en compte des effets de l'évolution des taux de chômage effectifs due aux variations du cycle conjoncturel modifie peu les résultats.
44. On inclut des effets fixes pays afin de prendre en compte les tendances nationales.
45. On définit ici l'impact à moyen terme comme l'impact moyen au cours des seize trimestres suivant le choc, afin de rendre compte de l'impact des chocs de production sur les résultats du marché du travail pendant un cycle conjoncturel « type » (qui dure habituellement de trois à cinq ans). Cette

période de seize trimestres correspond aussi à la période comprise entre le début de la crise et la fin de 2011, que l'on utilise pour comparer les prédictions hors échantillon à l'évolution effective du marché du travail.

46. La semi-élasticité à long terme du taux de chômage par rapport au PIB est d'environ 0.5, ce qui est conforme à la loi d'Okun.
47. On peut simuler l'impact des chocs de production sur les inégalités globales de revenu au moyen de différentes hypothèses sur le degré de sélectivité des ajustements touchant l'emploi et les gains par travailleur. Par exemple, on peut supposer que les pertes d'emplois sont entièrement concentrées au bas de l'échelle des revenus. Cette démarche renforcerait les différences entre pays apparaissant sur le graphique 2.10, mais apporterait peu d'informations nouvelles.
48. Il ressort d'une autre analyse du rôle des réformes structurelles engagées entre 1995 et 2007 que ces réformes n'ont guère eu d'influence sur la réaction du chômage à la crise financière mondiale. Les réformes ont légèrement accru cette réaction dans les deux tiers des pays de l'échantillon environ, tandis qu'elles l'ont atténuée dans les autres pays. Dans tous les pays, la différence quantitative entre l'évolution du chômage prédite sur la base du contexte de 1995 et celle prédite d'après le contexte de 2007 est faible comparativement au total de la hausse globale du chômage prédite. S'agissant des gains, peu de données montrent que les réformes engagées au cours de cette période aient induit une diminution plus forte des revenus à la suite des crises.
49. D'après un graphique de dispersion mettant en relation le recours au travail temporaire et la rigueur des mesures de protection de l'emploi relatives aux contrats à durée indéterminée, il existe une corrélation forte et statistiquement significative (OCDE, 2004 ; Boeri, 2011). Pour des données empiriques plus robustes sur cette corrélation, voir Autor (2003), Kahn (2007) et Centeno et Novo (2011).
50. L'analyse suppose implicitement l'existence d'une relation monotone entre la coordination et l'élasticité considérée. Des régressions complémentaires dans lesquelles la variable relative à la coordination employée ici est remplacée par des variables indicatrices de degrés élevé et faible de coordination semblent valider cette hypothèse.
51. Aidt et Tzannatos (2008) avancent que la coordination va de pair avec une bonne résilience du marché du travail parce que lorsque les régimes de négociation sont plus coordonnés, les salaires réels sont généralement plus sensibles aux chocs économiques. Il est donc possible que l'emploi soit moins sensible aux chocs de production négatifs et que la persistance soit aussi moins forte du fait que les salaires s'ajustent plus rapidement à l'évolution de la situation de l'emploi. Les études empiriques de Blanchard et Wolfers (2000) et Bassanini et Duval (2006) confirment que la coordination tend à réduire l'incidence directe des chocs macroéconomiques, corroborant ainsi les résultats de la présente étude. Cette dernière montre également que la coordination est associée à une plus forte persistance du chômage. L'une des raisons susceptibles d'expliquer cette persistance accrue du chômage malgré une plus grande flexibilité des salaires réels tient peut-être au fait que la coordination va également de pair avec un ajustement plus important au niveau de la productivité du travail et du temps de travail, variables qui se redressent avant l'emploi au début d'une reprise (voir la section 1). Aidt et Tzannatos (2008) proposent en outre une réflexion sur l'influence de caractéristiques particulières de la coordination sur la performance du marché du travail. Ils avancent qu'une coordination informelle peut conduire aux mêmes résultats qu'une coordination formelle, mais aussi que le risque d'échec de la coordination informelle en période de difficultés économiques est plus grand. De surcroît, la coordination organisée par les employeurs pourrait être plus positive pour la performance du marché du travail que celle organisée par les salariés, peut-être parce que les organisations patronales, plus centralisées, sont davantage en mesure d'éviter les dérapages salariaux que les organisations représentant les salariés.
52. Les coefficients de corrélation sont respectivement de 0.6 et 0.4. La corrélation entre les gains effectifs et les gains prédits est nettement inférieure à celle relative au chômage, ce qui s'explique en partie par la capacité relativement faible du modèle à prédire l'évolution des gains par travailleur.
53. L'Espagne ne constitue pas une exception s'agissant du total des gains étant donné que, dans le cas de ce pays, le modèle sous-estime l'évolution prédite de l'emploi et surestime l'ajustement des gains par travailleur.
54. De même, le resserrement du crédit qui a accompagné la crise a peut-être touché certaines entreprises plus que d'autres. Par exemple, il a peut-être particulièrement touché les entreprises très dépendantes du financement externe ou des entreprises qui se démarquent des autres en matière d'accès au crédit (qui dépend généralement de leur taille).
55. Le coefficient de corrélation s'établit à 0.61 et est statistiquement significatif au seuil de 1 %. Il n'est pas très sensible au concept de chômage structurel (NAIRU, taux de chômage corrigé du cycle) ni à la période sur laquelle la moyenne du taux de chômage est calculée.

56. Pour l'analyse par regroupement, on utilise une méthode hiérarchique à liens complets.
57. La principale source de données utilisée pour les besoins de l'analyse est ORBIS, une série de données recueillies par le Bureau van Dijk et fournissant des informations comparables tirées des bilans et comptes de résultat des entreprises de nombreux pays, membres de l'OCDE ou non. La Direction des statistiques de l'OCDE (STD) a nettoyé les données et les a soumises à de nombreux tests de cohérence (voir Ragoussis et Gonnard, 2012, pour de plus amples informations). Pour les besoins du présent projet, on a complété la série de données ORBIS-OCDE par d'anciennes données d'ORBIS et d'Amadeus (« version européenne » d'ORBIS) pour élargir la période couverte. La procédure de nettoyage élaborée par la direction des statistiques a été appliquée à ces séries de données antérieures et a été élargie pour que des questions spécifiques relatives à la présente analyse puissent être prises en compte. Les données ne permettent pas d'étudier l'entrée et la sortie. Les données au niveau des entreprises sont (presque) exclusivement utilisées pour estimer l'élasticité à la production de la demande de main-d'œuvre dans différentes catégories d'entreprises. À des fins d'agrégation, les données ont été associées à d'autres séries de données représentatives à l'échelle nationale, contenant des informations sur la valeur de la production, les déflateurs de la production, l'emploi et le nombre d'entreprises. Ces données sont tirées des Bases de données SDBS, STAN et de l'EFT. Pour de plus amples informations, voir Gal *et al.* (2012).
58. Ce qui suppose, entre autres, de considérer que les politiques et les institutions n'influencent pas l'instabilité de la production ni la taille et la structure sectorielle de l'économie.
59. Ce qui suppose implicitement de considérer que les méthodes d'ajustement sont homogènes dans chacune de ces cellules définies par la taille et la branche d'activité.
60. Il est possible que l'évolution annuelle de la demande de production entre 2008 et 2009 ne donne pas toujours une image exacte de l'impact de la crise dans les divers pays et secteurs. Il s'agit là d'un aspect particulièrement important pour les pays dans lesquels la crise a commencé fin 2007, où l'on observait en général aussi d'importantes bulles immobilières.
61. Cette élasticité est mesurée séparément pour chaque cellule (taille des entreprises, branche d'activité et pays) à l'aide de modèles dynamiques de données de panel tenant compte de l'endogénéité potentielle des chocs touchant la production et l'emploi. Les élasticités présentées sur le graphique 2.17 sont des moyennes simples pour l'ensemble des cellules. Les coefficients de la variable dépendante retardée sont également intéressants, mais ne sont pas examinés ici, l'objectif principal étant d'expliquer l'impact à court terme de la crise sur les marchés du travail. Pour de plus amples informations sur le modèle économétrique, voir l'encadré 2.3.
62. En général, les petites entreprises ont des antécédents plus limités en tant qu'emprunteurs, sont exposées à un niveau plus élevé de risque non systématique et sont moins susceptibles de pouvoir apporter des garanties suffisantes (Gertler et Gilchrist, 1994).
63. Les études ont surtout porté sur les ajustements à la marge extensive, mais le même argument devrait également être valable pour les ajustements touchant les gains par travailleur.
64. Des statistiques descriptives établies à partir de données recueillies au niveau de l'entreprise dans un grand nombre de pays européens de l'OCDE (2010) confirment les résultats présentés ici.
65. L'analyse ne porte que sur les entreprises en activité et ne tient donc pas compte de l'influence des chocs de production sur l'entrée et la sortie. L'entrée et la sortie pouvant être particulièrement importantes pour les petites entreprises, il est possible que les estimations sous-estiment l'impact total des chocs sur l'emploi.
66. Par conséquent, les trois éléments attribués à chaque source d'hétérogénéité peuvent être supérieurs à un.
67. Pour de plus amples informations sur la méthodologie, voir Gal *et al.* (2012).
68. Par exemple, dans les pays qui ont une forte tradition de protection des droits des travailleurs, la protection de l'emploi peut être restrictive et le rôle des syndicats plus important.
69. Les politiques des entreprises en matière de durée du travail peuvent aussi avoir un impact sur la façon dont elles ajustent leur utilisation du facteur travail pour faire face aux chocs de production. Toutefois, les régressions qui mettent en rapport la variation du recours aux heures supplémentaires et aux comptes épargne-temps de longue durée en fonction des pays, des secteurs d'activité et de la taille des entreprises, et la variation de l'élasticité du facteur travail semblent indiquer que ces variables n'ont pas d'impact sensible sur le comportement des entreprises en matière d'ajustement du facteur travail.

70. Le plus souvent, les petites entreprises sont dispensées des obligations supplémentaires applicables aux licenciements collectifs en matière de préavis ou de procédure. De plus, dans plusieurs pays, les petites entreprises sont totalement ou partiellement dispensées des obligations relatives au paiement d'indemnités de licenciement et aux préavis de licenciement ou sont à l'abri du risque d'accusation de licenciement abusif. D'autres pays appliquent également des exemptions générales (Venn, 2009).
71. Plusieurs études nationales antérieures se sont appuyées sur les exemptions accordées aux entreprises en raison de leur taille pour examiner les conséquences économiques des mesures de protection de l'emploi (voir Venn, 2010, et les références citées). Toutefois, cette étude est apparemment la première de ce type qui porte sur plusieurs pays.
72. On peut avancer à l'encontre de la méthode consistant à apprécier l'incidence de la protection de l'emploi à partir des exemptions accordées aux entreprises au titre de leur taille, que les entreprises caractérisées par une forte instabilité et une utilisation du facteur travail très sensible aux chocs de production ont intérêt à ne pas dépasser la taille au-delà de laquelle l'exemption n'est pas accordée, ce qui influe peut-être à la hausse sur l'estimation des effets de la protection de l'emploi. Toutefois, la répartition des entreprises par taille décrite par Gal et al. (2012) ne révèle pas clairement un comportement de sélection autour de ces seuils d'exemption. De surcroît, on a, à titre de test de robustesse, procédé à une nouvelle estimation du modèle empirique en incluant une variable qui représente l'instabilité moyenne de l'emploi au sein d'une cellule afin de neutraliser d'éventuels changements de composition induits par un phénomène d'autosélection (pour calculer l'instabilité moyenne de l'emploi, on mesure l'écart-type de l'emploi dans le temps pour chaque entreprise et on fait la moyenne pour l'ensemble des entreprises d'une cellule). Les résultats obtenus sont très proches, ce qui porte à croire qu'il est peu vraisemblable que les effets de sélection modifient les résultats présentés ici.
73. Une autre spécification analyse précisément le rôle de la couverture des conventions collectives salariales et l'influence du mode de négociation sur ce rôle. Cette spécification distingue explicitement le rôle de la couverture des conventions collectives salariales de la nature de la négociation. Bien que les résultats ne mettent pas en évidence un effet indépendant fort de la couverture de ces conventions en moyenne, ils semblent indiquer que lorsque la centralisation des négociations prédomine, cette couverture réduit la sensibilité à la production de l'emploi et augmente celle des gains par travailleur.
74. Les modèles théoriques de négociation salariale se concentrent sur l'efficacité de l'emploi et des salaires réels d'équilibre. Les modèles fondés sur le droit à la gestion partent du principe que les travailleurs négocient les salaires et que les décisions relatives au niveau d'emploi sont prises par les entreprises. L'équilibre est inefficace selon le principe de Pareto et le niveau d'emploi est plus faible qu'en l'absence de négociations collectives salariales (Nickell et Andrews, 1983). Dans les modèles de négociation efficace, les syndicats et les entreprises négocient *simultanément* les salaires et les niveaux d'emploi, parvenant ainsi à un résultat efficace avec disparition du sous-emploi (McDonald-Solow, 1981). Les résultats du groupe 2 ne correspondent pas aux prédictions des modèles dits du « droit à la gestion », selon lesquels les syndicats ne s'intéressent qu'aux salaires et non à l'emploi, mais peuvent être cohérents par rapport aux modèles de négociation efficace, dans lesquels les syndicats tiennent compte des effets potentiellement négatifs de la négociation des salaires sur l'emploi et modèrent leurs revendications salariales pour sauver des emplois.
75. Une nouvelle estimation du modèle sur la base d'un ensemble plus large de pays, incluant l'Allemagne et le Portugal, aboutit à des résultats qualitatifs similaires. Ces résultats ne sont cependant pas présentés ici parce que la prise en compte de l'Allemagne et du Portugal a nécessité l'imputation de certaines données, ce qui conduit à s'interroger sur la fiabilité des données utilisées pour ces deux pays.
76. L'analyse présentée dans les paragraphes suivants a été réalisée par le Secrétariat de l'OCDE en coopération avec Andreas Peichl et Sebastian Sieglöch (IZA).
77. Plus précisément, on utilise les données de la vague 2009 des *Statistiques communautaires sur le revenu et les conditions de vie* (EU-SILC), dont l'objectif est de recueillir des données d'enquête multidimensionnelles harmonisées et comparables sur la pauvreté monétaire et l'exclusion sociale dans les États membres de l'Union européenne ainsi qu'en Islande et en Norvège. Les coefficients de pondération en fonction de la taille de la population étant contruits au niveau des ménages et au niveau individuel, l'enquête est représentative de l'ensemble de la population de chaque pays.
78. À cette fin, on commence par estimer les élasticités à la production par région, secteur et taille de l'entreprise à l'aide de la méthode décrite dans l'encadré 2.4. Dans un second temps, ces élasticités par région, secteur et taille sont mises en rapport avec le recours au travail temporaire à l'aide de données

issues de l'EFT-UE. On utilise les corrélations estimées pour construire des élasticités à la production variables selon la région, la branche d'activité, la taille de l'entreprise et le type de contrat.

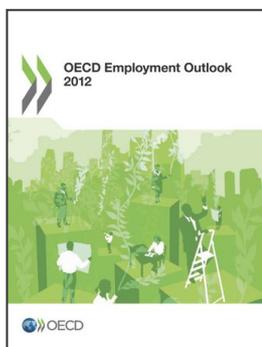
79. Le revenu des ménages équivalent est calculé au moyen de l'échelle d'équivalence modifiée de l'OCDE.
80. Les revenus nets des ménages sont calculés à l'aide de régressions fiscales par pays. Comme on utilise des courbes budgétaires individuelles pour chaque ménage de chaque pays, il faut régresser le revenu net observé sur un polynôme du revenu marchand, un vecteur de facteurs non liés au revenu (par exemple situation matrimoniale, nombre d'enfants et âge des enfants) et les interactions entre revenu marchand et facteurs non liés au revenu. Ces facteurs et leurs interactions avec les variables relatives au revenu marchand rendent compte des non-linéarités spécifiquement nationales du système fiscal. L'adéquation de la régression fiscale est excellente, les valeurs R^2 étant comprises entre 0.89 et 0.96 pour l'ensemble des pays.
81. Cette contraction correspond approximativement à la chute moyenne du PIB réel de la zone OCDE observée durant la crise.
82. Cette capacité correspond à la différence entre l'évolution du revenu marchand et celle du revenu net, exprimée en pourcentage de l'évolution du revenu marchand. Certains auteurs la dénomment également « changement fiscal normalisé » (« *normalised tax change* ») (Auerbach et Feenberg, 2000) ou « coefficient de stabilisation du revenu » (« *income stabilisation coefficient* ») (Dolls et al., 2012).
83. Ces résultats confirment ceux de Bargain et al. (2011), qui ont effectué des microsimulations similaires pour l'Allemagne et réalisé l'analyse macroéconomique présentée dans la section 2 du présent chapitre. Les pertes d'emplois aggravent les inégalités parce qu'elles augmentent la fraction de la population active qui ne perçoit pas de revenu du travail. La diminution des gains par travailleur tend à réduire les inégalités parce qu'elle ne touche que les individus qui ont des revenus du travail positifs.
84. À noter que ces résultats sous-estiment peut-être les conséquences des chocs de production en termes d'inégalité lorsque la perte d'emploi, en plus d'entraîner une perte de revenu, a aussi une incidence négative sur l'aptitude au travail future, la santé et le bonheur.
85. Les effets mis en évidence par les simulations sont nettement positifs parce que l'analyse ne tient pas compte de l'influence du système d'imposition et de prestations sur la stratégie d'ajustement aux chocs des entreprises (demande de main-d'œuvre) et sur les incitations à travailler (offre de main-d'œuvre). L'analyse macroéconomique présentée dans la section 2 laisse néanmoins penser que si le coin fiscal a probablement un impact limité sur la résilience du marché du travail, la générosité des prestations de chômage pourrait réduire cette résilience en augmentant la persistance de l'emploi. Par conséquent, seule une analyse plus complète, tenant compte non seulement des conséquences sociales du système d'imposition et de prestations, mais aussi de son incidence sur le marché du travail, permettrait d'apprécier pleinement l'impact de ce système sur la résilience du marché du travail.

Bibliographie

- Aidt, T.S. et Z. Tzannatos (2008), « Trade Unions, Collective Bargaining and Macroeconomic Performance: A Review », *Industrial Relations Journal*, vol. 39, n° 4, pp. 258-295.
- Arellano, M. et S. Bond (1991), « Some Tests of Specification for Panel Data: Monte Carlo Evidence and an Application to Employment Equations », *Review of Economic Studies*, vol. 58, n° 2, pp. 277-297.
- Atkinson, A.B. et A. Brandolini (2006), « From Earnings Dispersion to Income Inequality », in F. Farina et E. Savaglio (dir. pub.), *Inequality and Economic Integration*, Routledge, Londres.
- Auerbach, A. et D. Feenberg (2000), « The Significance of Federal Taxes as Automatic Stabilizers », *Journal of Economic Perspectives*, vol. 14, pp. 37-56.
- Autor, D. (2003), « Outsourcing at Will: Unjust Dismissal Doctrine and the Growth of Temporary Help Employment », *Journal of Labor Economics*, vol. 21, n° 1, pp. 1-42.
- Bargain, O., H. Immervoll, A. Peichl et S. Siegloch (2011), « Distributional Consequences of Labour-Demand Shocks: The 2008-2009 Recession in Germany », *International Tax and Public Finance*, vol. 19, n° 1, pp. 118-138.
- Barlevy, G. (2005), « The Cost of Business Cycles and the Benefits of Stabilization », *FRBC Economic Perspectives*, vol. 29.

- Bassanini, A. (2011), « Aggregate Earnings and Macroeconomic Shocks: The Role of Labour Market Policies and Institutions », *Documents de travail de l'OCDE sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations*, n° 123, Éditions OCDE, Paris.
- Bassanini, A. et R. Duval (2006), « Employment Patterns in OECD Countries: Reassessing the Role of Policies and Institutions », *Documents de travail de l'OCDE sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations*, n° 35, Éditions OCDE, Paris.
- Bassanini, A. et R. Duval (2009), « Unemployment, Institutions, and Reform Complementarities: Re-assessing the Aggregate Evidence for OECD Countries », *Oxford Review of Economic Policy*, vol. 25, pp. 40-59.
- Bassanini, A., A. Garnero, P. Marianna et S. Martin (2010), « Institutional Determinants of Worker Flows: A Cross-country/Cross-industry Approach », *Documents de travail de l'OCDE sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations*, n° 107, Éditions OCDE, Paris.
- Blanchard, O.J. et A. Landier (2002), « The Perverse Effects of Partial Labor Market Reform: Fixed Duration Contracts in France », *Economic Journal*, vol. 112, pp. 214-244.
- Blanchard, O. et J. Wolfers (2000), « The Role of Shocks and Institutions in the Rise of European Unemployment: The Aggregate Evidence », *Economic Journal*, vol. 110, pp. C1-C33.
- Boeri, T. (2011), « Institutional Reforms and Dualism in European Labor Markets », in O. Ashenfelter et D. Card (dir. pub.), *Handbook of Labor Economics*, pp. 1173-1236.
- Cahuc, P., O. Charlot et F. Malherbet (2012), « Explaining the Spread of Temporary Jobs and its Impact on Labor Turnover », *CEPR Discussion Papers*, n° 8864.
- Calmfors, L. et J. Driffill (1988), « Bargaining Structure, Corporatism and Macroeconomic Performance », *Economic Policy*, vol. 3, n° 6, pp. 13-62.
- Centeno, M. et A. Novo (2011), « Excess Worker Turnover and Fixed-term Contracts: Causal Evidence in a Two-tier System », *IZA Discussion Paper*, n° 6239, Bonn.
- Daly, M., B. Hobijn et T.H. Wiles (2011), « Aggregate Real Wages: Macro Fluctuations and Micro Drivers », *Federal Reserve Bank of San Francisco Working Paper Series*, n° 2011-23.
- De Santis, M. (2007), « Individual Consumption Risk and the Welfare Cost of Business Cycles », *American Economic Review*, vol. 97, n° 4, pp. 1488-1506.
- De Serres, A. et F. Murtin (2011), « Do Policies That Reduce Unemployment Raise Its Volatility? », *Documents de travail du Département des affaires économiques*, à paraître.
- Dolls, M., C. Fuest et A. Peichl (2012), « Automatic Stabilizers and Economic Crisis: US vs. Europe », *Journal of Public Economics*, vol. 96, n° 3-4, pp. 279-294.
- Figari, F., A. Salvatori et H. Sutherland (2011), « Economic Downturn and Stress Testing European Welfare Systems », in H. Immervoll, A. Peichl et K. Tatsiramos (dir. pub.), *Who Loses in the Downturn? Economic Crisis, Employment and Income Distribution*, Research in Labor Economics, vol. 32, Emerald Group Publishing Limited, pp. 257-286.
- Fiori, G., G. Nicoletti, S. Scarpetta et F. Schiantarelli (2012), « Employment Effects of Product and Labour Market Reforms: Are There Synergies? », *Economic Journal*, vol. 122, n° 558, pp. 79-104.
- Gal, P., A. Hijzen et Z. Wolf (2012), « The Role of Institutions and Firm Heterogeneity for Labour Market Adjustment: Cross-country Firm-level Evidence », *Documents de travail de l'OCDE sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations*, Éditions OCDE, Paris, à paraître.
- Gertler, M. et S. Gilchrist (1994), « Monetary Policy, Business Cycles and the Behavior of Small Manufacturing Firms », *Quarterly Journal of Economics*, vol. 109, mai 1994, pp. 309-340.
- Hijzen, A. et D. Venn (2010), « The Role of Short-time Work Schemes during the 2008-09 Recession », *Documents de travail de l'OCDE sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations*, n° 2010/15, Éditions OCDE, Paris.
- Jenkins, S., A. Brandolini, J. Micklewright et B. Nolan (2010), « The Global Financial Crisis and the Distribution of Household Income », document interne.
- Kahn, L.M. (2007), « The Impact of Employment Protection Mandates on Demographic Temporary Employment Patterns: International Microeconomic Evidence », *Economic Journal*, vol. 117, n° 521, pp. 333-356.
- Krebs, T. (2007), « Job Displacement Risk and the Cost of Business Cycles », *American Economic Review*, vol. 97, n° 3, pp. 664-686.

- Layard, R. et S. Nickell (1999), « Labour Market Institutions and Economic Performance », in O. Ashenfelter et D. Card (dir. pub.), *Handbook of Labor Economics*, vol. 3C (Amsterdam, North-Holland), pp. 3029-3084.
- Lucas, R.E. Jr. (1987), *Models of Business Cycles*, Blackwell, Oxford.
- McDonald, M. et R.M. Solow (1981), « Wage Bargaining and Employment », *American Economic Review*, vol. 71, n° 5, pp. 896-908.
- Möller, J. (2010), « The German Labor Market Response in the World Recession: De-mystifying a Miracle », *Zeitschrift für Arbeitsmarkt Forschung*, vol. 42, n° 4, pp. 325-336.
- Moscarini, G. et F. Postel-Vinay (2011), « The Contribution of Large and Small Employers to Job Creation in Times of High and Low Unemployment », *American Economic Review*, à paraître.
- Murtin, F., A. De Serres et A. Hijzen (2011), « The Ins and Outs of Unemployment: The Role of Labour Market Institutions », *Documents de travail du Département des affaires économiques*, Éditions OCDE, Paris, à paraître.
- Nickell, S.J. et M. Andrews (1983), « Unions, Real Wages and Employment in Britain 1951-79 », *Oxford Economic Papers*, vol. 35, pp. 183-206.
- Nickell, S. et L. Richard (1999), « Labor Market Institutions and Economic Performance », in O. Ashenfelter et D. Card (dir. pub.), *Handbook of Labor Economics*, vol. 3, ch. 46, pp. 3029-3084.
- OCDE (1997), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2004), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2006), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2009), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2010), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2011), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2011*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2012a), « The Role of Policies for Labour Market Resilience », *Rapport final pour la Commission européenne*, à paraître.
- OCDE (2012b), « Qu'est-ce qui rend les marchés du travail résilients pendant les récessions ? », annexes 2.A1 et 2.A2, documentation complémentaire sur le chapitre 2 des *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2012*, Éditions OCDE, Paris, consultable en ligne à l'adresse www.oecd.org/emploi/perspectives.
- OCDE (2012c), *Objectif croissance : Réformes économiques*, Éditions OCDE, Paris.
- Ragoussis, A. et E. Gonnard (2012), « The OECD-ORBIS Database Treatment and Benchmarking Procedures », document interne, Éditions OCDE, Paris.
- Sharpe, S.A. (1994), « Financial Market Imperfections, Firm Leverage, and the Cyclicalities of Employment », *American Economic Review*, vol. 84, n° 4, pp. 1060-1074.
- Venn, D. (2009), « Legislation, Collective Bargaining and Enforcement: Updating the OECD Employment Protection Indicators », *Documents de travail de l'OCDE sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations*, n° 89, Éditions OCDE, Paris.
- Venn, D. (2010), « The Impact of Small-firm Exemptions from Employment Protection », document interne, Éditions OCDE, Paris.
- Venn, D. (2011), « Earnings Volatility and its Consequences for Households », *Documents de travail de l'OCDE sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations*, n° 125, Éditions OCDE, Paris.



Extrait de :
OECD Employment Outlook 2012

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/empl_outlook-2012-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2012), « Qu'est-ce qui rend les marchés du travail résilients pendant les récessions ? », dans *OECD Employment Outlook 2012*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/empl_outlook-2012-3-fr

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :

<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.